Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15309 – 7 F

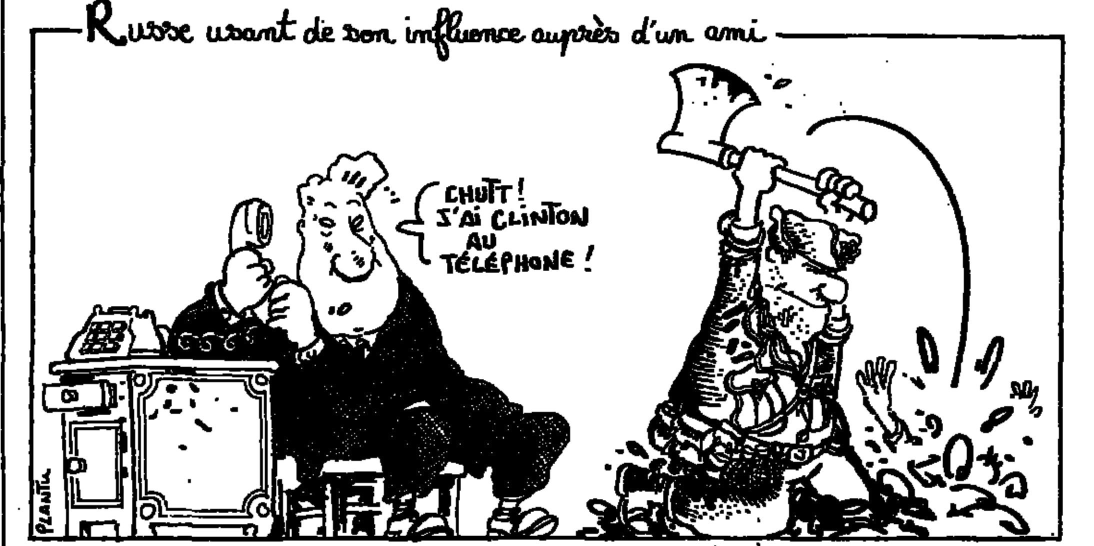
– DIMANCHE 17 – LUNDI 18 AVRIL 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Espérant que la voie diplomatique évitera de recourir à de nouvelles frappes aériennes

Les Nations unies cherchent à mettre fin à l'offensive serbe sur Gorazde

Les forces serbes bosniaques ont encore intensifié, vendredi 15 avril, leurs assauts contre la ville de Gorazde, en Bosnie orientale, où un «casque bleu» britannique a été tué, tandis qu'un avion français était touché par des tirs. Bien que l'enclave musulmane figure parmi les six «zones protégées» par les Nations unies, aucune frappe aérienne n'a été décidée samedi matin. A New-York, les responsables de l'ONU semblent privilégier la voie diplomatique pour faire cesser l'offensive serbe, en espérant que Moscou saura convaincre Radovan Karadzic et Slobodan Milosevic de revenir à la table de négociations.



WASHINGTON et NEW-YORK (Nations unies)

de nos correspondants

Passablement désemparés, sinon humiliés, les responsables de l'administration Clinton et leurs alliés européens au Conseil de sécurité de l'ONU ont assisté sans réagir, vendredi 15 avril, à la démonstration de force des Serbes de Bosnie.

Tout s'est passé comme si ni les Etats-Unis ni l'ONU n'avaient la moindre réplique à opposer au défi que leur lançaient ouvertement les milices serbes de Bosnie. L'objectif de ces dernières paraissait clair : prouver aux Occidentaux que les raids aériens menés par l'OTAN au début de la semaine avaient le résultat exactement inverse de celui qui était recherché.

Non seulement les Serbes n'ont pas été intimidés, mais ils ont poursuivi et presque mené à terme leur offensive sur Gorazde, une des six villes déclarées «zones de sécurité» par l'ONU il y a un an, après avoir, dans l'après-midi, ouvert le feu sur un avion français en mission de reconnaissance pour l'OTAN, et cependant qu'ailleurs ils tenaient en respect des milliers de «casques bleus» de la FORPRONU.

Si les Occidentaux avaient parié sur l'effet dissuasif des deux petits raids aériens conduits dimanche et lundi derniers contre des positions serbes à Gorazde, les résultats au terme de la journée de vendredi se sont révélés fort peu concluants. Les avertissements que la Maison Blanche avait lancés en début de semaine, en affirmant haut et fort : *«si les Serbes veulent l'escalade, ils auront l'escalade»*, n'ont pas non plus eu le moindre effet.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Lire la suite page 3

Le symbole d'une impuissance

GORAZDE sur le point de tomber. Gorazde, déclarée depuis un an «zone de sécurité» de l'ONU et abandonnée, vendredi 15 avril, par la communauté internationale à l'offensive des forces serbes. Gorazde en passe peut-être d'être sacrifiée sur l'autel d'un hypothétique «processus de paix», en passe d'être échangée contre la sécurité des «casques bleus», en passe de devenir le nouveau symbole de l'impuissance occidentale en Bosnie.

Alors que les combats se poursuivaient à proximité du centre-ville, il n'était toujours pas question samedi matin 16 avril, dans les capitales occidentales, de frappes aériennes contre les assaillants serbes, même si, au ministère français des affaires étrangères par exemple, on ne voulait rien exclure pour les «48 heures cruciales» qui allaient suivre.

QUOI *qu'il en soit, le rapport* de forces entre la communauté internationale et les Serbes de Bosnie a changé, vendredi, au profit de ces dernières : les hommes du général Mladic et de Radovan Karadzic auront pris la mesure de leur pouvoir et des limites de la politique d'intimidation que les Occidentaux prétendaient leur opposer depuis l'ultimatum qui leur fut lancé en février à Sarajevo.

La FORPRONU est vulnérable. Il suffit aux miliciens serbes d'interdire aux «casques *bleus» de circuler, de déposer* des mines autour de leurs cantonnements, de marchander l'évacuation sanitaire de deux soldats britanniques blessés, pour que s'effondre l'arsenal de résolutions et de moyens militaires échafaudé par les *Nations unies depuis deux ans* : plus question dès lors de «zones de sécurité» ni de frappes aériennes pour les protéger, même si l'on se trouve dans la situation précise où ce dispositif devrait être amené à fonctionner, comme c'est le cas depuis vendredi à Gorazde.

LES Occidentaux excluent d'être engagés dans une escalade militaire et leur seule véritable option en cas d'aggravation généralisée de la situation serait un retrait de la FORPRONU. Les Serbes l'ont vérifié ces derniers jours et c'est dans une position de force qu'ils aborderont la négociation s'ils l'abordent, comme on les y convie. De Washington à Paris on se tourne vers les Russes pour qu'ils persuadent les dirigeants de Pale et de Belgrade d'accepter un cessez-le-feu et un règlement négocié.

On a beau rappeler, à Paris, que le «plan européen» pour un tel règlement prévoit que Gorazde doit rester musulmane, il est moins certain que jamais que ce soit lui qui finalement s'impose. La Russie qui avait été avertie de l'intervention de l'OTAN sur Gorazde, dimanche 10 avril, a de nouveau très bien joué. Le règlement qui finalement s'imposera à la petite ville de Bosnie orientale, comme au reste du pays, a toutes les chances de porter sa marque.

La droite rattrapée par les affaires

Après la gauche, la majorité est touchée à son tour par les accusations de corruption

L'alternance n'a rien changé. Pas plus que les velléités de moralisation de Pierre Bérégovoy, la discrétion d'Edouard Balladur n'a empêché les *«affaires»* de continuer à empoisonner l'atmosphère. Rares sont les jours qui n'apportent pas de développements sur le front de la corruption. Urba, Sages, dossier Noir, financement du PR : les mêmes causes produisant les mêmes effets, un feuilleton chasse l'autre sans que cesse la ronde de *l'«argent sale»* dans laquelle élus, chefs d'entreprise, intermédiaires et hauts fonctionnaires se donnent la main. Aujourd'hui comme hier, des personnalités – ministres et dirigeants de partis – sont touchées. Aujourd'hui comme hier, le pouvoir hésite entre l'indépendance des juges et la protection de ses amis.

Pendant longtemps, face à un PS piégé par le centralisme d'Urba, qui provoquait des réactions en chaîne, la droite s'en est bien sortie. Sans doute, certains ténors (Jacques Médecin, Michel Noir, Jacques Farran...) se sont-ils fait épingler. Mais leurs systèmes de financement personnalisés n'avaient pas permis de remonter au sommet du parti ni à son trésorier, comme dans le cas d'Urba, du PS et d'Henri Emmanuelli. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Le déballage suscité, ces derniers mois, par les investigations du juge Van Ruymbeke *dans les finances du PR rétablit* quelque peu l'équilibre. Lancé sur la piste d'une commission mystérieusement disparue, le magistrat a mis au jour certaines pratiques : remises d'argent liquide, opérations immobilières et régie publicitaire (le Groupement des régies réunies, GRR) fonctionnant comme une *«pompe à finances»* grâce à la générosité des grandes entreprises.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

Lire la suite page 13

Dans l'attente d'une baisse des taux français

Les marchés financiers espèrent un geste de la Banque de France, dès lundi 18 avril, sous forme d'une baisse des taux directeurs. La diminution du loyer de l'argent en Allemagne ouvre la voie. Elle prouve la déconnexion entre les taux européens et *américains, ces derniers étant orientés à la hausse par crainte de* l'inflation.

Lire les articles de François Renard, page 19

Jack Lang au «Grand Jury RTL-*le Monde*»

Jack Lang, ancien ministre de la culture et de l'éducation nationale, est l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 17 avril, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée sur la chaîne câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

Cyril Collard et les exorcistes

La polémique posthume que suscite l'auteur des «Nuits fauves» est l'effet de la dramatisation organisée autour du sida

Un an après sa canonisation cathodique, le 8 mars 1993, lors de la cérémonie des Césars célébrée trois jours après sa mort, voici que la sainteté de Cyril Collard est jugée en appel. Dans un livre, dans des journaux, à la télévision, on affirme que le cinéaste-romancier a sciemment contaminé ses partenaires sexuels. Et l'on embrasse dans le même opprobre le comportement de Cyril Collard, la relation qu'il en a faite dans ses romans et dans son film et l'intérêt, voire la passion, que ce récit a suscités.

Sur la vie amoureuse de Cyril Collard, on remarquera simplement *qu'aucun de ses partenaires* n'a, jusqu'ici, jugé bon de se faire entendre. Ces confidences jetées sur la place publique, ces indignations vertueuses agiteraient n'importe quelle petite communauté confrontée au même drame. Il se trouve qu'il s'agit cette fois du village des journalistes, des cinéastes et des écrivains, et qu'ici, les ragots valent des minutes d'antenne, des colonnes de journal. S'il est un péché que l'auteur des *Nuits fauves* expie de manière posthume, c'est d'avoir été de ce monde-là.

Si l'on veut parler de Cyril Collard et du sida, il faut s'en tenir aux *Nuits fauves*. A la sortie du film, en octobre 1992, Cyril Collard était à peu près inconnu du grand public. Ses deux romans, *Condamné amour* et *les Nuits fauves*, n'avaient pas été de grands succès de librairie. La production de ce long métrage qui parlait de sida avait été difficile, plus sans doute que pour la plupart des premiers films en France. Mais *les Nuits fauves* suscitèrent l'enthousiasme de la critique, auquel répondit celui du public. La coïncidence est rare. En matière de jeune cinéma français, les critiques et le jeune public ne se rencontrent quasiment jamais.

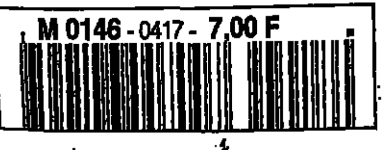
Cet accord exceptionnel entre *gens payés pour voir des films et* ceux qui paient pour les voir tenait sans doute à la singularité totale des *Nuits fauves*, film d'une ambition démesurée et d'un charme fou, à la fois autoportrait d'un jeune homme brillant et condamné et portrait d'une société malade. Du sida, bien sûr, mais aussi du racisme, de la précarité, de la violence, de la corruption. Cinéaste, Cyril Collard était si narcissique qu'il en devenait extra lucide. Il se filmait avec un intérêt passionné et assez d'intelligence pour se montrer tout entier, jusque dans son insigne faiblesse.

Les Nuits fauves laissaient aussi assez de place aux autres personnages pour que Romane Bohringer devint le second centre de gravité du film. Elle incarnait Laura, la jeune femme que Jean (le personnage joué par Collard) expose au virus, sans la prévenir. La souffrance de Laura, sa vie presque détruite, montrées avec une évidence irrésistible par Romane Bohringer, suffisaient à dire l'atrocité du geste de Jean dans *les Nuits fauves*.

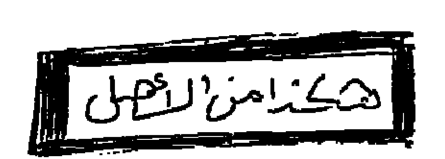
Dans les mois qui ont séparé la sortie du film de la mort de Cyril Collard, le public a progressivement trouvé le chemin des salles où l'on projetait *les Nuits fauves*. Au matin de la cérémonie des *Césars, 900 000 personnes* avaient vu le film (lorsqu'il fut retiré de l'affiche, fin 1993, il avait attiré 2,8 millions de spectateurs). Quant au roman, il s'est vendu à 412 000 exemplaires, dont 370 000 depuis la mort de Cyril Collard. Il faut croire qu'on entendait dans *les Nuits fauves* ce que l'on ne disait nulle part ailleurs. Malgré ses trente-cinq ans, Cyril Collard était perçu par la jeunesse comme l'un des siens. Son discours n'était pas celui des médecins, des prêtres ou des éducateurs. Plus encore, il était le premier à briser leur monopole.

THOMAS SOTINEL

Lire la suite page 15



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 3 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 200 PTE; Sénégal, 550 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



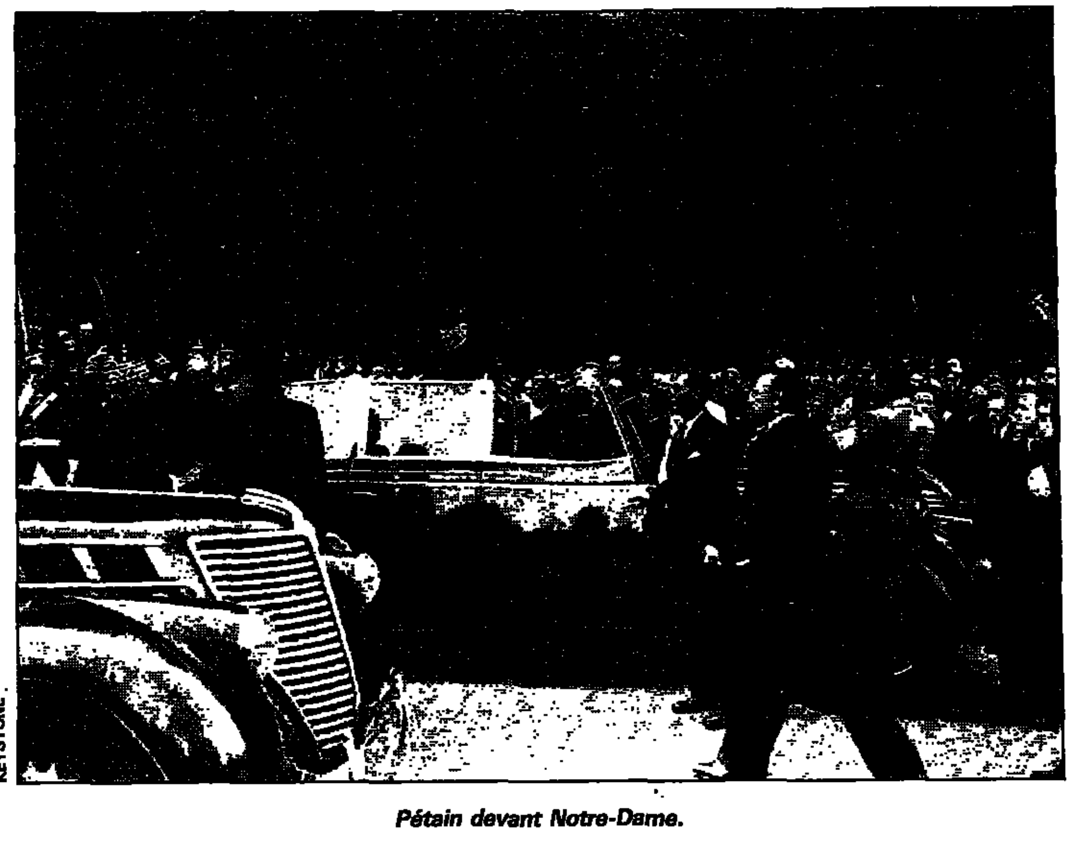
Il y a cinquante ans

Pétain à Paris

par André Kaspi

LE 26 avril 1944, à 9 h 25, cinq automobiles franchissent la porte Dorée. A leur bord, le maréchal Pétain, le docteur Bernard Ménétrel, Jean Tracou, le directeur du cabinet civil, des inspecteurs de police et un policier allemand. Ils sont accompagnés par huit motocyclistes de la Garde. Quelques passants ont reconnu le Maréchal et le saluent, bras tendu. Le cortège emprunte l'avenue Daumesnil, tourne dans la rue de Lyon, traverse la place de la Bastille, s'engouffre dans la rue Saint-Antoine et la rue de Rivoli. *« Vive Pétain ! »*, entend-on de temps à autre. Des applaudissements éclatent.

A 9 h 35, le Maréchal entre dans l'Hôtel de Ville. La rumeur commence à circuler dans la capitale. Pétain est à Paris. Certains croient au canular. Le chef de l'Etat français n'est pas revenu dans la capitale depuis 1940. Pourquoi soudainement y ferait-il une apparition ? Que signifie cette visite qui n'a pas été annoncée ? A 10 heures, Pétain quitte l'Hôtel de Ville dans une voiture découverte avec, à ses côtés, le préfet de la Seine et le préfet de police. Il se rend à Notre-Dame où le cardinal Suhard le reçoit. Les caciques du régime sont présents : Laval, Scapini, Déat, Cathala, Gabolde, Bonnard, Philippe Henriot, Victor Constant qui préside le conseil départemental de la Seine, Pierre Taittinger qui préside le conseil municipal de Paris. Les membres du corps diplomatique ont également fait le déplacement. A leur tête, Otto Abetz, l'ambassadeur d'Allemagne à Paris. Le général SS Oberg arrive en trombe.



KEYSTONE

Pétain devant Notre-Dame.

Paris touché par les bombardements alliés

L'archevêque de Paris célèbre la messe des morts à la mémoire des victimes des bombardements. Puis, Pétain retourne à l'Hôtel de Ville. Sur la place, trois mille personnes environ crient *« Vive Pétain ! Vive le Maréchal ! Pétain à Paris ! »*, et chantent tantôt *la Marseillaise*, tantôt *Maréchal nous voilà*... A 14 h 55, le Maréchal apparaît au balcon. *« Le vent disperse ses paroles*, raconte Tracou. *Les hauts-parleurs ne fonctionnent pas. Mais sa courte allocution est enregistrée et rien n'en sera perdu : « C'est une première visite que je vous fais aujourd'hui. J'espère bien revenir plus tard ; et alors, je n'aurai pas besoin de prévenir mes gardiens. Je serai sans eux et nous serons tout à l'aise. A bientôt, j'espère.* (1) *»* De nouveau, *la Marseillaise*. Emu, les larmes aux yeux, le Maréchal salue la foule avec son képi.

Il quitte alors l'Hôtel de Ville et gagne l'hôpital Bichat pour rendre visite aux blessés. A sa sortie, une femme lui offre un bouquet de roses. Après une courte escale dans son appartement du square de la Tour-Maubourg, il franchit de nouveau la porte Dorée à 17 h 45 et retrouvera *« Vichy, le triste Hôtel du Parc, nos cellules et nos soucis »*.

Ce n'est pas une visite ordinaire, un déplacement officiel parmi d'autres. Paris vient d'être touché par les bombardements alliés. Le 3 mars, les 10, 18 et 21 avril 1944, les aviateurs anglais et américains ont attaqué les points sensibles de l'agglomération, notamment Villeneuve-Saint-Georges, Juvisy, Noisy-le-Sec et la gare de La Chapelle. Les quatre bombardements font mille cent treize morts et plusieurs milliers de blessés. Si aux morts de la région parisienne on ajoute ceux de Lille, de Toulon et de Rouen, le total dépasse les trois mille pour la période du 10 au 25 avril.

Certes, les attaques aériennes ne datent pas de 1944. Elles ont commencé en mars 1942. De plus en plus fréquentes maintenant, elles frappent les villes, les nœuds ferroviaires, les sites industriels. L'opinion publique est désorientée. Bien sûr, on ne peut plus douter que le débarquement tant annoncé, très souvent espéré, soit désormais proche. Mais que restera-t-il de la France, redevenue théâtre d'opérations, et des Français, victimes des bombardements approximatifs ? Faut-il applaudir les aviateurs alliés qui préparent la Libération ou bien crier sa douleur, protester avec force contre ces attaques imprécises et meurtrières ?

« Frais, solide, bien campé »

Le préfet de la Seine parle de *« résignation »* ; d'autres rapports, d'une véritable révolte : *« Si vous voulez détruire du matériel roulant, il n'est peut-être pas nécessaire de venir le chercher au cœur de l'agglomération parisienne où la densité de population vous condamne de faire à chaque erreur de nombreuses victimes. Des bombes sont tombées boulevard Barbès, rue de La Chapelle, rue Championnet, rue Doudeauville. Si ces actions sont suivies, et rapidement, de la grande invasion libératrice, elles trouveront alors leur justification. Sinon, vous perdrez ici de nombreux partisans* (2) ».

Derrière son micro, le secrétaire d'Etat à l'information et à la propagande, Philippe Henriot, l'un des symboles de l'Etat milicien, s'en donne à cœur joie. Deux fois par jour, il dénonce *« les Anglo-Saxons »*, soumis à l'internationale judéo-bolchevique, qui tuent, sans états d'âme, de bons Français.

Le général Brécard, grand chancelier de la Légion d'honneur, a compris que, dans ces conditions, Pétain devrait manifester sa compassion. Une fois encore, il incarnerait la nation, démontrerait aux gaullistes qu'en dépit de ses quatre-vingt-huit ans il est *« frais, solide, bien campé »*, et non cet homme gâteux qu'on dépeint à Londres et à Alger. Excellente idée, dit-on dans l'entourage du Maréchal, à condition que les Allemands ne s'opposent pas au déplacement et ne tentent pas de le récupérer, que soient tenus à l'écart les miliciens, les hommes de Doriot et de Déat, que les Parisiens réservent au Maréchal un accueil enthousiaste. *« Une manifestation hostile*, précise Tracou, (...) *peut tout détruire. Par contre, si Paris se montre aussi vibrant, aussi enthousiaste que Marseille, Toulouse et tant d'autres villes du Midi, la situation du Maréchal en sera renforcée. »* De là quelques hésitations à approuver la suggestion de Brécard. En fin de compte, Pétain ira à Paris. Les Allemands promettent d'adopter une attitude aussi discrète que possible. Ils savent bien qu'en déplorant les victimes des bombardements alliés, Pétain sert objectivement leurs intérêts. Laval, lui, sera prévenu au dernier moment. Le 25 avril au matin, il proteste pour la forme auprès de Tracou : *« Alors*, dit-il sans autre préambule, *on continue à faire des fantaisies dans le grand-duché de Gerolstein. Moi, chef du gouvernement, j'apprends par hasard par la police allemande que le Maréchal part dans quelques heures pour Paris. Ce n'est pas sérieux. »* Dans la nuit du 24, Louis-Dominique Girard, l'un des proches de Pétain, se hâte de prévenir les préfets.

La visite remporte un beau succès, à tel point que les contemporains et les historiens n'ont pas manqué de poser une question embarrassante. Ces Parisiens qui applaudissent Pétain le 26 avril ne vont-ils pas avec la même vigueur applaudir de Gaulle le 26 août, quatre mois plus tard jour pour jour ? Sont-ils à ce point versatiles ? Maurice Toesca, chargé de mission auprès du préfet de police, a noté avec soin les chiffres officiels (3). Lorsqu'il arrive sur la place de l'Hôtel-de-Ville, Pétain voit peu de monde. Aucune manifestation ne l'attend. A sa sortie, *« le Maréchal a été très acclamé par la foule »*. Sur le parvis de Notre-Dame, la police dénombre d'abord deux cents, puis six cents curieux. Trois mille personnes l'attendent à l'intérieur de la cathédrale. A 14 h 10, *« les enfants des écoles des troisième et quatrième arrondissements, au nombre de cinq cents à six cents, viennent d'être rassemblés sur la place de l'Hôtel-de-Ville »*.

A leurs côtés, on compte environ quatre mille personnes, puis six mille, enfin dix mille. Autour de l'hôpital Bichat, ils sont cinq mille. De l'avenue de la Tour-Maubourg jusqu'à la porte Dorée, une foule nombreuse – mais le dénombrement n'est pas fait – salue le cortège. Comment nier l'enthousiasme, presque toujours spontané, des Parisiens ? On ne saurait, pourtant, le comparer à cette « mer » qui, au lendemain de la Libération, se presse le long des Champs-Elysées, pour découvrir et ovationner le général de Gaulle. A comparer les deux événements trait pour trait, on verse dans la mauvaise foi, sinon dans l'erreur la plus complète.

Des motivations qui ne sont pas identiques

Parmi les dix mille personnes qui applaudissent Pétain sur la place de l'Hôtel-de-Ville se mêlent des badauds, les enfants des écoles, des militants collaborationnistes rameutés d'urgence, *« la brigade des acclamations de la préfecture de police »*, des maréchalistes, des attentistes et peut-être des résistants curieux. Leurs motivations ne sont pas identiques. Les uns redoutent les changements politiques que le débarquement des Alliés pourrait entraîner. Ils sont très minoritaires. Les autres, beaucoup plus nombreux, se réjouissent de voir flotter le drapeau tricolore sur des bâtiments officiels de la capitale, d'entonner l'hymne national, d'entendre le chef de l'Etat évoquer *« ses gardiens »* et un prochain voyage qui se fera *« sans eux (...) tout à l'aise »*. Quelques-uns ont cru que Pétain ne tarderait pas à s'installer à Paris. Tous savent que Pétain peut, comme on dit aujourd'hui, *« réaliser un coup »*, mais que le régime de Vichy est condamné. Le voyage du 26 avril est un événement sans conséquences.

(1) Jean Tracou a consacré un chapitre au « Salut de Paris », dans *le Maréchal aux liens*, Paris, André Bonne, 1948. Pour un récit complet de la visite, cf. Henri Amouroux, *Un printemps de mort et d'espoir*, Paris, Robert Laffont, 1985, pp. 431-444

(2) *Cette opinion est rapportée dans une étude destinée au* Comité français de libération nationale. Archives Nationales, F 1 à 3847.

(3) Maurice Toesca, *Cinq années de patience (1939-1945)*, Paris, Editions Emile-Paul, 1975, pp. 235-275.

► André Kaspi est professeur à la Sorbonne

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

LE NÈGRE DU PALAIS
par Thierry Pfister.
Albin Michel, 285 pages, 98 F.

LES ÉVÉNEMENTS DE 67
par Stéphane Denis.
Plon, 123 pages, 79 F.

Recours à la fiction

TOUTE ressemblance avec des personnages existants et des situations connues ne serait pas entièrement fortuite, mais c'est la fiction qui, néanmoins, l'emporte, parce qu'elle permet d'éclairer, fût-ce artificiellement, la part de réalité vouée à l'obscurité. Thierry Pfister y recourt, après avoir jusque-là témoigné directement, dénoncé et polémiqué à visage découvert, dans les précédents ouvrages qu'il a consacrés au pouvoir socialiste, dont il a été proche.

Son roman met en scène un président-monarque vieillissant, rongé par la maladie, près d'une mort qu'il voit venir, et un marabout, originaire d'Afrique noire, qui tente de lui porter secours, non sans y prendre, au passage, son bénéfice. Une fable, en quelque sorte, qui fait intervenir l'irrationnel, en l'espèce la magie africaine, dans ce que le fonctionnement du pouvoir suprême d'une démocratie européenne a d'organisé et de contrôlé, à défaut d'être totalement rationnel. Une fable qui introduit donc des pratiques de sorcellerie dans l'appareil d'Etat, peu accoutumé à ces rites étranges par rapport aux siens. Une fable qui fait se croiser l'aventure aléatoire d'un immigré inconnu, aussi opportuniste que sympathique, et les carrières balisées de personnages publics et moins publics, dont les modèles sont reconnaissables sinon parfaitement identifiables.

Au-delà de la satire des mœurs du palais et de la cour et de la causticité avec laquelle l'auteur dépeint certains membres de l'entourage, l'attention se focalise, évidemment, sur le protagoniste principal, le président. Comment savoir ce qui relève de la réalité observée – de l'information journalistique – et ce qui procède de l'imagination de l'écrivain ? A la limite, peu importe : l'intérêt du livre, sa qualité, est dans la forte impression que laisse le portrait saisissant brossé par l'auteur.

C'est celui d'un roi qui se meurt : un homme de pouvoir revenu de tout. Il sait que, *« dans la gestion d'une société, l'important n'est pas de décider mais, tout au contraire, de ne rien trancher. Pour durer à sa tête, il convient de la laisser se réguler elle-même en interférant le moins possible. Il sait d'expérience que le pouvoir politique, surtout dans un registre démocratique, ne dispose d'aucune prise sur le destin des hommes et se borne à prendre acte des évolutions lorsqu'elles paraissent irréversibles »*. Cet homme est fasciné par la mort qui le guette, et dont il guette lui-même les ultimes effets chez ceux qui meurent autour de lui. Il ne *semble plus relié à la vie que* par les relations d'ancienne complicité qu'il entretient avec les femmes, la sienne et quelques autres, et par la prégnance de ses souvenirs, notamment celui de sa découverte de l'Afrique, dont l'évocation constitue l'un des passages les plus *« vrais »* du livre.

Dans cette fable crépusculaire, malgré les cocasseries de l'intrigue, l'ambitieux et malin marabout incarne la santé et la vie. A travers lui, c'est l'Afrique qui vient au secours de la société nantie et malade des Blancs, si tant est que la vitalité et la magie de la première puissent encore agir sur la seconde. Du roman, bien sûr, seulement du roman...

Celui que publie Stéphane Denis, sous le titre *les Evénements de 67*, a t-il un caractère politique, en dehors du fait que l'auteur est un journaliste politique connu ? A proprement parler, non. Sauf que le récit porte, à vingt ans de distance, sur le même choix (l'interruption volontaire de grossesse) qui se pose à une jeune fille de Nantes, en 1967, puis à la fille qu'elle mettra au monde ultérieurement.

La décision prise par la seconde, dans les conditions qui sont celles d'aujourd'hui, remet en mémoire, chez la *première, le souvenir de sa* propre expérience, avant la légalisation de l'IVG et la libéralisation de la pilule. Le récit est donc celui d'une femme de quarante ans qui trouve l'occasion de faire un bilan. Un bilan sans drame ni pleurnicherie, sans remords et sans leçons édifiantes. Un récit à mi-voix, un ton en demi-teinte *qui n'en est que plus pénétrant.*

Deux femmes vivent la même chose, presque la même chose parce qu'aucune épreuve de ce genre n'est réductible à une autre, mais, entre-temps, la société a changé. Ce n'est pas de la politique, encore que la politi*que ait, tardivement comme* toujours s'agissant des mœurs, joué son rôle dans cette évolution. C'est la vie, d'une génération à l'autre, et *la succession des expériences* singulières que chacun en a, qui le font ce qu'il est, différent des autres, unique, forcément solitaire. Le talent – et il *en fallait – de Stéphane Denis* est dans l'acuité distanciée avec laquelle il fait témoigner son héroïne, sur une trajectoire très personnelle dans une période où, au moins pour les femmes, la société a basculé.

Passant outre aux avertissements des Nations unies

Les forces serbes ont lancé de nouveaux assauts contre Gorazde

Les forces serbes ont encore progressé dans leur offensive contre la ville de Gorazde, en Bosnie orientale, où un «casque bleu» britannique a été tué, vendredi 15 avril, tandis que les Nations unies privilégiaient la négociation et s'abstenaient de frappes aériennes.

■ UN AVION TOUCHÉ. Un avion de reconnaissance Etendard français a été touché vendredi par des tirs d'armes de défense aérienne, alors qu'il effectuait un vol dans la région de Gorazde. Il a pu regagner le porte-avions *Clemenceau*, qui croise dans l'Adriatique. Le pilote est indemne.

■ LES RUSSES PRÉVENUS. Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a affirmé que la Russie avait été prévenue par les Nations unies du recours à la force aérienne avant la première action de l'OTAN contre des positions serbes autour de Gorazde. Moscou s'était plaint de ne pas avoir été informé au préalable de ces raids.

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

Un Puma français en provenance de Gorazde vient d'atterrir sur la piste. Les médecins de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies) se précipitent pour transporter vers le groupe médico-chirurgical du QG de la Force à Sarajevo un «casque bleu» britannique grièvement blessé à la tête. Plus tard dans la nuit, l'officier a succombé à ses blessures. Il avait été la cible de l'artillerie serbe alors qu'il se trouvait dans un poste d'observation de l'ONU situé dans le territoire sous contrôle des forces bosniaques, sur la rive gauche de la Drina.

Un deuxième officier britannique, légèrement blessé au cours de l'après-midi à Gorazde, est resté dans l'enclave avec le reste du personnel de l'ONU et des organisations humanitaires internationales, soit une vingtaine d'étrangers.

Après avoir assuré jusqu'en fin d'après-midi que la situation à Gorazde était *«calme en dépit de quelques activités militaires dans le nord-est de la poche»*, la FORPRONU a finalement confirmé, en début de soirée, les informations alarmantes diffusées tout au long de la journée par la radio bosniaque selon lesquelles la ville était sur le point de tomber.

Faisant fi des deux premières frappes aériennes effectuées dimanche et lundi derniers, les forces serbes bosniaques n'ont cessé, depuis, d'accroître leur pression et ont continué à avancer. Soucieux de rétablir le contact avec les Serbes qui ont pris en «otage» quelques milliers de «casques bleus» et ont rompu leurs relations avec la FORPRONU à la suite des raids de l'OTAN, les responsables de la Force des Nations unies ont fortement minimisé la situation à Gorazde.

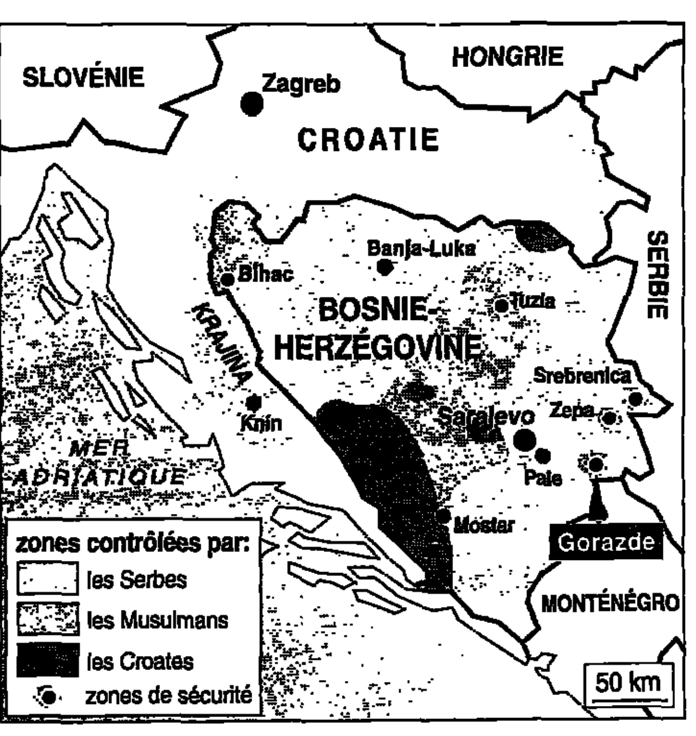
Certes, après plusieurs tentatives manquées, l'émissaire spécial du secrétaire général des Nations unies, Yasushi Akashi, est finalement parvenu à se rendre à Pale, le fief des Serbes bosniaques, au-dessus de Sarajevo, et à être reçu en début d'après-midi par leur leader, Radovan Karadzic. La journée était donc consacrée à l'action diplomatique.

Accompagné par l'un des coprésidents de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, Thorvald Stoltenberg, et par l'envoyé spécial du président russe, Vitali Tchourkine, M. Akashi devait essayer de convaincre M. Karadzic de *«réduire la tension en Bosnie»* en rejoignant la table de négociations et en levant le blocus imposé par ses forces à la FORPRONU (*le Monde* du 16 avril).

Cette médiation, qualifiée de *«cruciale»*, devait mettre fin à *«la situation impossible»* dans laquelle se trouve, depuis cinq jours, la FORPRONU. *«Cette situation n'est plus tolérable, mais une riposte des «casques bleus» aux provocations serbes risquerait d'entraîner une escalade générale du conflit»*, avait confié, dans la matinée, un officier de l'ONU, qui a requis l'anonymat.

Ce n'est qu'après avoir appris que deux «casques bleus» en mission d'observation dans l'enclave de Gorazde avaient été blessés au cours de l'après-midi que la FORPRONU a prêté l'oreille à ce qui se passait dans l'enclave. Il est alors presque 17 heures, et Yasushi Akashi vient de quitter Pale pour Sarajevo.

Le chef des «casques bleus» en Bosnie, le général britannique Michael Rose, le contacte et le met alors devant le choix : de nouvelles frappes aériennes ou la négociation. M. Akashi choisira la négociation et retournera à Pale pour demander au leader des Serbes bosniaques de permettre à deux hélicoptères de l'ONU d'évacuer les deux blessés de la FORPRONU. A 18 h 30, Radovan Karadzic accepte d'interrompre l'assaut de la ville de Gorazde, le temps de l'évacuation. L'accalmie qui a suivi est toutefois restée précaire puisque le pilote du Puma français, qui a atterri peu avant 20 h 30 à Sarajevo, a indiqué que des tirs avaient été dirigés contre lui mais que son appareil n'avait pas été touché. Dans la nuit de vendredi à samedi, les dirigeants bosniaques affirmaient, après être entrés vers minuit en contact radio avec les autorités locales de Gorazde, que les bombardements avaient repris. *«Vous pouvez appeler cela des bombardements sporadiques mais huit obus tombent à la minute»*, a lancé le premier ministre bosniaque, Haris Silajdzic.



Dans une déclaration qui reflétait le sentiment de consternation de la population de Sarajevo face à *«la nouvelle démission de l'ONU»*, il n'a pas hésité à faire porter directement la responsabilité de l'offensive serbe à M. Akashi et à l'ONU. *«S'il y avait eu recours aux frappes aériennes contre la multitude de chars et de pièces d'artillerie disposés autour de Gorazde, l'offensive serbe aurait pu être arrêtée»*, a-t-il déclaré en accusant les Nations unies de *«trahison»* pour avoir *«refusé de protéger»* les populations civiles d'une enclave qui jouit du statut de «zone de sécurité»; et d'ajouter : *«Depuis deux semaines, nous entendons dire que tout va bien dans l'enclave, mais deux cents personnes sont mortes et les Serbes ont presque encerclé la ville.»*

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a, pour sa part, estimé que *«les atermoiements de l'ONU ont mis la FORPRONU au bord de la défaite»*. *«La crédibilité de l'ONU est sévèrement mise en cause»*, a-t-il poursuivi, en s'étonnant que les «casques bleus» n'aient pas fait appel à l'OTAN, alors que certains d'entre eux étaient en danger. Et son premier ministre de renchérir en déclarant : *«La FORPRONU a une peur bleue de ces crapules* [les Serbes] *sur les collines.»*

Haris Silajdzic est convaincu que la crainte de représailles serbes contre les «casques bleus» a dissuadé la FORPRONU de prendre la décision de nouvelles frappes aériennes. Pour finir, il estime que cette affaire a sérieusement affecté le processus de paix en Bosnie. *«Comment voulez-vous discuter avec les Serbes quand ils pensent qu'ils ont vaincu l'OTAN?»*, a-t-il conclu.

Le conseiller diplomatique du président Izetbegovic, Kemal Muftic, a, lui, explicitement accusé l'Occident d'avoir *«passé un accord tacite avec les Serbes pour laisser ces derniers prendre Gorazde en échange de la levée du siège de Sarajevo»*. Il a toutefois reconnu que les forces locales bosniaques (à moitié musulmanes) n'avaient pas préparé suffisamment la défense de Gorazde.

FLORENCE HARTMANN

L'une des six «zones protégées»

L'enclave musulmane de Gorazde, en Bosnie orientale, sur le point de tomber totalement sous le contrôle des forces serbes bosniaques après plus de deux semaines de combats particulièrement violents, est l'une des six zones de Bosnie décrétées «protégées» par le Conseil de sécurité de l'ONU.

L'enclave de Gorazde, à 70 % musulmane, située le long de la rivière Drina et à 50 kilomètres au sud-est de Sarajevo, a reçu le statut de «zone protégée» au printemps 1993, en même temps que cinq autres enclaves à *majorité musulmane* : Srebrenica et Zepa dans l'est du pays, Sarajevo au centre, Bihac à l'extrême nord-ouest et Tuzla au nord. La résolution du Conseil de sécurité adoptée le 6 mai 1993 demandait le retrait de toutes les unités serbes des régions déclarées «zones de sécurité» et leur repli à une distance à laquelle elles cesseraient de constituer une menace pour les habitants.

La Force de protection des Nations unies (FORPRONU) ne dispose sur place que de quelques observateurs militaires – dont l'un, un Britannique, a été tué vendredi 15 avril, et un autre blessé – pour 65 000 personnes, habitants de l'enclave et réfugiés. Le président en exercice du Conseil de sécurité, Colin Keating, avait annoncé que des observateurs militaires supplémentaires devaient se rendre dans le secteur. Le déploiement d'un bataillon ukrainien de près de mille hommes était, en outre, prévu.

L'offensive serbe sur Gorazde a commencé le 12 avril 1992. Après une accalmie, les combats ont repris le 29 mars 1994 avec de très violents bombardements serbes. Depuis cette dernière date, plus de cent personnes ont été tuées et 2 000 civils contraints de fuir les trente villages détruits par les bombardements dans le sud de l'enclave, selon les délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en poste à Gorazde.

La chute de Gorazde faciliterait les liaisons à l'intérieur des zones tenues par les forces serbes et améliorerait sensiblement la continuité territoriale recherchée par les Serbes bosniaques, renforçant, une nouvelle fois, leur position en cas de reprise de négociations de paix, actuellement rompues. – *(AFP.)*

Un avion Etendard français touché par un tir de défense aérienne

Un avion français Etendard IV-P, spécialisé dans la reconnaissance photographique, a été touché, vendredi 15 avril, par un *tir d'armes de défense aérienne* lors d'un vol dans la région de Gorazde en Bosnie, a annoncé le commandement sud de l'OTAN (AFSOUTH) à Naples. Atteint sur l'arrière de l'empennage alors qu'il volait à 1 000 mètres d'altitude, a précisé le ministère français de la défense, il a pu regagner le porte-avions *Clemenceau* dans l'Adriatique et son pilote, le capitaine de corvette Pierre Clary, est indemne. C'est la seconde fois depuis le début de l'opération Deny Flight (Interdiction de vol) au-dessus de la Bosnie, *le 12 février 1993*, qu'un appareil participant aux vols quotidiens du dispositif est touché par des tirs : le 8 mars, c'était un C-212 Aviocar de l'armée de l'air espagnole qui avait été touché au-dessus de la Krajina, région sous contrôle serbe de la Croatie. 4 500 militaires et civils participent au total au dispositif Deny Flight, avec près de 200 appareils de six pays. – *(AFP.)*

Selon M. Boutros-Ghali

Les Russes avaient été prévenus des raids de l'OTAN

MADRID

de notre correspondant

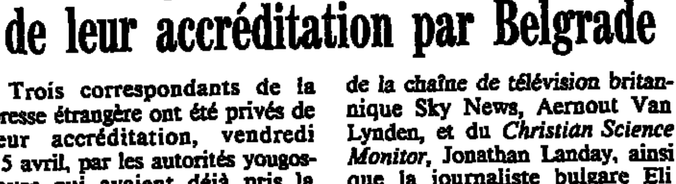
Le secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, a affirmé, vendredi 15 avril à Madrid, que la Russie avait été prévenue par l'ONU du recours à la force aérienne en Bosnie, avant la première action de l'OTAN contre les positions serbes autour de Gorazde dimanche dernier. Le président Boris Eltsine ainsi que son ministre des affaires étrangères, Andreï Kozyrev, avaient protesté en début de semaine pour n'avoir, selon eux, pas été avertis de ces opérations sur Gorazde.

«Nous avons prévenu les autorités russes avant l'utilisation de ce soutien aérien», a indiqué M. Boutros-Ghali, lors d'une conférence de presse conjointe avec le chef du gouvernement espagnol Felipe Gonzalez, à l'occasion de sa première visite officielle en Espagne. *«Cette information ne m'est parvenue que récemment»*, a ajouté le secrétaire général. Boutros Boutros-Ghali a lancé *«un avertissement très clair aux éléments qui, dans l'ex-Yougoslavie, essayent de s'opposer à l'action des forces des Nations unies»*, avertissement qui paraît à contre-courant de ce qui, au même moment, se disait à New-York et en Bosnie. *«Nous irons au fond des choses en ce qui concerne l'utilisation de la force aérienne. Nous n'hésiterons pas à faire appel à l'OTAN, à utiliser la force pour protéger les forces des Nations unies»*, a ajouté le secrétaire général.

En ce qui concerne les quelque deux cents «casques bleus» pris en otage par les forces serbes, M. Boutros-Ghali a exprimé sa confiance : *«Nous sommes en négociation avec les forces bosniaques et nous allons trouver très rapidement une solution à ce problème. Je suis moins pessimiste et je pense qu'une solution sera facilement négociable.»*

MICHEL BOLE-RICHARD

Après les correspondants de l'AFP et de CNN



Trois journalistes sont privés de leur accréditation par Belgrade

Trois correspondants de la presse étrangère ont été privés de leur accréditation, vendredi 15 avril, par les autorités yougoslaves qui avaient déjà pris la même mesure contre l'AFP et la chaîne américaine CNN. Le ministère yougoslave de l'information avait annoncé, mardi, qu'il allait sanctionner les journalistes *«qui mènent contre la Yougoslavie* [Serbie et Monténégro] *une guerre médiatique sans pitié, à partir de son territoire»*.

Les trois nouveaux journalistes touchés sont les correspondants de la chaîne de télévision britannique Sky News, Aernout Van Lynden, et du *Christian Science Monitor*, Jonathan Landay, ainsi que la journaliste bulgare Eli Youroukova, correspondante à Belgrade du journal bulgare *Democratsia* et de Radio Free Europe.

D'autre part, les autorités serbes de Bosnie ont interdit à tous les journalistes américains ou employés par des médias américains de travailler et de circuler dans les territoires sous leur contrôle. – *(AFP.)*

La voie diplomatique privilégiée

Suite de la première page

Vendredi soir à New-York, le Conseil de sécurité n'avait trouvé pour seule parade, pour tenter de ralentir l'offensive serbe sur Gorazde, que de décider de maintenir ses observateurs militaires dans la ville, plutôt que de les évacuer. Cela signifiait que l'ONU entendait garder, comme un dernier recours, la menace d'une nouvelle intervention aérienne pour empêcher les Serbes de bombarder le centre-ville de Gorazde.

Pour justifier, sur le plan juridique, les raids de l'OTAN, l'ONU s'appuie en effet sur la résolution 836 du Conseil de sécurité, autorisant l'emploi de la force pour défendre les «casques bleus» qui seraient menacés dans une des six «zones de sécurité» de Bosnie. Faire partir les observateurs militaires de l'ONU aurait donc signifié qu'on levait presque officiellement la menace d'une intervention aérienne.

A en croire une très bonne source à l'ONU, la journée de vendredi a été marquée par un conflit entre le chef de la FORPRONU en Bosnie, le général britannique Michael Rose, et le Japonais Yasushi Akashi, représentant du secrétaire général de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie. Pour défendre ses hommes et arrêter l'offensive serbe, le général Rose a demandé, vendredi, une intervention aérienne urgente de l'OTAN à M. Akashi : la dizaine d'observateurs de la FORPRONU présents à Gorazde étaient sous le feu direct des miliciens serbes.

Le refus de M. Akashi

M. Akashi aurait rejeté la requête du général Rose. A vrai dire, la procédure en place n'imposait pas obligatoirement au général Rose d'obtenir le feu vert de M. Akashi – il suffisait à l'officier britannique de s'entendre avec le général français Bertrand de Lapresle, le commandant de la FORPRONU pour l'ex-Yougoslavie. Mais, ne voulant pas prendre le risque de faire dérailler une éventuelle négociation en cours, le général Rose a voulu se «couvrir» en obtenant l'accord du représentant de l'ONU.

M. Akashi se trouvait alors dans la ville de Pale, au quartier général des Serbes bosniaques. Le Japonais a préféré négocier avec les Serbes un bref cessez-le-feu, afin qu'un hélicoptère français vienne évacuer l'un des observateurs de l'ONU grièvement blessé à Gorazde, un officier britannique qui devait, plus tard, succomber à ses blessures.

Un haut fonctionnaire de l'ONU a expliqué que la situation militaire autour de Gorazde ne pourrait être changée que par une série de *«raids aériens massifs»*. Or il ne saurait en être question, a-t-il poursuivi, car une telle intervention *«nous ferait passer dans le camp de l'un des belligérants»* et *«ce serait la fin de la FORPRONU»*. Bill Clinton a martelé le même argument vendredi : ni l'OTAN ni la FORPRONU ne sont là *«pour changer l'équilibre militaire sur le terrain»*; il s'agit d'être *«fermes»*, a poursuivi le président américain, mais de ne pas *«provoquer»* les Serbes.

A New-York, on expliquait encore la timidité de l'ONU en avançant qu'une nouvelle intervention aérienne vendredi aurait mis en danger la vie des «casques bleus» que les Serbes ont pris en otage. On faisait encore valoir que la Russie – un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité – a multiplié les pressions pour qu'il n'y ait plus la moindre intervention contre ses protégés serbes. On confessait, enfin, que la même Russie était maintenant l'ultime recours des Occidentaux pour dissuader les Serbes de faire perdre la face aux Etats-Unis et à leurs alliés européens en s'emparant de Gorazde.

Singulier retournement de situation pour les Russes, si l'on songe au mécontentement qu'ils avaient affiché en début de semaine pour n'avoir pas été consultés avant les raids de l'OTAN. Les voilà plus sollicités que jamais, au cœur de la bataille de Gorazde, en mesure de prouver (comme ils l'avaient fait lors de l'ultimatum de Sarajevo) qu'il est impossible de se passer de la Russie en Bosnie... La Maison Blanche et le département d'Etat en convenaient humblement qui, vendredi soir, suppliaient Moscou *«d'user de son influence auprès des Serbes»* pour empêcher la chute de l'enclave musulmane.

Une enclave sacrifiée ?

Selon les informations données vendredi soir par le département d'Etat, l'enclave de Gorazde pourrait bien être la première des six «zones de sécurité» de Bosnie à tomber entre les mains des Serbes. Leurs milices ont réussi vendredi à s'emparer de tous les points stratégiques surplombant la ville. Les défenses des forces gouvernementales (musulmanes) se sont effondrées, les obligeant à se replier, avec des milliers de réfugiés, vers le centre-ville.

A Washington comme à l'ONU, certains situent la bataille de Gorazde dans un contexte plus large, celui de la grande négociation à venir sur le partage de la Bosnie-Herzégovine. C'est une hypothèse qui n'est confirmée par aucun porte-parole officiel mais que l'on entend dans la bouche d'observateurs sérieux. En gros, les Occidentaux et les Russes seraient résignés à la chute de Gorazde, que les Serbes n'ont jamais cessé de revendiquer. En contrepartie, on attendrait des Serbes d'importantes concessions territoriales au profit des Musulmans autour de Sarajevo, la capitale bosniaque.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

EUROPE

A la suite d'un accord avec l'Ukraine

Moscou obtient l'essentiel de la flotte de la mer Noire et Sébastopol

Les présidents russe et ukrainien ont signé, vendredi 15 avril, un accord donnant à la Russie «de 80 à 85 %» de la flotte de la mer Noire.

MOSCOU

de notre correspondant

Un nouvel accord de principe, dont les «détails» restent à régler : le nouvel arrangement trouvé par Boris Eltsine et Léonide Kravtchouk sur le partage de la flotte de la mer Noire n'est *a priori* guère plus définitif que les quatre précédents. Mais, sous réserve de réalisation, il consacre clairement l'affaiblissement des positions de l'Ukraine, comme le grignotage constant par la Russie des attributs de son indépendance.

Signé à l'issue d'un nouveau «sommet» de la CEI, il prévoit que l'essentiel de cette flotte de 440 navires revient à la Russie, l'Ukraine conservant *«de 15 à 20 % des bâtiments»*. Ce sort très inégal s'accompagne d'un partage des bases navales situées en territoire ukrainien, selon des modalités qui restent à préciser. Il est seulement indiqué que *«les forces navales de l'Ukraine et la flotte de la mer Noire de la Russie sont basées séparément»*.

Il est cependant évident que la Russie conservera entre autres l'usage de Sébastopol, la seule véritable place forte maritime de la région, et que cette présence russe influera obligatoirement sur la situation politique en Crimée, actuellement présidée par un partisan du rattachement à terme à la Russie. Pour éviter d'être totalement dépossédée, l'Ukraine a pris le contrôle, ces jours derniers, d'une petite base qui jouxte le port commercial d'Odessa et, quelques heures à peine avant la signature des accords de Moscou, d'une autre petite base située à Izmaïl, près de la frontière roumaine, suscitant de véhémentes protestations du commandement (russe) de la flotte de la mer Noire.

Les deux présidents ont chargé leur ministre de la défense de mettre au point *«d'ici dix jours»* les modalités pratiques de l'accord, et l'entreprise s'annonce plutôt scabreuse. Les dissensions entre les deux hommes sont en effet apparues immédiatement : le ministre ukrainien Vitali Radetski a donné une interprétation de l'accord selon laquelle la flotte était divisée par moitié, l'Ukraine «revendant» ensuite une portion de sa part à la Russie. Le Russe Pavel Gratchev a aussitôt contesté cette interprétation ; commentant la série d'incidents survenus ces derniers jours entre marins russes et ukrainiens, gonflés hors de toute proportion par les médias moscovites, il avait expliqué qu'il était *«inutile»* de discuter avec son *«collègue»* ukrainien.

Vers des forces «unies»

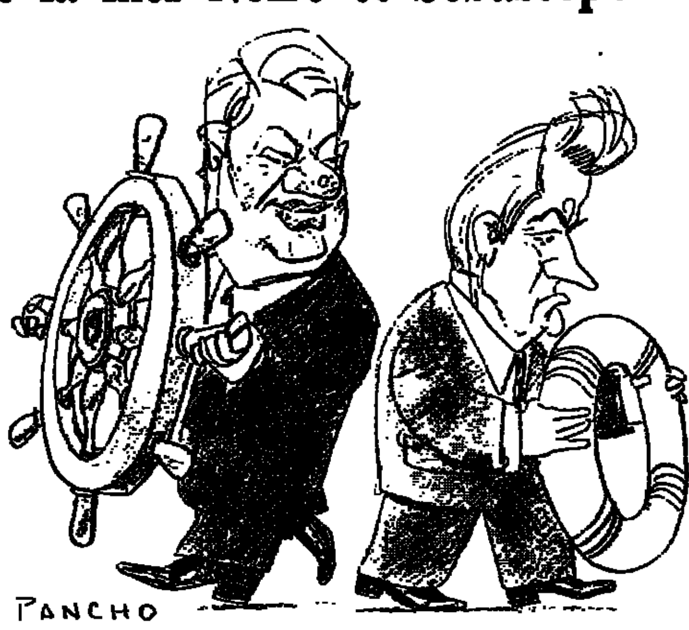
L'atmosphère est donc lourde, ce qui n'a pas empêché les présidents russe et ukrainien de se congratuler et M. Kravtchouk de souligner à quel point la Russie était un *«pays ami»*. Sur le fond, ce cinquième épisode de la longue saga de la flotte révèle une Ukraine toujours résolue à sauver les apparences, mais de moins en moins en mesure de résister à la volonté russe. Une autre bataille, au moins aussi importante, concerne les infrastructures gazières et certaines raffineries ukrainiennes, dont Moscou veut s'assurer le contrôle «en compensation» de la dette énergétique de Kiev.

Dès le début des contestations entre les deux pays, les militaires russes avaient fait savoir qu'une petite flotte côtière (10 % environ des navires) suffirait amplement à l'Ukraine : ils semblent avoir à peu près atteint leur but. Surtout, le contrôle de Sébastopol s'inscrit dans la nouvelle doctrine militaire russe, prévoyant le maintien d'un chapelet de bases dans les pays de l'ex-URSS et laisse ouverte la possibilité de reconstituer à terme des forces «unies» de la CEI, objectif auquel l'état-major russe a moins que jamais renoncé. Le général Gratchev a même déclaré jeudi que cette perspective pouvait désormais être considérée comme *«réelle»*.

Le «sommet» de la CEI qui avait précédé la rencontre Eltsine-Kravtchouk s'est déroulé selon un scénario désormais classique, fait de déclarations optimistes et de la signature d'une foule d'accords (26), souvent dénués de calendrier d'application ou de contenu concret. L'un des événements marquants a été l'absence du président du Kazakhstan Noursoultan Nazarbaev.

Estimant que la CEI n'était plus d'aucune utilité, il avait proposé de lui substituer une *«Union euroasiatique»* conçue sur le modèle de l'Union européenne. Son projet ayant été jugé irréaliste ou prématuré, il est resté à Alma-Ata, se faisant porter malade.

JAN KRAUZE



RUSSIE

Le général Gratchev ne veut plus du «partenariat pour la paix» avec l'OTAN

Le général Gratchev, ministre russe de la défense, est désormais hostile à l'adhésion de la Russie au «partenariat pour la paix» proposé par l'OTAN. *«Les événements en Bosnie ont montré que ce projet n'était que vaines paroles»*, a-t-il déclaré, jeudi 15 avril, en marge du sommet de la CEI. *«Nous avons eu l'impression que nos partenaires agissaient derrière notre dos. (...) D'une manière générale, je n'aime pas que les gens me disent une chose et en fassent une autre.»* Cette déclaration frappe d'autant plus que les autorités russes, et en particulier le président Eltsine, ne se sont toujours pas définitivement exprimées sur ce sujet. La veille, le ministre des affaires étrangères avait laissé entendre qu'il renonçait à se rendre le 21 avril à Bruxelles pour signer l'accord. Au même moment, des représentants de son ministère et de celui de la défense expliquaient aux députés qu'il serait plus avantageux pour la Russie d'agir *«de l'intérieur»* du «partenariat» pour préserver ses intérêts. – *(Corresp.)*

Création d'un parti «libéral-démocrate» *bis*. – Un groupe de près de trente députés conduits par l'ex-ministre des finances Boris Fiodorov a décidé de prendre à son compte l'appellation «libérale-démocrate», déjà portée par la formation d'extrême droite de Vladimir Jirinovski. L'Union libérale-démocrate du 12 décembre (le 12 décembre 1993 fut marqué par l'adoption de la Constitution et le triomphe électoral de M. Jirinovski) est constituée de démocrates radicaux, venus en partie du bloc eltsinien Choix de la Russie.

ITALIE

Premières difficultés au Parlement pour la nouvelle majorité

Les membres du Parlement italien devaient voter de nouveau, samedi 16 avril, pour tenter d'élire les présidents de la Chambre et du Sénat (*le Monde* du 16 avril).

ROME

de notre correspondante

C'était comme une goutte de bouillon politique examinée au microscope par caméras et journalistes, du moins ceux que, pour «raison de sécurité» devant l'avalanche, on avait laissé entrer. Il faut dire que, vendredi 15 avril, assister à la naissance en direct de la deuxième République italienne, ce n'était pas rien : atmosphère de guerre de tranchée au Sénat, où la droite n'a pas la majorité, comme elle allait très vite le constater; ambiance de fête fébrile à la Chambre, où il n'y a pas cet inconvénient. A la buvette de Montecitorio, siège de la Chambre, on cherchait vainement des visages connus : quatre cent quatre-vingt-douze «petits nouveaux», quarante-six ans de moyenne d'âge, et une majorité de débutants en politique, ça change un paysage, ou plutôt un «Transatlantique»; c'est en effet, dans cette longue salle des pas-perdus, à la meute plus ou moins compacte des parlementaires – *«On ne dit plus clientèle sous la deuxième République»* – que l'on reconnaît l'homme fort du moment.

Ils étaient là, fidèles au rendez-vous. Umberto Bossi, le «Lombard», veste à carreaux, cravate à fleurs, menant à son bras, tel le père de la mariée, pour les noces barbares de la majorité, la très tendue Irène Pivetti, candidate à la présidence en tailleur à basques lilas. Tendue, elle pouvait l'être : avant même le vote, la presse du matin épinglait déjà celle que l'incontrôlable radical Marco Pannella taxe d'antisémitisme larvé et de sympathie pour les intégristes de feu Mgr Lefèvre.

Il y avait les désormais vieilles connaissances, Alessandra Mussolini, bien sage, qui avait gardé une place pour son chef, le secrétaire du MSI (néo-fasciste) Gianfranco Fini. Il y avait surtout, émergeant des cohortes en blazer bleu et gris des décideurs de Forza Italia, le «Cavaliere-Onorevole» Silvio Berlusconi, en costume anthracite scintillant, qui distribuait sourires et tapes amicales entre deux plaisanteries : *«Ouvrir un compte à la banque du Parlement? Mais il est de notoriété publique que je suis couvert de dettes...»* Mais le temps passant, les décideurs s'agaçaient, le «Cavaliere-Onorevole» s'impatientait : *«Voir plus de six cents personnes immobilisées ici à ne rien faire me fait venir de l'urticaire.»*

Qui présidera le Sénat ?

Il est vrai qu'à la Chambre comme au Sénat cette première journée s'est soldée par deux fumées noires : ni Irène Pivetti, ni le professeur Carlo Scognamiglio, pressenti par la majorité comme président du Sénat, n'avaient obtenu aux deux premiers tours de scrutin les voix nécessaires. Un troisième «round» était prévu samedi matin. Mais, en dépit des critiques formulées, y compris publiquement, la jeune femme semble à peu près assurée d'être élue : après les trois premiers tours, la majorité requise n'est plus des deux tiers des votants mais la majorité absolue.

Le problème reste entier en revanche au Sénat. Avec ce paradoxe que le républicain Giovanni Spadolini, président sortant – d'ailleurs le premier choix de Silvio Berlusconi –, s'est retrouvé figure de proue de l'opposition de centre gauche, alors même que sa candidature était purement «institutionnelle», au-dessus de la mêlée. Aux deux premiers tours, M. Spadolini est arrivé en tête de trois voix devant le candidat de la droite, ratant l'élection de treize voix. Une élection qui devrait se décider sans doute samedi, à la majorité absolue pour le troisième tour, simple pour le quatrième.

Mais si M. Spadolini l'emportait, qu'arriverait-il? Le poste (il fait office de vice-président de la République) est trop important pour échapper à la majorité. De plus, M. Spadolini est trop antifédéraliste pour la Ligue. Enfin, avec deux Chambres à majorité différente, gouverner sera difficile. M. Berlusconi lui même a évoqué une dissolution du seul Sénat et la Ligue une dissolution tout court. A moins d'un candidat de compromis possible : et le nom de Francesco Cossiga, l'ex-président de la République et fossoyeur de la première République, de refaire surface...

MARIE-CLAUDE DECAMPS

La police déjoue un attentat à Rome. – Un attentat à la bombe visant vraisemblablement un des principaux repentis de la Mafia sicilienne, Salvatore Contorno, a été déjoué, jeudi 14 avril, à Rome, a annoncé la police. Sur une route fréquemment empruntée par l'ex-mafieux, les artificiers ont fait exploser une charge puissante composée de trois bombes, qui a creusé un trou de six mètres sur trois et d'un mètre et demi de profondeur. – *(AFP.)*

IRLANDE DU NORD : l'épouse d'un responsable du Sinn Fein assassinée par des protestants. – L'épouse d'un responsable du Sinn Fein, l'aile politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), a été tuée par balles, jeudi 14 avril, à Belfast par un commando de la milice paramilitaire protestante des Combattants pour la liberté de l'Ulster (UFF). Son mari et ses deux filles sont indemnes. – *(AFP)*

LOIN DES CAPITALES

Bakhtchisaraï, ou la longue marche des Tatars

BAKHTCHISARAÏ (Crimée)

de notre envoyé spécial

«A *3 heures du matin, quelques hommes du NKVD, les hordes staliniennes, sont entrés chez nous avec des mitraillettes. Mon père nous a dit :* «Ils vont nous tuer, faites vos prières.» *Ils nous ont chassés de notre maison, avec uniquement ce que nous avions sur nous. Il pleuvait, les animaux hurlaient, les enfants pleuraient. Un soldat a dit à mon père :* «Donnes-nous ton or.» *Nous lui avons laissé toutes nos économies : 18 000 roubles. Dans le village, nous avons vu que toutes les maisons avaient ainsi été vidées. Tout le monde attendait. C'était terrible. Et puis ils nous ont mis dans des wagons à bestiaux.»*

A soixante-quatorze ans, Mouniver Ablaeva se souvient des moindres détails de ce 18 mai 1944 qui a marqué le début du long exil des Tatars de Crimée, accusés de collaboration par Staline. Sous le regard attendri de son mari, Ali Ibraïmov, qui, lui, a fait plusieurs années de camp, Mounier raconte les semaines de voyage en train, le vieux qui est mort et qu'on n'a même pas eu le droit d'enterrer, la femme qui a accouché dans le wagon. Et puis l'arrivée à Margelan, en Ouzbékistan, l'entassement à cinq par chambre dans des hangars, le premier hiver si froid et le travail dans les champs de coton, principale richesse du pays.

«Au début, les Ouzbeks nous traitaient mal. On leur avait tellement dit que nous étions des bandits, des collaborateurs, des fascistes, des asociaux. Et puis, petit à petit, des liens se sont créés», raconte Mounier dont le père put reprendre son travail initial de cordonnier.

Et les années passent. En 1956, avec l'arrivée au pouvoir de Khrouchtchev, les Tatars ne sont plus soumis à un régime spécial, c'est-à-dire qu'ils ont l'autorisation d'éditer des journaux, d'intervenir à la radio et, *«une fois par semaine»*, d'assister à un spectacle folklorique. Ali revient de prison, le couple s'installe et peut même s'acheter une voiture.

«Nous avions pourtant toujours envie de rentrer chez nous.» Dès les premières mesures de libéralisation gorbatchévienne, les Tatars commencent à reprendre le chemin de la Crimée. Mais les autorités font tout pour les empêcher de s'installer : *«Nous arrivions, ils nous chassaient, nous revenions, ils nous chassaient de nouveau.»* Ils rachètent *«à n'importe quel prix»* des maisons – parfois même celles où ils habitaient avant l'exil, – qui avaient été occupées par des Russes. Aujourd'hui, à Bakhtchisaraï, à 50 kilomètres de Simféropol, là où siégeait l'ancienne capitale de la Crimée, Ali et sa femme ont retrouvé une petite maison, *«et, même si ce n'est plus comme avant et que la vie est de plus en plus dure»*, ils sont tout simplement satisfaits d'être rentrés chez eux.

«Retrouver notre culture»

Tout près, le palais des khans, construit aux seizième et dix-septième siècles par des maîtres russes, italiens et turcs, témoigne de l'ancienne puissance des Tatars de Crimée. Descendants des tribus de la Horde d'or qui s'installèrent dans la presqu'île au treizième siècle, les Tatars avaient formé une République indépendante avant d'être intégrés dans l'empire ottoman, puis dans l'empire russe et dans l'Union soviétique.



Entre une cour ombragée et les restes d'une mosquée, au détour d'une pièce en colonnades, la «fontaine aux larmes», construite à la demande du khan Krym-Gray en souvenir de son épouse décédée, inspira Pouchkine (*la Fontaine de Bakhtchisaraï*) et pas moins de neuf opéras.

Petit collier de barbe poivre et sel, *«activiste du mouvement national depuis 1961»* comme il se présente lui même, Mustapha Djemilev a passé, à ce titre, plus de quinze ans en prison. Président du parti le plus représentatif de la communauté tatare de Crimée, même lui n'a pas suffisamment d'informations pour déterminer le nombre exact de ses coreligionnaires. Une chose est certaine : si, en 1898, les Tatars représentaient près de 90 % de la population de la presqu'île, ils n'en représentaient plus que 20 % en 1939 et aujourd'hui ce pourcentage est devenu infime.

«Quand je pense que certains Russes me considèrent comme étranger parce que je suis né en Ouzbékistan, lors de l'exil de mon peuple», soupire un Tatar de Bakhtchisaraï qui redoute avant tout, comme tous les membres de sa communauté, la volonté de la plupart des russophones de Crimée, aujourd'hui majoritaires (et pour cause), de demander leur «rattachement» à la grande Russie.

«Ce que nous voulons, martèle Mustapha Djemilev, *c'est pouvoir renouer avec notre culture, dont nous avons été coupés pendant un demi-siècle : nos mosquées ont été détruites, nos cimetières profanés, nous n'avons même pas une école dans notre langue, même les livres sur Lénine ou Staline ont été détruits quand ils étaient écrits en tatar.»* S'il reconnaît, non sans regrets, que *«les jeunes Tatars parlent mieux russe que tatar»*, il n'a pas peur de *«tout recommencer de zéro»*.

Pour cela, il espère, mais sans se faire beaucoup d'illusions, quelques aides de pays amis, comme la Turquie, *«le pays le plus sympathique à notre égard»*. Déjà, une vingtaine d'étudiants tatars ont reçu des bourses pour entrer à l'université d'Ankara. De même, certaines organisations islamistes ont aussi fourni une petite aide matérielle. L'intégrisme ? *«Jamais ici,* répond M. Djemilev. *La Crimée a toujours été un pays tolérant. Même du temps des khans, c'était un pays laïque, où la religion et l'Etat étaient séparés.»*

Les Russes de Bakhtchisaraï parlent aussi de tolérance lorsqu'on évoque devant eux le retour des Tatars. *«Ici, nous nous entendons tous bien»*, dit cette ménagère qui se félicite d'avoir de nombreux amis tatars. *«La misère est la même pour tous»*, renchérit ce maçon qui se plaint des difficultés matérielles de plus en plus grandes dans lesquelles se débat la presqu'île.

Il se fait tard, le soleil disparaît derrière les montagnes de grès qui entourent la ville. Mounier pourrait poursuivre des heures à égréner ses souvenirs. Surtout ceux du temps d'«avant», un temps, dit-elle, *«où tout le monde sifflotait en travaillant»*. La fontaine de Bakhtchisaraï n'a pas fini de faire couler ses larmes...

JOSÉ-ALAIN FRALON

DIPLOMATIE

La visite en France du président Iliescu

La Roumanie sort progressivement de son isolement

Le président roumain, Ion Iliescu, avait toutes les raisons de se montrer satisfait lors de la conférence de presse qui a clos, vendredi 15 avril à Paris, sa première visite officielle en France. Non seulement M. Iliescu a reçu accueil particulièrement chaleureux à Paris mais la France, en devenant l'unique pays d'Europe de l'Ouest à avoir reçu en visite d'Etat le dirigeant roumain, s'est désolidarisée de la quarantaine diplomatique qui continue de peser sur la Roumanie.

La visite controversée de François Mitterrand à Bucarest en avril 1991 avait déjà illustré l'attention particulière de la France à l'égard du seul pays de langue latine de l'ancien bloc socialiste. Signe de cet intérêt : après l'Allemagne, la Roumanie est le pays avec lequel la France a eu le plus d'échanges ministériels ces dernières années, comme le rappelait Alain Lamassoure, le ministre des affaires européennes, lors de son séjour dans la capitale roumaine en septembre dernier.

En dehors du caractère strictement bilatéral, cette visite à Paris vient en quelque sorte couronner une année d'efforts au cours de laquelle la Roumanie a réussi, non sans mal, à progressivement perdre son isolement pour entrer dans le giron européen. En 1993, elle est devenue le dernier en date des pays de l'Est à intégrer le Conseil de l'Europe et a aussi réussi à signer un traité d'association avec les Douze.

Des réformes qui stagnent

M. Iliescu a notamment indiqué qu'il avait reçu l'assurance que ce traité sera soumis la semaine prochaine au Parlement français et a ajouté que le premier ministre, Edouard Balladur, avait accepté son invitation de se rendre à Bucarest d'ici à la fin de l'année. Ces avancées sur le terrain diplomatique sont d'autant plus importantes pour le président roumain que sa politique est, par ailleurs, contestée ; les réformes en Roumanie stagnent, l'économie se dégrade et la situation politique reste confuse (*le Monde* du 14 avril).

François Mitterrand ne s'y est donc pas trompé en saluant *« le caractère équilibré de la politique étrangère roumaine »* au cours du dîner d'honneur pour son hôte, jeudi à l'Elysée. Toutefois, le président roumain n'a pas dissimulé son inquiétude et son irritation face à la politique occidentale dans l'ex-Yougoslavie. Invoquant les *« liens historiques »* qui unissent la Roumanie et *« le peuple serbe »*, M. Iliescu, dont le pays a pourtant été le premier à signer le projet de « Partenariat pour la paix » de l'OTAN, a rappelé son opposition aux récents raids aériens de l'Alliance atlantique en Bosnie. *« Les moyens militaires ne peuvent qu'aggraver les tensions*, a-t-il souligné, tout en ajoutant : *il est clair que nous ne pourrons pas résoudre ce problème sans les Serbes. »*

Y.-M. R.

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Les divisions s'accentuent au sein du parti au pouvoir après l'assassinat de Luis Donaldo Colosio

MEXICO

de notre correspondant

L'attaque d'un barrage militaire par des civils armés, vendredi 15 avril, s'est soldée par la mort d'un sergent près de Tuxtla-Gutierrez, capitale de l'Etat du Chiapas, dans le sud du pays. C'est le premier incident du genre depuis l'entrée en vigueur, le 12 janvier, du cessez-le-feu entre les autorités et l'Armée zapatiste de libération nationale (AZLN) après douze jours de combats.

Le représentant du gouvernement, Manuel Camacho, a invité les zapatistes, qui n'ont pas revendiqué cette action, à s'en démarquer clairement et à reprendre le dialogue, interrompu le 3 mars pour permettre à l'AZLN de consulter sa base.

Par ailleurs, trois semaines après l'attentat qui a coûté la vie, le 23 mars, au candidat officiel à la présidence de la République, les résultats apparemment contradictoires de l'enquête en cours aggravent les divisions au sein de la formation au pouvoir depuis 1929, le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), soupçonné d'avoir joué un rôle dans la mort de Luis Donaldo Colosio.

L'assassinat du «dauphin» du président Carlos Salinas a ravivé le conflit entre les deux principaux secteurs du PRI, les «dinosaures» et les «technocrates». Les premiers ont entrepris de contre-attaquer et annoncent qu'ils porteront plainte devant les tribunaux contre les organes de presse, y compris *le Monde*, qui ont diffusé des informations portant, selon eux, atteinte à l'*«honneur»* et à la *«réputation»* de son principal dirigeant, Fernando Gutierrez.

Reforma – le dernier-né des quotidiens mexicains et le plus audacieux dans sa couverture de l'enquête sur l'attentat – a consacré, vendredi, un article à M. Gutierrez, qui fut ministre de l'intérieur jusqu'en janvier 1993 et continuerait d'exercer une influence sur des secteurs liés à la sécurité nationale.

«Charge des dinosaures»

Le quotidien résume un ouvrage récemment publié par un ancien ambassadeur des Etats-Unis au Pérou, David Jordan, qui n'est pas tendre avec le «Fouché mexicain». L'ex-ministre de l'intérieur, protecteur de toutes les guérillas latino-américaines depuis les années 50 mais impitoyable à l'égard des révolutionnaires mexicains, a cependant reçu le soutien de l'hebdomadaire politique *Siempre*.

Dans une véritable déclaration de guerre contre *«les partisans les plus enragés du régime de Salinas»*, cette revue, pourtant liée au PRI, dénonce ceux qui *«salissent l'image d'une des rares personnalités respectables au Mexique»* et conteste *«les méthodes autoritaires et le manque de sensibilité sociale de la génération au pouvoir»*.

Pour appuyer le nouveau candidat du PRI à l'élection du 21 août, le technocrate Ernesto Zedillo, les «dinosaures» du parti – anciens ministres et ex-gouverneurs des Etats de la fédération – ont publié deux placards dans la presse appelant à *«l'unité de tous les priistes (...) pour regagner la confiance de la population»*. Cadeau empoisonné, estime le principal commentateur du quotidien *El Universal* : la plupart des signataires de la pétition, écrit Francisco Cardenas, *«ont quitté leurs fonctions dans un climat de scandale du fait de leur inaptitude et de leur enrichissement»*.

Le candidat du Parti d'action nationale (PAN, conservateur), Diego Fernandez de Cevallos, voit dans cette *«charge des dinosaures»* un dangereux retour des clans liés aux anciens présidents Luis Echeverria (1970-1976) et Lopez Portillo (1976-1982) qui chercheraient à reconquérir l'espace politique perdu sous les gouvernements de Miguel de La Madrid et de Carlos Salinas. *«Il est évident*, dit-il, *qu'il y a des membres du PRI parmi ceux qui ont assassiné Colosio.»*

BERTRAND DE LA GRANGE

EN BREF

CUBA : rationnement des médicaments. – Le ministère cubain de la santé vient de mettre fin à la vente libre de médicaments à Cuba, à la seule exception des pilules contraceptives. Seulement soixante-douze produits, dont soixante-quatre uniquement sur ordonnance, pourront être vendus en pharmacie, et l'aspirine sera sévèrement rationnée. – *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : les revenus de M. et Mme Clinton en 1993. – D'après leur déclaration d'impôts publiée, vendredi 15 avril, par la Maison Blanche, les revenus du couple présidentiel se sont élevés à 300 000 dollars en 1993. 190 000 dollars correspondent au salaire de M. Clinton et 40 000 aux intérêts des titres du couple. Plus de 38 000 dollars sont déclarés au titre du remboursement de leurs frais de déménagement à Washington. – *(AFP.)*

Jacqueline Kennedy-Onassis hospitalisée. – Atteinte d'un cancer du système lymphatique, Jacqueline Kennedy-Onassis, âgée de soixante-quatre ans, a été hospitalisée pour subir un traitement. Le centre hospitalier Cornel de New-York a indiqué, vendredi 15 avril, qu'elle devrait y rester *«plusieurs jours»*. – *(AFP, Reuter.)*

NICARAGUA : reddition du chef de la guérilla «recontra». – Le chef du Front Nord 3-80 (guérilla «recontra»), José Angel Talavera, a rendu ses armes aux autorités, vendredi 15 avril à Quilali avec trois cent cinquante de ses partisans. Il avait séquestré en août 1993 plusieurs fonctionnaires et membres d'une mission de paix. Le Front Nord a été créé en 1991 pour protester contre les promesses faites aux anciens contras et non tenues. – *(AFP.)*

TURQUIE : le chef du PKK se dit prêt à *« une solution pacifique »*. – Refusant l'étiquette de *« séparatiste »*, le secrétaire général du Parti des travailleurs kurdes (PKK), Abdullah Ocalan, dit Apo, a affirmé, dans un entretien au quotidien pro-kurde *Ozgur Gundem*, être *«prêt à mettre fin à la lutte armée* [contre les forces de sécurité turques] *si une atmosphère favorable à une solution pacifique était créée»*. – *(AFP.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

GESPARAL L'ORÉAL

COMMUNIQUÉ DE GESPARAL

La société L'ORÉAL a fait valoir ces derniers temps l'intérêt essentiel qu'elle aurait à pouvoir conforter son assise internationale, renforcer sa capacité d'action et accélérer son développement, en assurant la filialisation complète de ses agents, notamment américain et canadien, les sociétés COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc.

Le capital de ces deux agents est contrôlé majoritairement par NESTLÉ - lequel a confié un mandat de gestion à L'ORÉAL - et, pour la partie minoritaire, principalement par Mme BETTENCOURT.

D'un commun accord, NESTLÉ et Mme BETTENCOURT ont répondu favorablement à la proposition de L'ORÉAL.

A cet effet, les associés de GESPARAL, société holding de contrôle de L'ORÉAL, apporteront à GESPARAL des titres des sociétés COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc., dans des proportions telles que l'équilibre actuel dans GESPARAL - 51 % Mme BETTENCOURT, 49 % NESTLÉ - soit maintenu. La société GESPARAL proposera alors à L'ORÉAL de lui apporter les participations ainsi acquises dans COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc. Cet apport représentera 51,16 % de COSMAIR, Inc. U.S.A. et 29,63 % de COSMAIR CANADA Inc.

A cet effet également, NESTLÉ est disposé à céder à L'ORÉAL, contre paiement comptant :
- le solde de ses participations - non apportées à GESPARAL - dans les sociétés COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc.,
- la totalité du capital de la société suisse LORSA-FAGEL (activités COIFFURE et Produits "PUBLIC"),
- une participation minoritaire de 30,63 % du capital de la societé espagnole PROCASA (activités COIFFURE et Produits "PUBLIC").

Les actionnaires de GESPARAL souhaitent par-là même donner à L'ORÉAL une nouvelle dimension, dans l'intérêt et le respect de tous ses actionnaires.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la continuité de l'association entre Mme BETTENCOURT et NESTLÉ au sein de GESPARAL, tel qu'il a été encore rappelé dans le communiqué de presse diffusé le 28 mars dernier, lequel précisait notamment :

"Mme BETTENCOURT, fille du fondateur de L'ORÉAL, a toujours indiqué qu'elle garderait le contrôle de la majorité sa vie durant.
M. MAUCHER, Président et Administrateur-délégué de NESTLÉ S.A., a récemment confirmé l'intérêt de NESTLÉ pour cet investissement stratégique dans GESPARAL.
L'équilibre du contrôle de GESPARAL - 51 % Mme BETTENCOURT, 49 % NESTLÉ - est donc inchangé et demeure stable."

COMMUNIQUÉ DE L'ORÉAL

A la demande de la Direction Générale de L'ORÉAL, Mme BETTENCOURT, au nom de son groupe familial, et NESTLÉ ont accepté de transférer à L'ORÉAL leurs intérêts dans les sociétés COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc. En même temps, NESTLÉ serait d'accord pour transférer à L'ORÉAL ses participations dans les sociétés LORSA-FAGEL (Suisse) et PROCASA (Espagne).

Ces quatre sociétés sont les agents exclusifs de L'ORÉAL :
- aux États-Unis et au Canada pour l'ensemble des activités cosmétiques du Groupe ;
- en Suisse et en Espagne pour les Divisions PUBLIC et COIFFURE.

NESTLÉ détient des participations majoritaires dans le capital de COSMAIR Inc. USA et de COSMAIR CANADA Inc., la totalité du capital de LORSA et 30,63 % du capital de PROCASA. Mme BETTENCOURT détient des participations minoritaires dans COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc.

L'opération de transfert se déroulerait de la manière suivante :
- dans un premier temps, Mme BETTENCOURT apporterait à GESPARAL ses participations dans COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc., et NESTLÉ apporterait également à GESPARAL des titres de ces sociétés, de façon à maintenir la répartition du capital de GESPARAL à raison de 51 % pour Mme BETTENCOURT et de 49 % pour NESTLÉ,
- dans un deuxième temps, GESPARAL apporterait à L'ORÉAL ses participations dans COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc. Cet apport représentera 51,16 % de COSMAIR, Inc. U.S.A. et 29,63 % de COSMAIR CANADA Inc.,
- dans un troisième temps, NESTLÉ vendrait à L'ORÉAL, contre paiement comptant, le solde de ses participations dans COSMAIR, Inc. U.S.A. et COSMAIR CANADA Inc., ainsi que sa participation dans les sociétés LORSA-FAGEL et PROCASA.

A la suite de ces opérations, L'ORÉAL sera propriétaire de la quasi-totalité des titres de ces sociétés, hors PROCASA dont elle détiendra 49 % du capital. L'ORÉAL pourra ainsi consolider leurs chiffres d'affaires et leurs résultats et simplifier l'animation et la direction de ces sociétés qu'elle assume déjà au travers de mandats de gestion.

Au 31 décembre 1993, les chiffres d'affaires réalisés en 1993 par ces sociétés ont été les suivants :

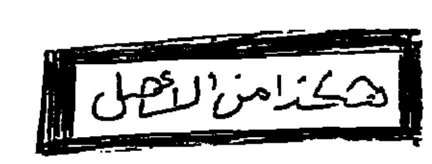
- COSMAIR USA (dol. USA) :	1.317 millions de dollars U.S.
- COSMAIR Canada (dol. canadiens) :	202 millions de dollars canadiens
- LORSA Suisse (francs suisses) :	129 millions de francs suisses
- PROCASA Espagne (pesetas) :	28.445 millions de pesetas

Les modalités financières de l'apport et de la vente de ces participations sont en cours de mise au point. Elles seront déterminées en respectant les intérêts de l'ensemble des actionnaires de L'ORÉAL et en appliquant les normes généralement admises s'agissant de titres de sociétés non cotées. Les propositions correspondantes qui seront soumises aux actionnaires de L'ORÉAL feront l'objet d'un communiqué ultérieur.

Ces opérations devraient être réalisées d'ici la fin de l'année 1994.

GROUPE L'ORÉAL

41, rue Martre, 92117 Clichy - Télécopie : (33-1) 47 56 80 02



AFRIQUE

RWANDA

Les « casques bleus » belges s'apprêtent à quitter Kigali, malgré la poursuite des combats

« Maintenant que les « casques bleus » sont en train de partir, nous allons pouvoir nous entretuer seuls, entre nous ! » Cette boutade amère d'un réfugié résume bien le sentiment d'abandon qui prévaut parmi les populations rwandaises, un peu plus d'une semaine après le début des massacres de Kigali. Le contingent militaire belge, considéré comme la « colonne vertébrale » de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), aura quitté la capitale, d'ici le début de la semaine prochaine, laissant ce qui reste des forces onusiennes (environ deux mille hommes) dans une situation techniquement délicate.

Le départ des soldats belges qui sont, de loin, les mieux équipés, *« va laisser un grand vide »*, a souligné le commandant du bataillon du Bangladesh. *« Nous ne devrions pas laisser grand chose. Quelques armements, mais très peu de véhicules »*, a reconnu, sous couvert de l'anonymat, un officier belge à Kigali. Alors que les quatre cents parachutistes belges, venus spécialement pour assurer l'évacuation des ressortissants étrangers, s'apprêtaient, vendredi 15 avril, à quitter l'aéroport de Kigali, les quatre cent cinquante soldats belges de la MINUAR attendaient de pouvoir faire de même, dès lundi ou mardi.

A New-York, le rôle des « casques bleus » au Rwanda reste l'objet de débats incertains, les membres du Conseil de sécurité de l'ONU s'étant séparés, vendredi soir, sans avoir pris de décision. Deux projets sont envisagés : le premier prévoit le maintien de la MINUAR, diminuée du contingent belge ; le second suggère de limiter la présence onusienne à une « antenne politique », composée du représentant spécial et d'un *« personnel d'appui et de sécurité »* d'environ deux cents personnes. Cette dernière hypothèse aurait les faveurs des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. De leur côté, les belligérants rwandais, après une première rencontre, vendredi, devaient reprendre leurs discussions samedi, toujours sous les auspices de l'ONU.

L'espoir d'un cessez-le-feu n'en demeure pas moins très fragile. Les combats se sont en effet poursuivis vendredi dans la capitale. Certains observateurs estiment que les troupes du Front patriotique rwandais (FPR), malgré la résistance des Forces armées rwandaises (FAR), ont la capacité de conquérir la ville dans les prochains jours.

Les massacres continuent, eux aussi, dans un huis-clos presque total. C'est ainsi que mille cent quatre-vingts Tutsis ont été exterminés mercredi dernier par des combattants hutus dans le village de Gikoro, à une quarantaine de kilomètres de Kigali, a révélé l'envoyé spécial du quotidien espagnol *El Pais*, parvenu sur les lieux avec des soldats italiens. – *(AFP, Reuter.)*

ALGÉRIE

L'un des principaux adversaires des islamistes est écarté du nouveau gouvernement

Cinq jours à peine après sa nomination, lundi 11 avril, le premier ministre, Sifi Mokdad, a rendu publique, vendredi soir, à Alger, la liste des membres de son gouvernement. Outre M. Mokdad, le nouveau cabinet comprend vingt-huit ministres, ministres délégués ou secrétaires d'Etat – contre vingt-quatre dans le précédent. Parmi les mises à l'écart les plus remarquées, celle du ministre de l'intérieur, le colonel à la retraite Selim Saâdi, semble confirmer la volonté du chef de l'Etat, le général à la retraite Liamine Zeroual, de garder ouverte la porte d'un éventuel *« dialogue »* avec les islamistes.

Tout comme l'ancien premier ministre, Redha Malek, le colonel Saâdi s'était, à plusieurs reprises, exprimé de manière virulente contre les islamistes, réfutant tout projet de *« réconciliation »* nationale et prônant les vertus d'une répression *« implacable »*. Ces professions de foi n'avaient pas empêché le regain des maquis islamistes – marqué notamment, le 10 mars, par l'évasion spectaculaire d'un millier de détenus de la prison-forteresse de Tazult (ex-Lambèse), dans des circonstances qui n'ont pas encore été entièrement élucidées.

Le nouveau ministre de l'intérieur, Abderrahmane Meziane Cherif, ancien préfet d'Alger, préside l'Association des anciens condamnés à mort durant la guerre d'indépendance (1954-1962), proche de l'Organisation des anciens résistants de cette guerre. Quant au ministère de la défense (qui ne faisait pas l'objet de consultations), il reste entre les mains du général Zeroual, qui le détient depuis juillet 1993.

Parmi les membres du nouveau cabinet, dix-huit n'appartenaient pas au gouvernement précédent, et la plupart d'entre eux sont des hauts fonctionnaires. Parmi les ministres reconduits, figurent le chef de la diplomatie algérienne, Mohammed Salah Dembri, et le ministre de la justice, Mohammed Teguia. L'ancien ministre de l'économie, Mourad Benchenhou, principal artisan des négociations avec le Fonds monétaire international (FMI) reste au gouvernement. Mais il se voit confier un nouveau ministère, celui de la restructuration industrielle et de la participation.

Autre innnovation, la création d'un ministère des finances, dont Ahmed Benbitour, ancien ministre de l'énergie, prend la direction. C'est un cadre du secteur pétrolier, Amar Makhloufi, qui le remplace, à la tête du ministère de l'énergie. Aux affaires religieuses, le très controversé Sassi Lamouri, connu pour ses positions conservatrices, retrouve le portefeuille qu'il détenait dans le gouvernement de Belaïd Abdesslam. Le nouveau gouvernement ne comprend qu'une seule femme, Leila Aslaoui, ancien ministre sous la présidence de feu Mohamed Boudiaf et ancien conseiller auprès de Redha Malek, qui est nommée secrétaire d'Etat chargée de la solidarité nationale et de la famille. – *(AFP, Reuter.)*

ANGOLA : près de dix mille réfugiés dans l'enclave de Cabinda. – Fuyant les combats qui opposent l'armée de Luanda aux combattants de l'UNITA dans la province angolaise du Zaïre, près de dix mille personnes se sont réfugiées dans l'enclave de Cabinda voisine. Ces réfugiés arrivent au rythme d'au moins cent par jour, fuyant notamment les combats qui ont lieu dans la ville pétrolière de Soyo, selon un responsable des camps. – *(AFP.)*

ÉTHIOPIE : près de 7 millions de personnes menacées de famine. – La Commission nationale éthiopienne pour l'aide et la réhabilitation (RRC) a estimé, vendredi 15 avril, que 6,7 millions d'Ethiopiens étaient menacés de famine. Le président de la RRC a fait état d'un besoin urgent de 500 000 tonnes de céréales. Seuls 8 % de l'aide alimentaire promise par la communauté internationale sont arrivés en Ethiopie. – *(AFP.)*

ASIE

Meurtrière mêlée islamiste en Afghanistan

Pour le malheur des habitants, les factions se disputent Kaboul depuis 1992, sous le regard intéressé des pays voisins

KABOUL

de notre envoyé spécial

« C'est une guerre immorale et sans principes ! » s'insurge Humayoun Assefy, beau-frère de l'ex-roi afghan Zaher et ancien diplomate. *« Immorale »*, parce que beaucoup d'Afghans pensent que les moudjahidins sont prêts à en découdre jusqu'au dernier homme sans souci des souffrances d'un peuple lassé par seize ans de conflit ; *« sans principes »*, parce que la « cinquième bataille de Kaboul », qui dure depuis le 1er janvier, a montré que les factions étaient prêtes à toutes les mésalliances pour parvenir à leurs fins (*le Monde* du 5 avril). A voir cette ligne de front qui scinde la capitale et sur laquelle des mercenaires de même ethnie et des alliés d'hier se combattent, l'allégeance de ces soldats sans uniforme semble en effet souvent clientéliste et intéressée. Les événements de ces trois derniers mois ont renforcé l'image d'une guerre impitoyable où des seigneurs de la guerre sont toujours prompts à lâcher leurs complices d'hier.

Il est vrai que, dès l'époque du *jihad* (guerre sainte) contre l'URSS, les « combattants de l'islam » étaient des habitués de ces volte-face et changeaient facilement de parti contre espèces sonnantes et trébuchantes. Les spécialistes assuraient que le jeu tribal et clanique de l'Afghanistan historique, multiethnique et au pouvoir central faible, expliquait ces fidélités fragiles. Mais le pire restait à venir. Dès la chute de Najibullah, dernier président communiste, il y a juste deux ans, les querelles entre chefs des partis de la résistance avaient débouché sur la guerre civile et le chaos.

Avant même la prise de Kaboul par les islamistes, les experts de l'Afghanistan redoutaient déjà ce qu'ils avaient baptisé la *« menace du grand bouzkachi »*, du nom de ce polo local où s'affrontent, en une indescriptible mêlée, des cavaliers se disputant à coups de fouet le corps d'une chèvre décapitée : la victoire des moudjahidins sur les communistes n'allait-elle pas plutôt ouvrir la boîte de Pandore des revendications régionalistes, ethniques ou personnelles qu'établir dans l'ordre une république islamique ?

Une succession de coups de théâtre

Dans un premier temps, un semblant de « logique » avait semblé prévaloir lors des affrontements entre organisations : une alliance imprévue entre des mercenaires ouzbeks de l'ancien régime, des officiers du Parti démocratique du peuple (PDPA, communiste) et les forces du héros de la lutte antisoviétique Ahmed Shah Massoud dessinait les contours d'une revendication de l'ensemble des minorités, ethniques et religieuses, à commencer par celles de langue ou de culture persanes, contre la menace d'un retour en force des Pachtouns, l'ethnie longtemps dominante, que personnifiait Gulbuddin Hekmatyar. L'attaque que le chef du Hezb-i-Islami a menée contre Kaboul, le jour de l'arrivée dans la capitale des autres moudjahidins, rendait ce risque rien moins qu'abstrait.

Mais toutes les cartes ont été brouillées. Dès la fin de 1992, le Jamiat-i-Islami du président Burhanuddin Rabbani et de son « général d'armée » Massoud, tous deux tadjiks, se brouillait avec les chiites du Wahdat, regroupement de neuf partis de la minorité hazara qui, soutenue par les Iraniens, s'est alors rangée au côté d'Hekmatyar. Leur combat, qui a duré une année entière, a mis Kaboul à feu et à sang.

Le 1er janvier, nouveau coup de théâtre : l'Ouzbek Rachid Dostom, grand buveur de vodka et ancien chef de milice de Najibullah, s'est retourné contre Massoud et allié avec l'islamiste Hekmatyar. Ce rapprochement, certes contre nature et de pure convenance, donne une idée du degré de la loyauté des dirigeants. Un proverbe local ne dit-il pas, il est vrai, qu'*« Un Afghan se loue mais ne s'achète pas »*...

Le Jamiat incapable d'élargir sa base

La *« trahison »* de Dostom jette un jour cru sur l'isolement de la faction présidentielle. Elle marque aussi une incontestable remontée des actions du premier ministre Hekmatyar, nommé à ce poste fantôme en mars 1993 lors d'une de ces nombreuses tentatives de compromis sous égide internationale qui marque la scène islamique afghane depuis les années 70. Derrière l'apparent chaos, c'est bien la carte ethnique qui a resurgi. La raison en est que les Pachtouns (30 à 40 % de la population) n'acceptent pas, au fond, de se voir ravir le pouvoir par les Tadjiks (30 % des Afghans) : les premiers ont régné sur le pays pendant deux cent cinquante ans, y compris durant la période communiste. Les autres étaient en général des faire-valoir, presque des citoyens de seconde zone.

« Le parti du président a perdu de sa légitimité, note un ministre (pachtoun) qui veut garder l'anonymat. *Le chef de l'État et Massoud ont été incapable d'élargir leur base au-delà de leurs correligionnaires tadjiks »*. *« Au palais*, ajoute une personnalité (pashtoune) modérée, *on n'entend parler que des gens avec l'accent tadjik. Et chez Massoud, il n'y a que des gens du Panshir »* (région tadjike du Nord-Est). *« Rabbani devrait comprendre qu'on ne gouverne pas ce pays sans les Pashtouns »*, observe encore un ancien diplomate (pachtoun) du régime communiste.

« Rabbani ne donne pas l'impression qu'il œuvre pour le bien de tous les peuples de l'Afghanistan », renchérit Mollah Essat, qui fut un grand commandant du parti présidentiel dans la région de Paghman, proche de la capitale. *« Les gens n'acceptent plus le président et son entourage, car il est composé de politiciens aux idées étroites*, ajoute-t-il, tout en reconnaissant que *« en face, ça ne vaut guère mieux »*.

Les partisans de Massoud, dont l'aura est certes supérieure à celle de « son » président, notent que le « lion du Panchir » *« entend jouer un rôle politique national au-delà des clivages ethniques »*. Il est vrai que le Jamiat accueille en son sein nombre de Pachtouns. Réputé plus modéré, dans sa vision d'un Afghanistan islamiste, que ses rivaux du Hezb ou même que certains de ses alliés, Massoud a cependant échoué à convaincre. Il apparaît politiquement isolé, tout en restant militairement fort. Certains Pachtouns modérés – ou qui, en tout cas, étaient hostiles aux extrémistes au début de la guerre civile, en 1992 – inclineraient désormais à voir en M. Hekmatyar l'ultime recours pour la préservation de leur pouvoir d'antan si M. Rabbani devait persister dans sa politique « tadjike ».

Un diplomate occidental nous met en garde contre toute *« interprétation simplificatrice »*, estimant que la situation en Afghanistan *« ne se résume pas à une guerre ethnique »*. Il reconnaît pourtant qu'on *« pourrait en prendre le chemin si aucune solution ne se dessine à brève échéance »*. Ainsi hésite-t-on à trancher entre deux interprétations : lutte cynique pour le pouvoir, ou volonté commune de « crever l'abcès » ethnique.

Le nouveau « grand jeu »

Un Afghanistan qui n'a jamais paru si près de l'éclatement fait nécessairement l'objet de convoitises de la part de ses voisins plus puissants, ou du moins plus modernes, comme si ce prolongeait le *« grand jeu »* entre Russie tsariste et Empire britannique se disputant, au tournant des XIXe et XXe siècles, le contrôle de cet État tampon à mi-chemin entre Asie centrale et sous-continent indien. *« L'Afghanistan, cette Pologne de l'Orient »*, disait Karl Marx. Ouzbekistan, Pakistan, Iran, Arabie saoudite et Russie sont les acteurs de l'actuel « grand jeu », qui, pour maints Afghans, est l'une des raisons, la principale peut-être, de ce gâchis.

Tachkent a bien sûr pris parti pour le « frère » ouzbek Dostom, auquel il a été récemment accordé d'utiliser la base de Termez, d'où ont décollé certains de ses avions qui bombardent Kaboul. L'Iran soutient la nébuleuse chiite, mais vise aussi plus loin : il aimerait être influent tout au long de ce « corridor » persanophe qui la prolonge vers l'est, en Afghanistan et au Tadjikistan. L'Arabie, pour sa part, se tient plus en retrait ; sa préférence l'incline vers la coalition présidentielle, surtout vers le parti du « frère musulman » Sayyaf, son allié.

Le Pakistan, pays aux multiples centres de pouvoir – le gouvernement de Mme Bhutto, l'armée, les services secrets – a une politique afghane plus complexe, mais qui se résume encore largement à un soutien aux Pashtouns, et donc à M. Hekmatyar, même si Islamabad n'hésite pas à jouer sur les deux tableaux. La moindre contradictions des Pakistanais n'est pas de souhaiter à la fois un pouvoir faible à Kaboul – ils pourront ainsi plus facilement y jouer de leur influence – et une situation stabilisée, afin que se réalise leur vieux rêve d'un couloir économique vers Tachkent.

Les Russes enfin, comme le dit cyniquement un diplomate de Moscou, paraissent *« prêts à soutenir n'importe quelle faction afghane pourvu que* [nos] *intérêts soient préservés »*. Il est peu étonnant, dès lors, que la Russie semble compter avant tout sur l'Ouzbek Dostom, certes allié pour l'heure à M. Hekmatyar, mais au fond très hostile à l'extrémisme islamiste. Le calcul de Moscou est sans doute que cet ancien communiste fera tampon entre les ex-Républiques soviétiques et les moudjahidins.

Quoi qu'il en soit, les islamistes sont de plus en plus impopulaires. Deux ans après la chute de Najibullah, la population regrette l'ancien régime. Même ce combattant du *jihad* rencontré à Kaboul n'a pas de mots trop durs pour ses coreligionnaires : *« S'il ne tenait qu'à moi, je mettrais les chefs moudjahidins dans une marmite et j'allumerais le feu ! »*

BRUNO PHILIP

CHINE : visite du premier ministre en Asie centrale. – Le premier ministre chinois, Li Peng, entamait, lundi 18 avril, une tournée de douze jours en Asie centrale et en Mongolie. Cette visite a pour but d'affirmer le rôle de grande puissance qu'entend jouer la Chine dans cette région d'importance stratégique et dont l'instabilité inquiète les dirigeants de Pékin. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

IRAK

Suspension provisoire des vols de l'armée américaine

Après l'incident lors duquel deux chasseurs américains ont abattu par méprise, dans le nord de l'Irak, deux hélicoptères de leur pays faisant 26 morts (*le Monde* du 16 avril), l'armée américaine a suspendu, vendredi 15 avril, pour vingt-quatre heures les vols des avions de combat au-dessus du nord de l'Irak, afin de réexaminer les procédures de sécurité.

Un porte-parole du Pentagone a précisé que la surveillance de la zone d'exclusion aérienne du nord de l'Irak serait néanmoins maintenue. Le président Bill Clinton a souligné pour sa part que *« tous les problèmes pratiques qui se posent »* seraient revus lors de l'enquête ouverte sur le drame, réaffirmant que l'opération alliée « Provide Comfort » devait se poursuivre *« afin de sauver la vie des Kurdes »*.

En attendant, le commandement de la force a procédé à *« des ajustements de procédure »*, notamment *« en levant le doigt de la mise à feu jusqu'à un certain degré »*, a indiqué le secrétaire à la défense William Perry, selon lequel *« si des personnes sont reconnues coupables elles feront l'objet de sanctions disciplinaires »*. – *(AFP, Reuter.)*

JORDANIE

Amman réfute les critiques israéliennes

La Jordanie estime *« injustifiées »* les critiques d'Israël concernant son attitude envers le mouvement de la résistance islamique Hamas (*le Monde* du 16 avril), a déclaré, vendredi 15 avril, une source autorisée à Amman.

« Les opérations du Hamas, ajoute-t-on de même source, *sont préparées et exécutées par la direction du mouvement dans les territoires occupés et non par ses représentants politiques en Jordanie. »* Le porte-parole officiel du Hamas réside en Jordanie d'où il avait revendiqué les attentats qui ont eu lieu en Israël, mercredi dernier à Hadera, et une semaine auparavant à Afoula. – *(AFP.)*

Un lieutenant-colonel français tué. – A bord de l'un des deux hélicoptères américains abattus par erreur, jeudi 14 avril, par des F-15 au-dessus du Kurdistan se trouvait le lieutenant-colonel français Guy Demetz, quarante-huit ans, qui a été tué avec les vingt-cinq autres occupants des deux appareils (*le Monde* du 16 avril). Cet officier supérieur avait été affecté à la mission « Provide Comfort » de l'ONU pour aider les populations kurdes en Irak.

RECTIFICATIF. – Vingt-six personnes ont péri dans les deux hélicoptères abattus, jeudi 14 avril, au Kurdistan irakien : il s'agit de vingt-deux militaires occidentaux et de quatre Kurdes, et non pas *« kurdes occidentaux »*, comme nous l'avons écrit par erreur dans notre article intitulé « Le Kurdistan dans la tourmente » (*le Monde* du 16 avril).

En autorisant, « à titre exceptionnel », le diagnostic préimplantatoire

Les députés veulent favoriser la médecine de l'embryon

Les députés ont terminé, vendredi 15 avril, l'examen en deuxième lecture du projet de loi sur l'utilisation des produits du corps humain et l'assistance médicale à la procréation. Revenant sur plusieurs dispositions restrictives introduites par les sénateurs, ils ont notamment autorisé, à titre exceptionnel, la possibilité de faire des études sur l'embryon humain et de réaliser des diagnostics préimplantatoires sur des embryons conçus *in vitro*. Ils ont également clarifié les conditions de conservation des embryons.

■ SCRUTIN PERSONNEL. Le vote, personnel, sur l'ensemble de ce projet de loi devrait intervenir mercredi 20 avril, après que les députés auront examiné les deux autres textes relatifs à la bioéthique, celui qui porte sur le respect du corps humain et celui qui concerne le traitement informatisé des données nominatives destiné à la recherche dans le domaine de la santé.

Tout au long du débat sur l'éthique biomédicale, les députés n'ont cessé de souligner – pour s'en réjouir ou s'en inquiéter – les développements très rapides de la recherche médicale, en particulier dans le domaine de la fécondation *in vitro*, c'est-à-dire en éprouvette, et de l'assistance médicale à la procréation. Ils ne pouvaient en fournir meilleur exemple qu'en adoptant, le 15 avril, l'une des dispositions les plus controversées du projet de loi : le diagnostic préimplantatoire. Il y a dix-huit mois encore, lors de l'examen du texte, en première lecture, à l'Assemblée nationale, le débat n'avait porté que sur le diagnostic prénatal sur l'embryon ou le fœtus *in utero* (dans le corps de la femme). Un pas supplémentaire est franchi, aujourd'hui, avec la possibilité offerte – même si ce n'est qu'à titre exceptionnel – de réaliser un diagnostic préimplantatoire sur un embryon conçu *in vitro*.

Il s'agit là d'un des points les plus sensibles, parce que très fortement symbolique, du texte de loi. Simone Veil, ministre des affaires sociales, l'a souligné d'emblée : *« Cette question est sans doute la plus difficile que nous ayons à débattre. Certains voient dans le diagnostic préimplantatoire des possibilités d'eugénisme, de sélection des embryons. C'est ce qui a conduit le Sénat à interdire cette pratique. Or, s'il est vrai qu'il serait dangereux d'en favoriser l'usage quand ce n'est pas indispensable, on ne peut rester insensible à la situation de certaines familles, notamment de celles qui ont déjà perdu un enfant malade. La médecine est précisément là pour éviter d'ajouter encore à leur détresse. »*

De son côté, Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône), rapporteur de la commission spéciale de l'Assemblée, s'est employé à démontrer que le texte proposé est destiné *à se prémunir contre un certain nombre de dérives possibles »*, en prévoyant de n'autoriser le diagnostic préimplantatoire qu'à *« titre exceptionnel »*, quand *« un couple a une forte probabilité de donner naissance à un enfant atteint d'une maladie génétique d'une particulière gravité »*. Selon le rapporteur, ces situations dramatiques sont très rares, moins d'une centaine par an.

Aucun argument, cependant, n'aurait pu convaincre ceux – au premier rang desquels Christine Boutin (UDF, Yvelines) – pour qui *« les diagnostics prénatal et préimplantatoire relèvent d'une logique d'eugénisme et de tri des embryons »*. Ce qui lui valait cette réplique de Jean-Yves Le Déaut (PS, Meurthe-et-Moselle) : *« Les risques de dérive relèvent surtout des fantasmes de certains. »*

Le diagnostic préimplantatoire est toutefois loin d'épuiser l'ensemble des dispositions prévues par le projet de loi pour favoriser – et encadrer – l'assistance médicale à la procréation. Dans le cadre des principes qu'ils avaient fixés (*le Monde* du 16 avril), les députés ont, en effet, adopté trois nouvelles dispositions importantes, concernant la conservation des embryons fécondés *in vitro*, la recherche sur les embryons et les conditions dans lesquelles un couple pourra recourir à l'assistance médicale à la procréation.

Sur le premier point, le Sénat avait souhaité limiter au maximum la conservation d'embryons *in vitro* en posant le principe que de tels embryons devaient être implantés *« dans les huit jours »* suivant leur conception ; la conservation d'embryons congelés sur une période plus longue, à la demande d'un couple, apparaissait donc comme l'exception à la règle.

Les députés ont supprimé cette règle des huit jours. Pour M. Mattéi, professeur de médecine, en effet, le principe du transfert des seuls embryons frais est, certes, l'idéal, mais *« conduirait à multiplier chez la femme les stimulations ovariennes dont la pénibilité, voire les risques, ne sont plus à démontrer »*. Pour les responsabiliser, les députés ont réintroduit le principe de la consultation annuelle des couples sur le maintien de leur projet parental et la possibilité, pour l'un des deux membres du couple, de demander *« à tout moment »* l'arrêt de la conservation.

Devant le juge ou le notaire

En outre, du fait qu'ils ont reconnu, plus nettement que les sénateurs, la nécessité de conserver des embryons en surnombre (les embryons *« surnuméraires »*) par rapport au nombre de couples demandeurs d'assistance médicale à procréation, les députés ont tranché la question de la durée de leur conservation. Le Sénat avait laissé le problème en suspens, donnant trois ans au législateur pour se prononcer. L'Assemblée nationale stipule, dans la nouvelle rédaction du texte, que *« la durée de conservation ne peut excéder cinq ans »* et que, *« en cas de décès d'un membre du couple, il est mis fin à la conservation des embryons »*.

La question de la recherche sur les embryons soulève, elle aussi, des craintes. Ainsi le Sénat avait considérablement modifié le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, en posant le principe général de l'interdiction des recherches – et plus encore des expérimentations – sur l'embryon humain et en n'autorisant qu'à titre exceptionnel des *« études »* sur les embryons conçus *in vitro*, à condition qu'elles ne *« portent pas atteinte à l'intégrité de l'embryon »*.

Tout en conservant le principe général de l'interdiction, les députés en ont assoupli l'application, en précisant, notamment, que les études qui pourraient être menées sur des embryons – *« à titre exceptionnel »* et avec l'accord écrit du couple concerné – ne devraient pas porter *« délibérément »* atteinte à l'intégrité de l'embryon. La nuance est de taille.

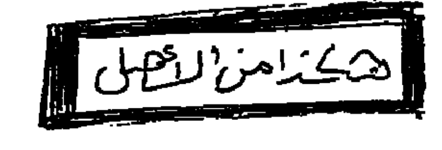
Comme l'a expliqué M. Mattéi, *« plus on considère l'embryon comme une personne, plus on doit accepter qu'il soit soigné. L'embryon est entré dans le champ de la médecine, après le nourrisson, le nouveau-né et le fœtus. Comment pourrions-nous comprendre le développement de certaines malformations et les prévenir sans procéder à des études ? Puisqu'il est précisé que leur finalité doit être médicale, cela exclut la recherche fondamentale et les risques de clonage. »* Et M. Le Déaut ajoutait : *« Il faut avoir le courage de dire que ces recherches, allant jusqu'au stade de la différenciation cellulaire, sont très importante et ne doivent pas être interdites. »*

Les députés ont également précisé les conditions dans lesquelles un couple pourra recourir à l'assistance médicale à la procréation (AMP). Deux situations peuvent, en effet, créer des problèmes délicats en matière de filiation et donner lieu à des contestations de paternité : le cas des couples non mariés et celui des couples mariés faisant appel à la procréation médicalement assistée avec tiers donneur. Dans ces deux cas, les députés ont donc décidé de solenniser la démarche de l'homme et de la femme en leur demandant d'exprimer leur consentement devant un juge ou un notaire. Et ce, malgré les vives critiques de Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis), pour qui *« le juge n'a pas à interférer dans une décision qui relève du colloque singulier entre le couple et le médecin, de la liberté du couple, du verdict médical »*.

Enfin, l'Assemblée nationale a renforcé les sanctions pénales en cas d'infractions aux dispositions sur les dons d'organes et les embryons, et a consacré le rôle pionnier du Comité consultatif national d'éthique (créé par décret en 1983) en instituant cet organisme dans la loi. En outre, les députés sont revenus, lors d'une deuxième délibération, sur les conditions de réalisation des autopsies médico-scientifiques (*le Monde* du 16 avril). S'ils ont rétabli le principe du consentement présumé du défunt, ils ont prévu que le corps médical ne serait pas contraint, pour ces autopsies (contrairement aux dispositions pour les prélèvements d'organes), de *« s'efforcer de recueillir le témoignage de la famille ou des proches du défunt quant à la volonté de celui-ci »*.

Le vote sur l'ensemble de ce projet sur les dons d'organe et l'assistance médicale à la procréation, dont l'examen est terminé, devrait intervenir mercredi 20 avril, après que les députés auront examiné les deux autres textes relatifs à la bioéthique, celui sur le respect du corps humain et celui sur le traitement informatisé des données nominatives destiné à la recherche dans le domaine de la santé.

GERARD COURTOIS



La préparation des élections européennes

POINT DE VUE

L'Europe autrement

par Claude Allègre

C'était une belle idée, l'Europe, quand, au sortir de la seconde guerre mondiale, quelques hommes politiques, fatigués de voir le Vieux Continent se déchirer par des guerres meurtrières, décidèrent d'inverser la pesanteur historique et d'unir les frères ennemis.

Que de patience, que d'obstination, que d'échecs surmontés, que de nationalismes surpassés ! Patiemment, sûrement, dans le calme et avec la sage lenteur qui sied à la prudence constructive, l'Europe a semblé depuis vingt ans progresser à petits pas mais inexorablement. Si bien qu'il y a deux ans, on nous laissait penser qu'on touchait enfin au but. L'union monétaire était en vue, l'union politique en perspective, l'effondrement de l'Est communiste permettait de surmonter le difficile problème de la défense nucléaire commune. Bref, tout semblait s'annoncer sous les meilleurs auspices.

Et puis patatras ! En quelques mois, tout se lézarde, tout semble s'arrêter. Le doute remplace l'espoir, les hommes politiques européens se trouvent incapables d'adapter le rythme de leur construction à celui de l'Histoire qui brusquement s'accélère et il n'en faut pas plus pour que cette Europe, hier encore prête à « éclairer » le monde s'arrête, paralysée, figée, marquée soudainement par des échecs retentissants dont on ne sait s'ils sont des causes ou des effets.

La Yougoslavie d'abord. Personne ne comprend comment l'Europe, dont l'histoire a tissé *tant de sympathies multiples et* divergentes avec le conglomérat balkanique, a pu laisser se déclencher ce conflit stupide et cruel sans le prévenir. Comment *ne pas s'étonner que Helmut* Kohl ait pu reconnaître la Croatie et que la France et la Grande-Bretagne aient publiquement gardé leur cœur attaché à *la Serbie sans qu'une discus*sion européenne n'ait eu lieu préventivement sur le sujet ? Faute d'une politique étrangère commune, l'Europe est absente partout *où il se passe quelque* chose : en Bosnie, au Moyen-Orient, en Afrique du Sud et aussi, hélas ! en Algérie.

Des objectifs réalistes

Le second symptôme est la crise économique, dominée par *l'insoutenable montée du* chômage. En France, on parle tous les jours de la crise, mais on ne dit pas assez que, même si l'économie des pays industrialisés a subi un certain ralentissement, c'est surtout l'Europe qui est en crise. L'Asie du Sud-Est, mais aussi la Chine, le Chili, l'Argentine, le Brésil, le Mexique, sans compter les États-Unis et les « Dragons » sont en croissance. Ils créent des dizaines de millions d'emplois chaque année. L'Europe est économiquement malade, car elle est restée une entité économique bancale, où les contraintes européennes gênent les dynamismes nationaux, sans imposer la nécessaire cohérence des politiques économiques, budgétaires, douanières et sociales.

La montée du chômage est *une conséquence de cette inco*hérence. Au lieu du grand marché intérieur dont l'effet de masse pouvait profiter à tous les pays membres, à leurs industries, à leurs services, à leur commerce et à leurs peuples, où pouvait s'appliquer sans grand risque une politique de relance efficace, on a construit une Europe des marchands et des financiers. L'effet de masse, l'ouverture des frontières sans retenue, ce sont les multinationales qui en ont été les grands bénéficiaires.

La victoire du référendum de Maastricht a été une victoire à *la Pyrrhus*. Sur un sujet techniquement difficile, un débat confus a surtout permis aux adversaires de l'Europe de mettre en lumière ses faiblesses. *Ce fut pour beaucoup le signal* du réveil. On se mit à réaliser brutalement que l'Europe qu'on était en train de nous construire n'était pas celle dont nous *rêvions*. L'« *europessimisme* » est parti de là.

Avec la nouvelle année 1994, les plus optimistes espéraient un sursaut. Les propositions de *relance économique fondées* sur un grand emprunt européen, suggérées par Jacques Delors et Michel Rocard, éveillaient l'espoir. Les déclarations multiples sur la Bosnie donnaient l'illusion que l'Europe honteuse allait enfin intervenir plus fermement. Au lieu de tout cela, nous avons assisté à l'adhésion précipitée de l'Autriche et des pays scandinaves, comme si la dilution dans un ensemble plus large allait guérir l'Europe de ses langueurs !

Pour ceux qui pensent encore que l'Europe peut être un « grand projet », il y a urgence.

1) Il faut aborder la question de l'Europe politique en indi*quant le but à atteindre. Le réa*lisme nous impose désormais de fixer comme objectif la formation d'une fédération d'États. L'État fédéral est une utopie tel*lement improbable qu'il occulte* tout progrès politique. La fédération d'États, à l'inverse, devrait permettre d'avancer positivement en tenant compte *des réalités et n'exclut pas* qu'on puisse ultérieurement aller plus loin.

A partir de là, une question essentielle : le partage de souveraineté entre les États et la fédération. Cessons de masquer ce problème-clé derrière un mot obscur et ambigu (« subsidiarité ») et une pratique qui est celle du « grignotage bruxellois ». La construction européenne ne se fera pas contre les États et les sentiments nationaux. Elle ne se construira que si elle respecte la diversité des cultures, des pratiques politiques ou sociales, des traditions.

Là encore, le réalisme impose d'avoir un pouvoir fédéral fort, mais à la seule condition que son domaine d'intervention soit limité. Ce pourrait être la diplomatie (appuyée par une force d'intervention militaire de type conventionnel), à terme la monnaie, le commerce international avec les douanes et sans doute la réglementation sur l'environnement.

Le reste, tout le reste, serait considéré comme relevant de la souveraineté des États. Une *Cour suprême serait créée pour* faire respecter ce partage. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas de coordination entre les États sur la recherche, l'enseignement, les télécommunications ou la justice, mais elle serait à l'initiative des États, avec des géométries variables. Le programme de recherche Eurêka nous fournit un bon exemple de telles pratiques efficaces et a-bruxelloises.

Si l'on est d'accord sur ce schéma, on le sera vite sur les institutions. Mais, là encore, soyons réalistes car toute proposition maximaliste aboutit aujourd'hui, avec la crise, à un sabotage pur et simple.

La marée déferlante du libre-échangisme

2) Organiser rapidement le grand marché intérieur sur des bases qui ne soient ni le libéralisme sauvage, ni le libre-échangisme échevelé et incontrôlé. Car ce sont ces deux dogmes *aussi faux qu'impérieux qui sont* responsables de la crise actuelle.

Ceci doit être fait d'abord en instaurant un système de préférence communautaire et, s'il le faut, un « super 301 » européen, calqué sur celui des Américains. Il ne s'agit nullement de prôner le repliement sur soi, à la japonaise ou je ne sais quelle autarcie rétrograde. Mais tout simplement de s'insérer dans le contexte international avec les *mêmes règles du jeu que celles* qu'appliquent nos deux principaux concurrents.

Une fois cela établi, il faudra *mettre en place, dès que possi*ble, le plan de relance économique financé par le grand emprunt. Les secteurs stimulés devront être sans doute les *réseaux de communication et* de télécommunication, la reconstruction des banlieues, l'encouragement à la recherche, un plan d'équipement et de *développement pour* l'Afrique et les pays de l'Est, bref *tous* les programmes déjà évoqués et plus ou moins calqués sur ceux du New Deal de Roose*velt. Mais nous ne sommes pas* en 1934 et le monde a changé. Si nous voulons préparer l'avenir, il faut mettre l'Europe en l'état d'être compétitive dans les secteurs d'avenir : les éco-industries, bien sûr, où nous devrons favoriser la création de groupes de dimension critique capables d'investir dans la recherche ; les industries de la santé, que l'on ne peut laisser aux Américains car elles sont alimentées directement par nos sécurités sociales ; les industries culturelles, surtout, où l'Europe doit dépasser la stratégie du repliement et la transformer en offensive.

Mais cela ne sera pas suffi*sant si la Commission euro*péenne n'abandonne pas ses pratiques d'interventionnisme au nom d'un libéralisme sauvage dépassé. L'économie key*nésienne, bonne pour l'Améri*que, est-elle hors-la-loi en Europe ? Si la France veut garder comme service public la SNCF, l'électricité, le téléphone, *les hôpitaux et les écoles*, va-t-on le lui interdire ? Aurions-nous échangé Keynes pour Milton Friedman avec les États-Unis ? Est-ce cette Europe-là *que nous voulons ? Certes*, nous voulons un marché libre, concurrentiel, sans protectionnisme interne mais les aides gouvernementales ici ou là ne sont-elles pas *de facto* un élément du marché, qui existe aussi aux États-Unis et au Japon ?

C'est une Europe pour les hommes que nous voulons construire. Pour réaliser un tel changement de cap, sans nul doute faudra-t-il modifier le *comportement de la technocra*tie bruxelloise, et réglementer le lobbying. Sans cela nous risquons de construire l'Europe à contre-sens. Nous ne voulons *pas construire un château de* sable dont les murs seraient demain détruits par la marée déferlante du libre-échangisme.

3) Les élargissements, qu'ils viennent du Nord ou de l'Est, doivent être suspendus. Bien sûr, la *Scandinavie*, l'Autriche et la Suisse devront un jour faire partie d'une Europe unie. *Bien sûr, nous ne pouvons pas* laisser isolées la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie ou la Roumanie surtout si l'Empire russe se reconstitue. Ils ont *tous vocation à entrer un jour* dans l'union européenne. Mais ce n'est pas l'urgence, il faut d'abord conforter l'Europe. Européens convaincus mais réa*listes, nous devons* refuser la dilution et engager cette nouvelle politique. Et les pays qui ne voudraient pas nous suivre dans cette voie devraient quit*ter le bateau sur lequel ils ne* sont montés peut-être que par erreur ou par calcul.

4) Nous devons changer d'attitude intellectuelle. Nous devons sortir du manichéisme qui consiste, depuis dix ans, à traiter d'antieuropéens tous ceux qui proposent de nouvelles voies. Nous devons cesser de penser que la construction de l'Europe se fera uniquement par des moyens technocratiques et diplomatiques. Nous devons aussi abandonner l'idée que tout dépend de Bruxelles.

La construction européenne doit devenir démocratique et culturelle. Instaurons un débat parlementaire européen mensuel. Organisons des rencontres des forces vives européennes patronales, syndicales, intellectuelles. Incitons nos médias à s'européaniser. Consacrons plus de moyens à l'épanouissement des mouvements scientifi*ques européens. C'est en* construisant une Europe des intellectuels, des médias, du livre, du cinéma, du théâtre que nous construirons le véritable contre-pouvoir culturel qui fera contrepoids à la tendance technocratique, hélas éternelle.

Agissons ensemble pour que *le rêve d'avenir s'installe à nou*veau sur notre Vieux Continent !

▶ Claude Allègre est membre du comité national du PS.

Le vote des résidents communautaires aux municipales remis en question

Le gouvernement français ne s'est pas donné beaucoup de mal – c'est le moins que l'on puisse en dire – pour faciliter le vote, aux prochaines élections européennes, des citoyens des pays de l'Union européenne résidant en France, remettant, de fait, en cause la citoyenneté européenne voulue par le traité de Maastricht et rendue possible par la réforme de la Constitution. Or c'est maintenant le droit pour ces mêmes Européens de participer aux municipales qui pourrait être renvoyé à l'an 2001.

La concrétisation de ce droit nouveau impose, en effet, une directive européenne que chaque Etat sera chargé de transférer dans sa législation interne. Or le projet de directive que la Commission de Bruxelles vient de proposer au conseil des ministres européens en renvoie l'application au 1er janvier 1996, c'est-à-dire après les prochaines municipales françaises – qui doivent avoir lieu au printemps de 1995. C'est même, semble-t-il, à la demande de la représentation française auprès de l'Union que cette position a été prise, et cela sans la moindre discussion entre les ministres français concernés. Pourtant il avait toujours été entendu que cette concrétisation de la citoyenneté européenne se ferait à l'occasion des européennes de 1994, puis des municipales de 1995. Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, l'a lui-même assuré à plusieurs reprises.

Cette avancée européenne, il est *vrai*, avait été vivement contestée par une partie de la droite, tout particulièrement au Sénat, lors du débat sur la ratification de Maastricht. Or la loi devant transférer la *directive dans le droit français* devra être obligatoirement votée au Palais du Luxembourg. Le gouvernement n'est sans doute pas mécontent de pouvoir renvoyer cette épreuve parlementaire au-delà de la présidentielle. Et Charles Pasqua, qui s'était opposé au traité sur l'Union européenne, après avoir freiné son application pour les élections européennes, ne peut qu'être satisfait de ne pas avoir à préparer, en tant que ministre de l'intérieur, un projet de loi allant contre ses convictions.

Ce report éventuel à 2001 – les élections municipales ayant lieu tous *les six ans* – *ne suffit* encore pas à certains sénateurs. Ainsi Jacques Larché, élu UDF-PR de Seine-et-Marne et président de la commission de lois, vient de déposer une *proposition de résolution* demandant que le gouvernement obtienne de ses partenaires européens que cette disposition de Maastricht ne s'applique qu'à partir de la mise en place réelle d'une monnaie unique. Certes le traité prévoit que cela devrait être le cas avant la fin du siècle, mais rien n'assure que cette échéance pourra être tenue.

M. Larché estime en outre que le droit de vote des ressortissants de l'Union ne peut s'appliquer aux élections des conseillers de Paris, puisque ceux-ci sont à la fois conseillers municipaux et conseillers généraux et que ce droit, en l'état actuel de la Constitution, ne peut être accordé que pour la désignation des membres des assemblées communales.

Th. B.

Les socialistes se fixent l'objectif de 20 %

A la veille de leur convention sur l'Europe, plusieurs responsables socialistes ont fixé l'objectif à atteindre pour le PS aux élections européennes du 12 juin. Ainsi Jean-Paul Huchon, secrétaire national aux questions économiques et proche de Michel Rocard, a affirmé, vendredi 15 avril, sur France-Inter, que *« le PS va se battre pour atteindre au moins le score de 20 % »*. Soulignant que ce type de scrutin à la proportionnelle suscite *« toute une série de petites listes »* et est *« le plus difficile pour les grands partis »*, M. Huchon a néanmoins estimé que ce score de 20 % constitue, pour le PS, un *« seuil minimum »*. De son côté, Claude Bartolone, secrétaire national du PS aux élections, a déclaré, vendredi 15 avril, qu'il serait *« déçu »* si les socialistes faisaient *« un score inférieur à 20 % »* aux prochaines élections européennes.

M. KOUCHNER : Bernard Tapie n'est pas « le danger principal ». – Au « Forum RMC-*l'Express* », Bernard Kouchner, qui figure en troisième position sur la liste socialiste pour les élections européennes, a déclaré, vendredi 15 avril, qu'il ne pensait pas que *« Bernard Tapie soit le danger principal »*, *« même si les dérives que l'on dit populistes, et qui sont plutôt des facilités et du talent de sa part, sont tout à fait condamnables »*. Notant qu'il y a, chez Bernard Tapie, *« un vrai élan antifasciste »*, M. Kouchner a conclu : *« Il n'a rien à voir avec Silvio Berlusconi. »*

PARTI DES TRAVAILLEURS : une liste conduite par Daniel Gluckstein. – Le Parti des travailleurs (trotskiste « lambertiste ») présentera sa liste aux élections européennes après la réunion, le 23 avril prochain, de son comité directeur. Elle sera conduite par son secrétaire national, Daniel Gluckstein.

ÉCOLOGISTES : Génération Écologie refuse le *« diktat »* des Verts. – Dans un communiqué publié vendredi 15 avril, les porte-parole de Génération Ecologie accusent les Verts de *« tenter d'acculer GE à subir un diktat »*, lors de leur conseil national interrégional qui se réunit samedi et dimanche à Paris. Ils *« appellent les dirigeants des Verts à accepter ou à refuser la liste commune, sans droit de regard d'une formation sur les noms de l'autre formation, ni sur l'inscription de ses élus à un groupe parlementaire européen »*. Ces deux conditions avaient été posées par les Verts pour une liste commune.

Dominique Baudis se dit assuré du « soutien actif » de la majorité

Dominique Baudis (UDF-CDS), chef de file de la liste de la majorité RPR et UDF aux élections européennes du 12 juin, s'est dit assuré, vendredi 15 avril, du *« soutien actif et sans faille »* des principaux responsables de la majorité. Au cours de la semaine, le maire de Toulouse a rencontré à Paris Valéry Giscard d'Estaing, président de l'UDF, Gérard Longuet, président du PR, Jacques Chirac, président du RPR, Alain Juppé, secrétaire général du RPR, et enfin, vendredi, le premier ministre Edouard Balladur. Il est ressorti de cet entretien avec le chef du gouvernement en expliquant qu'il avait reçu l'assurance que sa liste serait *« soutenue activement par le premier ministre et l'ensemble de l'équipe gouvernementale »*.

Jeudi matin 14 avril, au cours d'une réunion à Paris du Parti populaire européen, le groupe européen où devraient siéger, à Strasbourg, les élus UDF – à l'exception des radicaux – et RPR, M. Baudis a insisté sur la nécessité pour l'Europe de se mettre au service de l'emploi et de la paix. Il a encore estimé qu'elle doit répondre au *« défi de la démocratisation »* en ouvrant *« largement ses portes »*.

M. Baudis a enfin désigné ses deux directeurs de campagne : Jean-Pierre Raffarin, porte-parole de l'UDF, et Jean-Louis Debré, secrétaire général adjoint du RPR qui se sont, jusqu'à présent, souvent prononcés de façon critique sur l'action du gouvernement. Lors du référendum sur le traité de Maastricht, M. Raffarin, député européen, avait prôné le « oui », alors que M. Debré défendait le « non ».

G. P.

EN BREF

GAUCHE : M. Rocard refuse un « face-à-face » avec le PC. – Dans son éditorial de *Vendredi*, l'hebdomadaire du PS, Michel Rocard répond, le 15 avril, aux ouvertures récentes de Robert Hue, secrétaire national du parti communiste. *« Enfin, la direction du PC bouge. Qui donc, à gauche, songerait à s'en plaindre ! »* écrit M. Rocard. Mais pour ajouter aussitôt : *« Il est clair que l'on ne saurait renoncer à un mouvement large »*, engagé par le PS dans le cadre des Assises de la transformation sociale, *« pour lui préférer un simple face-à-face »* avec le PC. *« Quant au fond et sur bien des sujets, à commencer par l'Europe, il nous faut mesurer si les communistes sont prêts aux évolutions qu'ils n'ont pas encore faites »*, conclut M. Rocard.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : Jacques Blanc (UDF-PR) en désaccord avec le rapport d'étape. – Jacques Blanc, député UDF-PR et président de la région Languedoc-Roussillon, a exprimé son désaccord, vendredi 15 avril, avec le rapport d'étape du gouvernement sur l'aménagement du territoire. *« Attribuer le développement économique aux départements serait source de parcellisation, de déperdition d'énergie, de gaspillage des financements publics »*, a indiqué, dans un communiqué, M. Blanc, qui s'est aussi opposé à l'idée de priver les régions de la gestion des lycées. *« Il y a quelque chose de suicidaire à affaiblir les régions »*, a conclu M. Blanc.

Rectificatif. – Robert Pandraud, député RPR de Seine-Saint-Denis, n'est pas président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, mais de celle de l'Assemblée nationale, contrairement à ce qu'indiquait l'article du supplément « Espace européen » consacré au contrôle de Bruxelles par les parlementaires français (*le Monde* du 16 avril, page 8).

REPÈRES

SONDAGE

L'avance de M. Balladur sur M. Chirac se réduit

Selon l'enquête effectuée les 12 et 13 avril auprès de 1003 personnes par l'institut CSA et publiée dans *le Parisien* daté 16-17 avril, 45 % des personnes interrogées, en avril, feraient confiance à Edouard Balladur comme président de la République, au lieu de 46 % le mois précédent. 39 % des personnes interrogées feraient confiance à Jacques Chirac, au lieu de 33 % en mars. Il *s'agit du plus faible écart (6 points)* enregistré depuis le début de ce baromètre, en septembre 1993. Jusqu'en mars, l'écart entre les deux hommes avait toujours dépassé les vingt points, en faveur du premier ministre.

MANDAT PRÉSIDENTIEL

M. Giscard d'Estaing demande un référendum sur le quinquennat

Valéry Giscard d'Estaing a demandé à Edouard Balladur, vendredi 15 avril, qu'il propose à François Mitterrand d'organiser un référendum sur le quinquennat. Au cours d'un colloque sur Georges Pompidou (*le Monde* du 16 avril), le premier ministre, comme René Monory, président du Sénat, avait assuré que cette réduction du mandat présidentiel *« garde toute son utilité »*.

Le président de l'UDF rappelle qu'un projet sur le quinquennat, *« a été voté en 1973 »*. *« Il suffit maintenant, pour achever cette réforme, de la faire approuver par référendum »*, ajoute-t-il. *« Pour éviter de multiplier les consultations électorales, on pourrait imaginer que ce référendum soit tenu le même jour que les prochaines élections européennes »*, conclut l'ancien chef de l'Etat. M. Balladur lui a répondu, samedi 16 avril, en indiquant : *« Je ne crois pas que ce changement nécessaire puisse être décidé le jour des élections européennes. »*

Le Monde

HEURES LOCALES

LA RÉINSERTION DES CADRES TERRITORIAUX AU CHOMAGE

Retrouver un poste après une décharge de fonction relève du parcours du combattant. Certains fonctionnaires réussissent

QUI l'eût cru ? Les collectivités locales ont, elles aussi, leurs chômeurs : on les appelle joliment des « déchargés de fonction ». Après une alternance politique ou une mésentente avec leur élu, ces fonctionnaires sont tout simplement remerciés. Certes ils continuent à percevoir un traitement. Mais ils doivent se chercher un nouvel emploi, et cette épreuve relève du parcours du combattant.

Secrétaire générale adjointe au conseil général du Nord, Marie-Christine Plessiet a été déchargée de fonction lorsque ce département socialiste a basculé à droite, en 1992. Après plusieurs mois de « placard », elle a accepté un poste au conseil général de la Creuse. Mais ce fief du PS vient lui aussi d'être pris par le RPR, et Marie-Christine Plessiet se sent à nouveau menacée. *« Le système du renouvellement triennal dissuade les cadres territoriaux de venir dans les départements,* constate-t-elle. *Bien que l'administration soit censée assurer la continuité du service public, elle est victime de ces alternances. »*



Rompre l'isolement

Lorsqu'un élu prend le pouvoir, il renouvelle évidemment le cabinet. Mais il peut aussi changer la tête de l'administration. Dans la fonction publique territoriale, il existe une liste d'emplois (du secrétaire général au directeur des services techniques) appelés « fonctionnels » dont les titulaires peuvent changer. Ceux qui les occupent risquent d'en être déchargés à tout moment, excepté pendant les six mois qui suivent une élection. *« Ce délai est trop court pour que l'élu fasse l'effort de tester le personnel en place »*, estime Marie-Christine Plessiet. Un projet de loi prévoit d'allonger cette période, et d'imposer un entretien préalable au licenciement (*le Monde* daté 10-11 avril). *« Tout ce qui pourra atténuer la brutalité de la suppression d'emploi sera bienvenu,* estime Laurence, qui préfère garder l'anonymat. *A mon retour de vacances, j'ai été déchargée de fonction, sans aucune explication. J'ai appris à dix heures que je devais être partie à midi. Cela faisait onze ans que je travaillais dans la municipalité, avec le même maire. Pendant mon congé, les adjoints avaient « obtenu ma peau », parce qu'ils me disputaient une part de mon pouvoir. »*

Retrouver un emploi après une décharge de fonction est délicat. *« On est étiqueté politiquement, bien qu'on fasse preuve de neutralité dans sa manière de servir »*, regrette Marie-Christine Plessiet. *« Pour se débarrasser de fonctionnaires incompétents ou malades, certaines collectivités recourent à la décharge de fonction, alors qu'elles devraient faire appel au conseil de discipline ou au comité médical. Du coup, les déchargés de fonction sont souvent pris, à tort, pour des incompétents ou des dépressifs »*, observe Claire Cornet, directrice du centre de gestion de Grand-Couronne.

Quant aux intéressés, ils ont quelquefois l'impression d'être sanctionnés. *« Après cette épreuve, nous sommes fragilisés, ce qui ne facilite pas notre recherche d'emploi »*, note Jacques Masson, secrétaire général de Lons-le-Saunier jusqu'aux municipales de 1989. Il leur faut abandonner un logement de fonction, et les primes dites de « siège éjectable » qui étaient liées à l'emploi. Mais le choc est surtout psychologique. *« On a travaillé comme des fous, et, du jour au lendemain, on est désœuvré. On se sent rejeté, bon à rien ! Pour s'en sortir, il faut rompre son isolement »*, conseille Jacques Masson. Pour ce faire, il a créé l'ARCTIC (Association des responsables des collectivités territoriales en incidents de carrière) (1).

Les fonctionnaires au chômage aimeraient pouvoir s'appuyer sur une structure de reclassement. Or le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ne dispose pas des moyens juridiques nécessaires pour mener à bien cette mission dont il est investi. Il ne peut imposer aucun recrutement à une autorité territoriale. Quant à son efficacité en matière de diffusion des offres d'empoi, elle est incertaine. *« Le poste de délégué régional du CNFPT à Metz était vacant, et cet organisme ne m'en a même pas averti,* proteste Alain Gleser, anciennement employé au conseil régional de Lorraine. *Je compte plutôt sur les petites annonces des journaux ! »*

Georges Navarro a eu, lui, la chance d'être contacté. Mais s'il a gardé le pied à l'étrier, c'est qu'il a recherché des missions ponctuelles. Les collectivités savent-elles qu'elles peuvent employer gratuitement, pendant trois mois, un déchargé de fonction ? *« Elles sont peu nombreuses à le faire. Parfois aussi, les candidats manquent, car les frais d'hôtel leur coûteraient plus cher que leur traitement ! Pour ma part, j'ai accepté de travailler à La Plagne, Lyon et Nîmes. A quarante-trois ans, j'ai retrouvé un emploi de directeur au centre communal d'action sociale de Belfort, quand tout le monde me croyait fichu ! »*, s'exclame Georges, plutôt fier de lui.

« Rebondir immédiatement, sauter sur toutes les opportunités » : c'est aussi le conseil que donne Marc-Etienne Pinauldt, après une jolie réinsertion. Secrétaire général d'une commune des Yvelines, il a été remercié par son maire, avec qui les relations s'étaient brutalement envenimées. *« Après un mois d'enfer, j'ai vécu cette séparation comme une délivrance. J'ai pris le Bottin administratif, et j'ai écrit à tous les ministères susceptibles d'être intéressés par ma compétence en matière de collectivités locales. »* Le Commissariat général du Plan cherchait justement un rapporteur pour sa commission décentralisation ! Il y entre et, deux ans plus tard, il est recruté comme conseiller technique au cabinet de Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales ! Pour beaucoup, la réinsertion exige des sacrifices. Marie-Christine Plessiet fait chaque week-end l'aller-retour Guéret-Lille. Jacques Masson a accepté un détour par Cayenne avant de devenir directeur du CNFPT à Poitiers. D'autres profitent de leur disponibilité pour changer d'orientation, tels Alain Gleser, qui espère devenir sous-préfet, ou Jean-Yves Nava, qui a *« potassé le Dalloz »*, et intégré la magistrature.

Rafaële Rivais

(1) ARCTIC, tél. (16-1) 40-60-48-00.

Citoyens

PROXIMITÉ, dialogue, présence, transparence, ancrage local sont les mots-clés du rapport que Bernard Stasi (CDS), maire d'Epernay, vient de remettre à Edouard Balladur qui lui avait demandé de faire des propositions sur le rôle des entreprises nationales dans l'aménagement du territoire et l'importance des services publics pour les populations des zones rurales.

Le sujet prend une importance nouvelle puisque la doctrine gouvernementale semble, depuis la première cohabitation, avoir quelque peu évolué. Alors qu'à cette époque de concurrence et de libéralisme triomphants on demandait à la SNCF, à La Poste ou aux banques de privilégier la compétitivité et l'équilibre des comptes, aujourd'hui Charles Pasqua ne rate pas une occasion pour leur rappeler leurs *« devoirs sociaux »* puisque tous les citoyens ont droit aux mêmes services.

Retenons cette suggestion de Bernard Stasi : une péréquation entre les liaisons rapides (TGV, autoroutes, avions) qui ont pour effet de renforcer la concentration urbaine, et les transports en milieu rural plus diffus. Sur chaque billet (d'avion ou de TGV) ou chaque péage d'autoroute serait instituée une taxe forfaitaire alimentant un fonds des transports ruraux.

De l'usager au citoyen il n'y a qu'un pas. Le « document d'étape » de la DATAR retient l'idée du référendum d'initiative populaire grâce auquel les électeurs d'une collectivité disposeraient d'un droit d'appel sur certaines décisions d'intérêt local (*le Monde* du 14 avril). Evidemment cette procédure serait strictement encadrée et son champ d'application précisement défini. Les maires, en effet, ne voient en général pas d'un bon ceil cette façon de tourner les règles de la démocratie représentative, même s'il est légitime, parfois, de prendre le pouls de son opinion, municipale, départementale ou régionale. La plupart des grands partis ont aussi sur le sujet une position nuancée. Outre les écologistes, le Front national se dit franchement « pour ». Selon les responsables du FN, c'est l'antidote le plus sain aux « bavures » de la décentralisation : pour l'urbanisme et la fiscalité notamment. Gageons donc que le référendum, s'il est retenu, fera des vagues.

François Grosrichard

DÉVELOPPEMENT

LES GRANDS TRAVAUX DE MONACO

La principauté multiplie les prouesses techniques pour étendre son territoire, notamment sous la terre et sous la mer

SI Monaco n'a jamais déclaré de guerre contre ses voisins, son gouvernement livre une bataille incessante contre les éléments naturels que sont la roche et la mer. Aujourd'hui, la principauté multiplie les prouesses dans le domaine des travaux publics pour trouver 300 000 m² supplémentaires de logements, de bureaux et de parkings dans un territoire coincé entre les premiers contreforts alpins et la mer sur une longueur de 3,5 kilomètres et une largeur maximale de 1 kilomètre.

Le relief en forte déclivité a longtemps été pour les piétons l'occasion d'une permanente escalade. Le maire de Monaco, Anne-Marie Camporra, confie : *« Ce qui a le plus changé la vie des Monégasques, ce sont les ascenseurs ! »* L'an dernier, sept millions de personnes ont emprunté les quatorze ascenseurs ou escalators.

La dernière démonstration des efforts du petit Etat en matière de grands travaux est l'inauguration d'un tunnel de 1 520 mètres reliant la pointe ouest de Monaco, frontière avec la commune française de Cap-d'Ail, à la moyenne corniche, la nationale 7, axe principal de circulation avec Nice, elle-même reliée par un autre tunnel, sur le territoire français, à l'autoroute A8.

Trois zones

La nouvelle voie souterraine, qui doit permettre le passage d'un millier de véhicules à l'heure, facilite le désenclavement de la principauté, dont les accès routiers, peu nombreux, sont rapidement saturés.

Le chiffre d'affaires total des activités en principauté est passé de 3,25 milliards de francs en 1975 à 32,4 milliards en 1992. C'est une preuve du développement et aussi une injonction permanente au petit Etat de gérer l'extension de ses équipements.

La croissance monégasque est d'abord verticale et souterraine. Le pland'urbanisme, équivalent du plan d'occupation des sols français, prévoit trois zones : celle « protégée », le Rocher lui-même avec la vieille ville et le palais où toute construction est interdite ; celle « ordonnancée », principalement le long de la mer, où tous les paramètres de construction sont déterminés, de leurs dimensions à la destination des bâtiments ; et celle « réglementée » où les critères sont plus ouverts. Il n'y a pas de calcul du coefficient d'occupation des sols mais les cotes imposées sont très directives. Dix immeubles de grande hauteur, 30 à 35 étages, ont été construits dans la zone réglementée. *« Ils correspondent à une époque révolue en matière d'urbanisme »*, assure un fonctionnaire monégasque.

Aujourd'hui, c'est sous terre que se joue l'avenir de Monaco. D'ici à la fin du siècle, une quinzaine de galeries souterraines, routières et ferroviaires, serpenteront sous les 197 hectares du sol monégasque. Il faut se pencher au-dessus de véritables gouffres pour apercevoir des chantiers avec, au fond, des pelleteuses lilliputiennes car le plan d'urbanisme rend obligatoire la construction de places de parking sous chaque nouvel immeuble.

Des fonds de 80 mètres

Les bâtiments ou les espaces verts dissimulent quatre ou cinq niveaux de parkings souterrains. Au total la principauté compte 28 500 places de parkings publiques et privées, dont certaines peuvent accueillir des cars et des poids lourds. Dans le quartier de Fontvieille, une véritable gare routière existe à 9 mètres sous le niveau de la mer.

Jean-Pierre Laborde

Lire la suite page 11

CULTURE

UN PEU D'ART DANS LA VILLE

Des collectivités consacrent 1 % du coût des bâtiments à l'achat d'œuvres

IL rouillait parfois, faute d'entretien. Ailleurs il servait de cible dans les cours de récréation, faute de respect. Le 1 % décoration avait d'abord fleuri dans les lycées et les universités. L'étude commandée par le département des etudes et de la prospective du ministère de la culture en témoigne : ce pourcentage-là existe encore, mais il a grandement évolué au gré de la décentralisation.

La loi du 22 juillet 1983 a confié aux collectivités locales l'obligation de sacrifier au 1 % institutionnel pour les constructions dont elles ont désormais la maîtrise d'ouvrage. La façon variée dont elles se sont saisies de cet héritage donnera *lieu à une journée* d'étude nationale, organisée par les services du ministère de le culture et de la francophonie et par l'Observatoire des *pratiques culturelles, jeudi* 21 avril, à Grenoble (1).

Les premières intentions politiques prévoyant de consacrer à la « *décoration monumentale* » de nouveaux bâtiments publics une part de leurs coûts remontent à 1936. Le premier arrêté officiel date, lui, de 1951. Il émanait des services de la culture, qui demandaient à leurs homologues de l'éducation nationale de faire installer, dans les nouveaux *établissements scolaires, une ou plusieurs* œuvres d'art contemporain en lien avec le projet architectural. Entre 1972 et 1981, outre le ministère de la *culture lui-même*, de nombreuses administrations s'y sont mises : industrie, économie, intérieur, agriculture, postes, justice, etc.

Soutien aux artistes, pédagogie en direction de tous les publics : tant que la démarche était à la fois décidée et financée par l'Etat, elle pouvait paraître limpide. A quelques détails près : selon son montant, l'achat de l'œuvre était examiné par des commissions nationales, régionales, ou spécialisées, à moins que le conseiller pour les arts plastiques ne s'en charge. Quant à l'agrément de l'artiste, la procédure était plus compliquée encore. Et la décentralisation n'a bien sûr rien simplifié.

Le manque de décrets précis *sur la mise en œuvre du 1 %* permet à... la moitié des collectivités locales de ne pas l'appliquer, indique l'étude réalisée par une équipe de consultants (MP Conseil) pour le colloque de Grenoble. Ces derniers ont interrogé les quinze conseils généraux et toutes les communes de plus de 2 500 habitants des régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Rhône-Alpes. Le taux de réponses n'atteint pas 34 % en moyenne, 22 % dans les petites communes, les plus rétives ou les plus ignorantes. Car près de 47 % des collectivités locales ne connaissent que peu ou pas du tout ce vieux 1 %.

Un quart d'entre elles ont diminué leurs financements d'œuvres depuis 1986. Pourtant, si d'autres ne tiennent plus compte de ce pourcentage *imposé*, c'est au contraire pour le dépasser et mener une importante politique de promotion de l'art contemporain.

Plus de 36 % d'élus sont directement à l'origine de la commande d'une œuvre, loin devant les architectes responsables de la construction (17 %) et les conseillers aux arts plastiques (6 %). Les artistes locaux sont préférés (59 %) aux jeunes méconnus (39 %) et aux grands noms (23 %). D'ailleurs, les appels à candidature ne brillent pas par leur rigueur : commission d'examen, concours, consultation de professionnels ou rien du tout, chacun s'y prend un peu comme il veut.

Mais, notent les rapporteurs, *« l'Etat n'a plus les moyens d'être directif en matière de 1 % »*, une pratique qui n'était pas, au demeurant, toujours respectée avant la décentralisation. Elle *« a peut-être paradoxalement commencé à exister vraiment »*, lorsque d'ambitieuses politiques culturelles locales ont pris le relais. Autrement dit pas partout.

Martine Valo

(1) « Art et constructions publiques : pratiques et perspectives à l'heure de la décentralisation » au Musée de Grenoble, 5 place de Lavalette, 38000 Grenoble. Tél : (16) 76-63-44-44.

FINANCES

LE SÉNAT A ADOPTÉ LA RÉFORME COMPTABLE

Favorisant la transparence des comptes, cette nouvelle formule pourrait entrer en vigueur en 1997

L*E Sénat a adopté*, en première lecture, dans la nuit du 13 au 14 avril, le projet de loi portant dispositions budgétaires, et comptables relatives aux collectivités locales. La majorité UDF-RPR ainsi que le PS ont voté pour, tandis que le PC s'est prononcé contre.

Le texte n'a pas subi de modification majeure, car il a été longuement préparé. Près de quatre ans se sont écoulés entre l'installation du comité d'experts chargé d'adapter le Plan comptable général au secteur public local et la discussion de ce projet au Parlement. *« Témoignant, dans sa première version, d'une grande méfiance envers les édiles »*, il a fait l'objet d'une *« heureuse concertation avec le comité des finances locales »*, a rappelé son rapporteur, Jean Clouet (Rép. et Ind., Val-de-Marne).

La *nouvelle* comptabilité communale, dite « M 14 », introduit des règles prudentielles déjà en vigueur dans le secteur privé (indépendance des exercices, sincérité des comptes). Elle prévoit un amortissement du patrimoine renouvelable, ainsi que des provisions pour les garanties d'emprunt et les dettes à remboursement différé. Les communes de plus de 10 000 habitants, qui, actuellement, votent leurs budgets par fonction, pourront opter pour un vote par nature (*le Monde* daté 9-10 août 1992).

Bien qu'elle ait un caractère *« très technique »*, la réforme comptable sera *« d'une grande importance pour tous nos compatriotes »*, a estimé le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, car elle devrait améliorer la transparence des finances locales. Néanmoins, le groupe communiste a estimé, par la voix de Robert Vizet (Essonne), qu'avec ces nouvelles règles comptables, les communes devraient *« accroître la pression fiscale, sans bénéfice aucun pour les populations concernées »*.

Le Sénat souhaite que cette réforme entre en vigueur en 1997, et non en 1996, pour que les élus et les fonctionnaires aient le temps de s'y former. Un vaste effort de pédagogie s'imposera en effet. *« Le Centre national de la fonction publique territoriale s'y est remarquablement préparé, en étroite collaboration avec le Trésor public »*, a rappelé René Régnault (PS, Côtes-d'Armor), membre du conseil d'administration et porte-parole de cet organisme. Il critiquait implicitement les élus qui, tel Jean Clouet, conseillent de faire appel à des experts-comptables.

R. Rs

INFORMATIQUE

QUATRE DÉPARTEMENTS PARIENT SUR L'UNION

Les Hauts-de-Seine, l'Essonne, le Calvados et la Corrèze se sont associés pour concevoir un nouveau progiciel

EN 1991, la Corrèze et l'Essonne, qui possèdent les mêmes matériels informatiques et utilisent un progiciel identique, décident de faire évoluer leurs outils informatiques de gestion financière. Ils font alors réaliser une étude afin de dresser le bilan des outils, recenser les produits informatiques, les grands besoins et les objectifs attendus. Dans le même temps ils s'adressent à tous les départements pour connaître leurs attentes dans ce domaine.

C'est au terme de cette consul*tation, en 1993, qu'est née l'associa*tion de quatre départements qui souhaitent concevoir ensemble ce nouvel outil. Il devra privilégier l'évaluation des politiques publiques et permettre de passer d'une gestion comptable, dominée par le traitement des dépenses, à une connaissance et à une maîtrise des charges et des coûts. Il donnera à la collectivité les moyens d'une déconcentration de la responsabilité financière dans les services.

Le système reposera sur un cœur unique d'informations contenant les éléments communs à la collectivité, depuis les plans de comptes fonctionnels aux répertoires de politiques sectorielles et dictionnaires des opérations, en passant par les procédures de base et le fichier des tiers. Ce nouveau concept englobe les cinq grandes fonctions de l'activité financière que sont la prévision, l'exécution, le contrôle, l'information et l'évaluation.

Le coût global du projet, qui s'élève à 27 millions de francs, sera partagé entre les quatre départements qui en sont à l'origine, la *société Unilog* chargée de la mettre en œuvre et les autres départements qui souhaiteront y participer. De taille et de ressources différentes (de 250 000 habitants et 850 millions de francs de budget pour la Corrèze à 1 400 000 habitants et 7 milliards de francs de budget pour les Hauts-de-Seine), les quatre départements attendent de cette coopération interdépartementale un échange d'expériences et la mise en commun de savoir-faire, afin que le nouveau progiciel de gestion réponde véritablement à leurs besoins.

Mais pour que l'opération réussisse, les conseils généraux *devront impliquer fortement leurs* directions générales et mobiliser l'ensemble de leurs services autour de ce projet novateur.

Jean-Claude Pierrette

TOURISME

LES VILLAGES DE VACANCES PROFITENT AU PAYS

Une étude prouve que les dépenses des résidents de VVF en Bretagne bénéficient à l'économie locale

L'ANCOL, association qui regroupe les collectivités locales accueillant des villages de vacances gérés par VVF (Villages Vacances Famille) vient de réaliser, dans cinq installations bretonnes, une enquête qui arrive à point pour démontrer l'importance du tourisme familial et social.

Les sept cent cinquante personnes interrogées en 1993 ont fait apparaître que le budget vacances moyen s'élève à 9 290 francs pour une famille de 3,9 membres, résidant 12,6 jours dans le Morbihan, le Finistère ou la Loire-Atlantique. Chaque vacancier a dépensé 189 francs par jour, soit 98 francs pour l'achat du séjour auprès de VVF et 91 francs pour ses autres achats. Ce dernier chiffre doit être comparé aux 79 francs relevés par l'enquête comparable menée en 1992 dans les villages de vacances d'Auvergne.

Les bénéfices économiques pour le commerce local sont importants, même si celui-ci n'en a pas toujours conscience. Plus des deux tiers des dépenses alimentaires et de loisirs sont effectuées dans la commune où est implanté le village, avec une nette préférence pour les commerces traditionnels, les marchés, et les supérettes.

Si l'on ajoute à ce budget « individuel » les dépenses réalisées par VVF en salaires, achats divers et impôts, un village de vacances breton de cinq cents lits, ou soixante mille journées vacances par an, génère 10,9 millions de francs de chiffre d'affaires, dont 5,5 millions (51,3 %) sont dépensés à moins de 20 kilomètres du lieu de villégiature.

Pour parfaire la démonstration, à l'égard des pouvoirs publics qui aident de moins en moins le tourisme social à rénover ses installations, l'ANCOL et VVF ont décidé d'étendre en 1994 leur enquête à l'ensemble des villages de l'Hexagone.

A. F.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Maîtriser l'énergie.** – L'Associa*tion des écomaires, que préside* André Labarrère (PS), maire de Pau, organise un stage sur la maîtrise de l'énergie, jeudi 21 avril, à Paris. *Comment maîtriser les dépenses,* valoriser les ressources et respecter l'environnement dans une commune ? Des spécialistes présenteront notamment les problèmes liés au chauffage des bâtiments publics, à l'éclairage urbain et au fonctionnement des véhicules.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-63-84-21.**

■ **Développement local.** – Le conseil régional de Picardie organise des assises du développement local, à Amiens, le vendredi 29 avril. Cette journée de réflexion permettra de confronter différents points de vue, notamment ceux d'autres collectivités locales.
▶ **Renseignements au (16) 22-97-37-37.**

■ **Communication interne.** – Les Journées de la communication interne invitent, pour la première fois, des représentants des collectivités locales à se joindre aux direc*teurs des ressources humaines* et autres responsables d'entreprise, à l'occasion des rencontres organisées par l'association Voir et vivre l'entreprise. Elles auront lieu au Creusot, du mardi 3 au jeudi 5 mai. La journée du mercredi sera plus *particulièrement* consacrée à la communication interne des collectivités locales.
▶ **Renseignements au (16) 85-80-84-85.**

ILE-DE-FRANCE

SEINE-SAINT-DENIS

POUBELLES BLEUES A AULNAY-SOUS-BOIS

Pour réduire le volume des ordures, la commune organise la collecte sélective

DEPUIS le début des années 90, la ville d'Aulnay-sous-Bois, troisième commune du département de la Seine-Saint-Denis avec 82 000 habitants, s'emploie à rechercher des solutions au problème de l'élimination et du traitement des ordures ménagères.

Après avoir implanté des « points verre », puis des « points environnement », pour la récupération des huiles et des piles, la municipalité vient de décider la collecte sélective à domicile des déchets « secs » destinés à être recyclés. Cette initiative, encore assez rare en Ile-de-France, devrait lui permettre de réduire, de manière significative, le volume des ordures envoyées en décharge.

Dès la première année et sur l'ensemble de la commune, la municipalité, dirigée par Jean-Claude Abrioux (RPR), espère récupérer plus de 5 000 tonnes de matières recyclables sur les 34 000 tonnes de déchets produits annuellement par les Aulnaysiens. De plus, grâce à la mise en place de cette collecte sélective au porte-à-porte et la mise à disposition de la population d'un second bac, de couleur bleue, pour les déchets propres (verre, papier, carton, bouteille plastique, acier, aluminium), la ville prévoit de réaliser une économie de plus de 1,6 million de francs sur le coût total du traitement de ces ordures qui, aujourd'hui, avoisine les 10 millions.

Organisée dans deux quartiers pilotes, Nonneville et le Vieux Pays, la première expérience de ramassage a eu lieu mercredi 6 avril. Elle a été effectuée par une nouvelle benne équipée de deux compartiments distincts : un caisson arrière avec compaction pour les détritus et résidus ménagers et un caisson avant sans compaction spécialement conçu pour la collecte des matériaux recyclables.

Cette première collecte, qui a révélé, selon un représentant du Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères (SYCTOM), Henri Michaut, *« une bonne qualité de matières recyclables sans bouteille de verre brisée »*, devrait permettre à Aulnay-sous-Bois de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés. Pour 1994, la ville espère ainsi récupérer 1 730 tonnes de papier, 1 400 tonnes de verre, 1 000 tonnes de plastique et plus d'un millier de tonnes de carton, acier et aluminium.

Martine Boulay-Méric

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LA MAUVAISE RÉPUTATION DU VAR

Le département paie cher l'assassinat de Yann Piat, qui le fait apparaître comme un foyer mafieux et un haut lieu de l'affairisme

LA classe politique locale avait d'abord fait chorus avec tous ceux qui, dès l'origine, ont imputé le meurtre d'Yann Piat à la mafia. Elle se rend compte, aujourd'hui, que certains mots n'ont pas exorcisé, au contraire, les démons jaillis de l'arme d'un tueur. Hyères, pour longtemps sans doute, a fait tache sur le Var. François Trucy, sénateur (UDF-PR) et maire de Toulon, constate, ainsi, « *l'impact très négatif de ce drame affreux* ». Maurice Arreckx, ancien président (UDF-PR) du conseil général, parle, de son côté, d'« *un mauvais coup porté au Var* ». Quant à Philippe de Canson, l'ancien suppléant (RPR) d'Yann Piat, qui lui a succédé à l'Assemblée nationale, il emploie, lui, le mot de « *catastrophe* ». Les réactions du monde économique ne sont pas moins éplorées. « *Le Var est devenu synonyme de magouilles* », se désole Pierre Clément, directeur de cabinet du président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI). « *Cette malheureuse affaire*, lui fait écho Pierre Hocquelet, président des hôteliers hyérois, *nous a fait une publicité horrible.* »

Pas question, bien sûr, de « *gommer ce meurtre épouvantable* ». Ni de nier les réalités sociopolitiques qu'il a révélées au grand jour. Le Var – ou, à tout le moins, la région hyéroise, dans laquelle la criminalité s'est banalisée – n'est pas montré du doigt sans raison. « *Mais il ne mérite pas, pour autant*, corrige Ange Pappa, président de la commission tourisme de la CCI, *qu'on l'englobe dans une sorte d'opprobre générale. Que l'on ne dise pas que le département est le rendez-vous des voyous du monde entier...* » Pierre Clément regimbe, lui aussi, contre la suspicion de corruption qui plane au-dessus du département. Yann Piat, certes, dénonçait, à juste titre, les règles du jeu trop souvent biaisées de l'économie locale, en particulier dans l'immobilier. Cependant, sur les 31 000 entreprises varoises, « *l'immense majorité fonctionne normalement* ».

Inspirer confiance

En plus de son retentissement émotionnel, l'assassinat d'Yann Piat devrait avoir, ne serait-ce qu'indirectement, d'importantes répercussions politiques. Il ne peut, aussi, qu'impressionner défavorablement les investisseurs. « *Nous nous battons depuis des années pour attirer les entreprises*, souligne le député (UDF-PR) Daniel Colin, créateur de l'association Toulon-Var-Technologies. *Mais il faut leur inspirer confiance...* » Inutile d'en dire plus. Autre effet immédiat : le report, en septembre, de la campagne annuelle de promotion que devait lancer, en mai, le conseil général du Var. « *Les précédentes, en 1992 et 1993*, témoigne le directeur de la communication du département, Raymond Casile, *nous avaient permis de nouer des contacts fructueux, et encore maintenus, avec une quarantaine d'entreprises françaises et étrangères.* » Celle, différée, de ce printemps, sera remplacée, dans l'intervalle, par une étude sur les conséquences de « l'affaire ». La presse européenne ne paraît pas avoir donné au traitement du sujet une très grande dimension. Plusieurs magazines allemands, dont *Der Spiegel* et *Die Woche*, ainsi que le *Financial Times* ont cependant programmé, tardivement, des reportages. Les hôteliers, en revanche, ne nourrissent pas d'inquiétude au sujet de la fréquentation touristique. « *Beaucoup de nos clients nous ont interrogés, par curiosité*, explique M. Hocquelet. *Mais nous n'avons enregistré aucune annulation de réservation.* » La chambre de commerce, de son côté, se veut réaliste : « *La vie économique continue. Nous allons nous battre avec nos atouts* », affirme Pierre Clément qui aligne les « titres » du Var, « *premier département touristique et deuxième le plus boisé de France* ». En tête de la région PACA pour la création d'emplois – mais avec un taux de chômage, en partie « importé », de 15,9 % – et qui a multiplié sa population par trois en quarante ans... Un Var nouveau, « *vivant, attirant et moderne* », ouvert aux « *activités de pointe* », et qui était, selon Pierre Clément, en passe de supplanter le Var ancien, rural et... clientéliste. Quand le guet-apens du mont des Oiseaux a, soudain, ensanglanté le tableau et faussé les perspectives... Combien de temps faudra-t-il pour remonter la pente ? « *Toute notre expérience nous prouve que le souvenir de ces affaires très médiatisées s'estompe assez rapidement*, répond une spécialiste de la communication de crise, Suzanne Sauvage, PDG du cabinet parisien Burson-Marsteller. *Le Var n'est pas la Sicile. Mais les responsables du département doivent élargir le débat et jouer la transparence. C'est possible. A condition, toutefois, que ce crime ne reste pas impuni ou même qu'on n'ait pas l'impression d'un règlement à la sauvette.* »

de notre correspondant régional
Guy Porte

RHÔNE-ALPES

ECHIROLLES SOIGNE SON IMAGE

La ville veut se débarrasser de son étiquette de « banlieue »

ECHIROLLES a mal à son image. La deuxième ville du département de l'Isère souffre en effet d'être traitée comme une banlieue ordinaire. Passée dans les trente dernières années d'une population de 6 000 à 35 000 habitants, elle supporte mal la réputation qui lui est faite de « cité à problèmes » avec son cortège de chômeurs et de délinquants. Pour corriger cette « injustice », son maire, Gilbert Biessy (rénovateur), a lancé une opération de communication destinée à valoriser le dynamisme et la richesse de sa cité : en moins de dix ans, elle a offert plus de 12 000 emplois et le revenu par habitant est l'un des plus élevés de l'agglomération.

L'idée avait été soufflée à l'équipe municipale par les Echirollois eux-mêmes, qui, à l'occasion d'une étude menée il y a quelques années par l'agence d'urbanisme de la région grenobloise, avaient renvoyé de leur ville une image « *globalement positive* » (82 % des personnes interrogées). En tête étaient cités son « *dynamisme* », sa « *jeunesse* » et son caractère « *accueillant* ». L'image « *négative* » liée à la mauvaise réputation de certains quartiers à forte concentration étrangère arrivait loin derrière (29 %). En revanche, dans le public des chefs d'entreprise, l'image « *positive* » de la ville ne ralliait déjà plus que 57 % des suffrages.

Pour l'équipe municipale, le pari consistait donc à modifier la représentation de la ville afin d'attirer de nouveaux investisseurs. Tel était l'enjeu, à quelques mois de l'arrivée de la troisième ligne du tramway à Echirolles (prévue en 1995) et du profond remaniement opéré dans le centre-ville à cette occasion.

Un nouveau logo

Le mode d'identification fut trouvé dans le graphisme. « *Parce que c'est un art témoin de son temps qui (...) capitalise les formes d'expression et d'invention les plus diverses* », explique le directeur du développement culturel, Diego Zaccaria. Globalement, l'élaboration du nouveau concept de la ville a été confiée au service communication, doté pour ce faire d'un budget de 5 millions de francs (soit 2 % du budget global de fonctionnement de la commune). Tous les messages passent par lui, de façon à préserver une unité de ton. « *Il n'est pas question de tomber dans un narcissisme béat*, justifie son responsable, Alain Bœuf. *La communication doit rester l'outil d'accompagnement d'une politique. Mais, à un certain moment, elle peut néanmoins devenir moteur et agir sur la réussite de cette politique.* »

Le nouvel équipement culturel de la commune en est un exemple. Cinq ans après son ouverture, il apparaît comme la salle de référence de l'agglomération en matière musicale. Si ce succès est dû, pour une large part, à la qualité de sa programmation, il s'explique également par la qualité de sa promotion, axée sur une image haut de gamme, loin de tous les clichés inhérents aux salles de banlieue. Autre réussite : le Mois du graphisme. Lancée en 1990, cette manifestation a acquis une envergure européenne, se classant parmi les rendez-vous obligés de la profession. Le magazine d'information municipale *Cité* participe lui-même largement à ce travail de façonnage, à travers une maquette et des choix typographiques originaux, le démarquant de la production courante. Enfin, ultime touche apportée à l'édifice, la municipalité vient de s'offrir un nouveau logo, incisif, élégant, qui renvoie aux choix esthétiques de la ville. Défini par son auteur comme « *une métaphore* », il s'appliquera par étapes sur tous les supports de communication.

Correspondance de Grenoble
Nicole Cabret

LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'OFFICE D'HLM DU GARD ÉPINGLÉ

La chambre régionale des comptes critique la gestion de l'organisme

LA gestion de l'Office public départemental d'HLM du département du Gard vient d'être sévèrement critiquée par la chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon. Jusqu'au mois de décembre 1993, cet organisme, qui gère 14 000 logements, était présidé par Claude Pradille (PS), maire de Sauve (1 600 habitants). Sa présidence, confiée ensuite à Gilbert Baumet (Mouvement des réformateurs), devrait bientôt revenir au nouveau président du conseil général, Alain Journet (PS).

De 1986 à 1991 l'office a fait preuve d'un certain laxisme en matière de recrutement. Les effectifs sont passés de 281 à 398 salariés – une augmentation de 42 %, sans commune mesure avec la croissance du parc des logements. La chambre des comptes note l'irrationalité de certaines nominations, et s'interroge sur le paiement, durant plusieurs années, de deux anciens directeurs sans réelle activité. Elle relève également un nombre anormalement élevé de personnes affectées au cabinet du président, dans des locaux aménagés à grands frais qui servirent, sans contrepartie financière, de permanence parlementaire à Claude Pradille.

Les magistrats mettent en évidence une politique des loyers peu rigoureuse. Pour près de la moitié des logements, les tarifs restaient, en 1993, inférieurs de 15 % aux montants normalement pratiqués, malgré une politique de surloyers prévue en 1991, lors de la mise en place d'un plan de redressement drastique. Du coup, le résultat d'exploitation, excédentaire de 6 millions de francs en 1986, affichait, en 1991, un déficit d'un peu plus de 10 millions.

Des acquisitions inopportunes

Les acquisitions foncières et mobilières de l'office font peser une charge financière très lourde. « *Souvent inopportunes pour des prix excessifs, elles paraissent dans certains cas plutôt servir les intérêts des sociétés vendeuses* », peut-on lire dans le rapport, qui dresse la liste d'une demi-douzaine d'échecs plus ou moins cuisants. Le plus curieux concerne l'achat, en 1990, de deux terrains, pour une somme (7,5 millions de francs) deux fois supérieure au prix payé un peu plus tôt par la société venderesse. Les programmes de construction ayant échoué, l'un des deux terrains doit aujourd'hui être revendu par l'office en dessous de son prix d'achat.

De même, s'écartant de sa vocation première, l'office a, en 1988, racheté à la commune de Sauve une ancienne usine de la société Eminence, spécialisée dans la bonneterie. L'entreprise, qui a également vendu à l'OPHLM son ancien siège social de Nîmes, a déménagé ses activités sur le territoire d'une commune voisine, puis s'est réinstallée à Sauve, sur un terrain mis gratuitement à sa disposition par la ville. « *Le président de l'OPHLM étant également maire de Sauve, cette acquisition apparaît non seulement inopportune, mais également ambiguë* », note le rapport.

Cette enquête pourrait alimenter un rapport public particulier sur la gestion des offices d'HLM, que la Cour des comptes doit faire paraître à la fin du premier semestre.

De notre correspondant à Nîmes
Richard Benguigui

LES GRANDS TRAVAUX DE MONACO

Suite de la page 9

Malgré la densité des immeubles, il serait illusoire de penser que l'espace monégasque est saturé. Les grands projets d'urbanisme lui permettront de créer des milliers de mètres carrés supplémentaires. Le premier des grands travaux consiste à enterrer la gare SNCF, qui deviendra, en 1998, une vaste cathédrale ferroviaire. La voie de chemin de fer, déjà souterraine à l'est, continuera sous terre jusqu'à la frontière ouest de la principauté. Gain : 4 hectares de terrain.

Le deuxième projet relève tout autant de la crypte : c'est le centre des congrès et des expositions, sur la plage du Larvotto, dont l'inauguration est prévue en 1998. « *Nous avons réalisé une boîte de 250 000 m² pour l'encastrer en sous-sol le long de la mer*, explique Gilles Tonelli, directeur général des travaux publics. *Les équipements que nous construisons à l'intérieur de cette boîte sont étudiés pour résister aux pressions de la terre et de la mer. Les travaux de fouille et d'encuvement ont lieu actuellement. Ils nécessitent trente mois de travail.* » Salles de conférences, auditorium, salles de répétition pour les ballets et l'orchestre, lieux culturels et parkings, l'ensemble représentera 60 000 m² dont les deux tiers seront enfouis.

Les deux autres projets sont à plus long terme. Ils font appel à une spécialité monégasque : la conquête sur la Méditerranée. Le quartier de Fontvieille, 22 hectares, a été construit en 1972 sur la mer. Un stade, des immeubles industriels (chimie, cosmétiques, transformation du plastique), des logements, des commerces ont été bâtis dans un ensemble architectural paysager. Spectaculaire mais classique, un remblai a comblé les 40 mètres de fond. Rien ne peut freiner l'insatiable appétit des mètres carrés de la principauté : un deuxième quartier de Fontvieille est déjà dessiné dans les cartons du gouvernement. C'est un nouveau combat engagé contre la mer dans lequel les hommes semblent battus, car, au bout du quartier actuel les fonds plongent jusqu'à 80 mètres. La parade technologique est déjà trouvée : une digue... sous-marine. « *Le quartier lui-même sera construit selon les techniques classiques des plates-formes offshore. Comme sur des pilotis avec des gros caissons en béton vides qui pourront accueillir des parkings. En raison de la force de la Méditerranée et de la profondeur où s'ancreront les piliers, nous devons d'abord créer un lagon, un espace de mer calme*, explique M. Tonelli. *Au large du nouveau quartier, des piliers supporteront une plaque métallique immergée à une profondeur calculée très précisément en fonction de la périodicité de la houle pour la briser.* » Aucun calendrier n'a encore été établi pour cette réalisation futuriste. Son enjeu : la création de 200 000 m² de plancher.La même technique sera employée au bout du port principal de la principauté, sous le fort Antoine, pour transformer la simple jetée sud en centre résidentiel de 28 000 m². La digue sera prolongée après les futurs immeubles pour accueillir les paquebots de croisière. La conception de cette opération paraît plus avancée que celle de Fontvieille 2.Cet urbanisme hardi n'empêche pas Monaco de garder le cœur léger. « *L'Etat monégasque réalise la totalité des opérations sur son budget propre, sans emprunter* », précise Gilles Tonelli. Le budget de la principauté s'élève à 3,3 milliards de francs ; celui des travaux publics se situe entre 900 millions et un milliard de francs. La principale recette provient de taxes sur le chiffre d'affaires des entreprises. La deuxième rentrée d'argent est celle des monopoles exploités par l'Etat, notamment les télécommunications, la régie des tabacs. Viennent ensuite l'impôt sur le bénéfice des sociétés, les droits de douane, l'immobilier. La Société des bains de mer, qui gère en particulier les jeux, ne participe qu'à hauteur de 5 % au budget de l'Etat.

La topographie et la géologie particulières entraînent des coûts élevés : la prolongation de la digue du fort Antoine et la gare SNCF souterraine coûtent chacune 1,3 milliard de francs, le centre des congrès 900 millions. Le gouvernement espère compenser le coût grâce au prix du foncier, qui sera mis en vente. Les droits de construction seront revendus à des promoteurs privés, sauf sur le plateau recouvrant la gare où l'Etat entend rester maître d'ouvrage. « *Nous voulons que le plan d'urbanisme soit cohérent*, explique M. Tonelli. *Il y aura des immeubles, mais aussi des activités sociales, culturelles et économiques* ». Jusqu'où iront les défis monégasques ?

de notre correspondant à Nice
Jean-Pierre Laborde

FRANCHE-COMTÉ

Coopération franco-suisse

La Communauté de travail du Jura est un organe de coopération dans lequel siègent des élus de la région de Franche-Comté et des cantons de Berne, du Jura, de Vaud et de Neuchâtel. Depuis sa création, cette institution, actuellement coprésidée pour la France par Yves-Marie Lehmann, élu au conseil régional de Franche-Comté, et pour la Suisse par Francis Matthey, à la tête du canton de Neuchâtel, a travaillé sur des dossiers tels que le statut des travailleurs transfrontaliers, la promotion du tourisme, les problèmes posés par les rongeurs.

Parfois brocardée pour sa lourdeur, elle vient d'annoncer avec fierté la création d'une formation en horlogerie originale et réellement transfrontalière. Sous l'égide de la convention patronale de l'industrie horlogère suisse, ce cursus d'une année doit permettre à des demandeurs d'emploi des deux pays de tenter leur chance dans un secteur d'activités qui compte de nombreuses entreprises de part et d'autre du Jura. La formation, qui mène à un CAP, aura lieu à Morteau, tout près de la frontière.

LORRAINE

La Moselle protège son patrimoine rural

Depuis 1989, le conseil général du département de la Moselle conjugue insertion et sauvegarde du patrimoine rural. A son initiative, le comité départemental du tourisme propose chaque année des contrats emploi solidarité (CES), à 300 bénéficiaires du RMI. Il leur offre la possibilité de participer à l'entretien des espaces naturels du département. Ces « brigades vertes » sillonnent les routes, aménagent les sentiers, entretiennent les cours d'eau et restaurent le patrimoine architectural, tels les lavoirs, les croix de chemin ou les maisons troglodytiques.

L'opération, baptisée Eden, est entièrement financée par le conseil général. Avec un budget de 4 millions de francs, elle s'inscrit dans le cadre du programme départemental d'insertion. Cette initiative a permis, depuis son lancement, à 106 communes de faire appel à ces « brigades vertes », 67 autres ont demandé leur intervention pour 1994. L'ensemble de ces travaux est mené en concertation avec l'Office national des forêts, l'architecte des Bâtiments de France, la direction départementale de l'équipement et l'Agence de l'eau.

BOURGOGNE

Chalon traite ses eaux usées

Une nouvelle station d'épuration, capable de traiter 6 millions de mètres cubes d'eau par an, est en cours de construction dans la région chalonnaise. Dix communes, dont Chalon-sur-Saône, réunies au sein d'un syndicat intercommunal d'épuration des eaux, présidé par Dominique Perben (RPR), maire de Chalon, sont à l'origine de cette réalisation. Sa construction et son exploitation ont été concédées à la société Lyonnaise des eaux-Dumez. D'un coût de construction de 83,5 millions de francs, cette station a été financée par la Lyonnaise (pour 48,1 millions), par l'Agence de l'eau (24,9 millions), le conseil général (10 millions) et le conseil régional (0,5 million).

Ces investissements augmentent le coût de l'épuration : il était de 17 centimes par mètre cube d'eau, il va passer désormais à 2 francs en 1995 et à 4 francs en 1996. Les initiateurs de la station arguent de son utilité en évoquant notamment son rendement : elle épurera de 80 % à 90 % des déchets qui polluent les eaux usées.

PAYS DE FOUGÈRES

L'accueil aux marches de la Bretagne

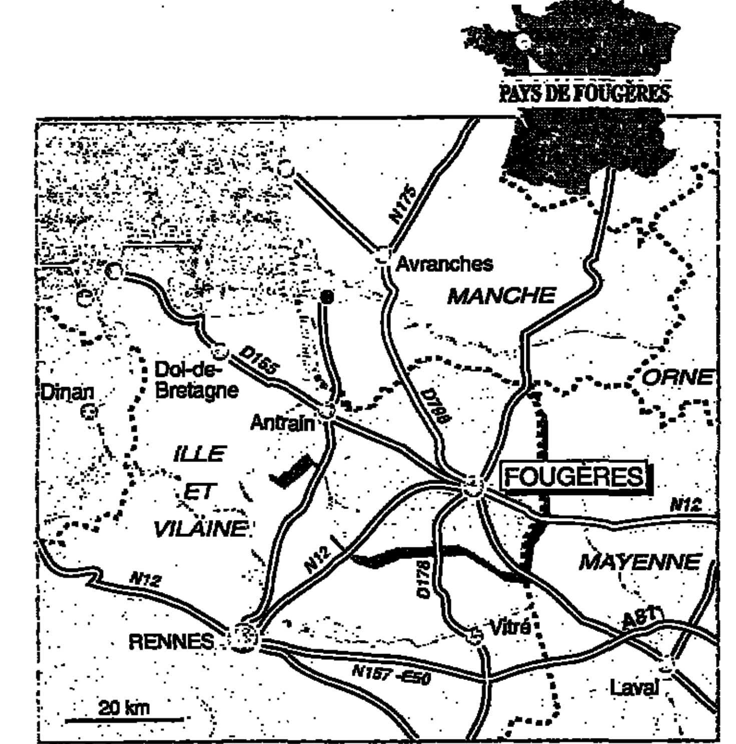
« La plus vieille, la plus sage, la plus soumise des petites villes de l'Europe, une petite ville grise et bleue de Bretagne, au plus épais du bocage, à quelques lieues de la mer, au bout du monde, loin des Babels de perdition, une petite ville vouée depuis des siècles à la Vierge, à saint Léonard et à saint Sulpice... et où le pain, comme il se doit, bis pour les pauvres, blanc pour les riches, n'était pas fait pour les uns et pour les autres de la même farine. » Cette petite ville d'Ille-et-Vilaine que Jean Guéhenno décrit dans son *Changer la vie* avec la férocité du prophète qui a lui-même choisi l'exil, c'est la Fougères de son enfance, au tournant du siècle, tout entière vouée à l'industrie de la chaussure, placée sous la botte des patrons, timide foyer de mouvements qui n'osent pas se dire socialistes.

Ce n'est pas encore « Fougères-la-Rouge », agitée dans les années 70 par d'innombrables manifestations qui n'empêcheront pas l'effondrement de « la chaussure ». Ce n'est déjà plus « Fougères-la-Chouanne », qu'avant Guehenno, d'autres avaient décrite. Chateaubriand y avait séjourné et s'y faisait livrer des bas qu'il écoulait ensuite pour régler des dettes d'honneur. Balzac était venu y préparer ses *Chouans*. Il avait même envisagé de s'y faire élire député. Hugo y passa quelques jours en compagnie de sa maîtresse Juliette Drouet, une enfant du pays qui lui resta fidèle pendant cinquante ans. La baronnie de Fougères, sur laquelle se calque l'actuel arrondissement, située aux confins de trois régions, la Bretagne, la Normandie et l'Anjou, avait été de tous les conflits, tiraillée entre l'indépendance bretonne, les visées anglaises et le centralisme royal, puis par les guerres chouannes. Inspirés par le romanesque de l'histoire fougeraise et le romantisme de ses paysages, ces écrivains furent en fait les premiers « touristes » à s'intéresser à la ville. Et leurs écrits, équivalents de nos modernes guides de voyage, y drainèrent de nombreux visiteurs.

Aujourd'hui, la ville de 23 000 habitants aurait bien du mal à se reconnaître dans ces descriptions littéraires : l'industrie de la chaussure est moribonde, le remembrement a discipliné les bocages balzaciens, et le passé chouan de cette contrée ne se lit plus si facilement sur les cartes électorales. Seul le château fort médiéval, dont les ruines ont traversé le temps, présente comme jadis sa carrure massive, qu'on dirait prête à héberger encore quelque capitaines et gens d'armes en livrée. Ce château, bientôt millénaire, fait la fierté des Fougerais, et c'est peut-être lui, ce point d'ancrage de la politique touristique de l'arrondissement, qui ralentira le déclin annoncé de la cité bretonne (1).



Dans les années 30, à l'heure où le tourisme n'est encore qu'un artisanat, Fougères fait figure de pionnier en louant les charmes du château. Depuis 1893, un artiste, Albert Durand, est animé par une idée fixe : réhabiliter les ruines pour attirer les visiteurs. « *Pendant trente ans, il les a déblayées à la main*, raconte Joseph Rémy, le président de l'office du tourisme. *Ce n'est qu'ensuite que la ville s'y est intéressée.* » Les dépliants d'alors font de Fougères une « Carcassonne de Bretagne » et vantent sa proximité avec le Mont-Saint-Michel et Saint-Malo. « *De ce point de vue, nous n'avons rien inventé* », reconnaît Jacques Faucheux, maire (PS) de Fougères depuis 1983. Mais la crise de la chaussure va stopper toute initiative touristique. « *Les ouvriers ne comprenaient pas que la municipalité puisse s'intéresser à une activité « de riche », alors que l'industrie connaissait une crise sans précédent* », explique-t-il.



L'éclipse touristique ne sera rompue que par l'émergence d'une crise tout aussi redoutable, celle de l'agriculture. « *Il nous a fallu trouver des activités rurales qui ne soient pas agricoles, un moyen de compenser l'hémorragie de l'exode rural* », dit Michel Cointat, ancien ministre de l'agriculture (1971-1972). Il est l'un des inventeurs du « tourisme vert », dont Fougères a été le laboratoire. En 1976, alors député et maire (UDR, puis RPR) de Fougères, il lance dans sa ville la première « association pour le développement de l'espace rural », qui porte aujourd'hui l'appellation « pays d'accueil ». « *A l'époque, il n'y avait que le tourisme bleu et blanc, mer et montagne. Le tourisme rural n'existait que sous une forme familiale* », se souvient Michel Cointat, aujourd'hui président d'une fédération nationale forte de deux cent trente pays d'accueil. Les citadins se contentaient de rendre visite à leurs cousins des champs : « *Nous avons voulu en faire un tourisme économique en partant de deux idées qui paraissaient révolutionnaires : baser l'action touristique sur une notion de territoire – le « pays » – et s'appuyer sur une volonté locale, l'intercommunalité.* » Le pays d'accueil est conçu comme un outil d'aménagement du territoire (*le Monde* du 12 avril 1993). A Fougères, il est animé par trois personnes, couvre six cantons et regroupe 75 000 habitants. Organisme de type associatif, il a pour fonction d'« *assister les collectivités locales et les partenaires privés dans leurs projets, de fédérer les initiatives locales pour faire du développement touristique une activité économique* ». En clair, son rôle est de réunir les fonds publics qui permettront à des projets de voir le jour dans des secteurs où les investisseurs privés auraient hésité à s'aventurer.

« *Au début, il n'y avait rien* », insiste l'ancien maire de Fougères : un syndicat d'initiative pour les cinquante-sept communes de l'arrondissement, peu d'hôtels, un seul gîte rural. « *Fougères a laissé passer sa chance à plusieurs reprises*, estime Michel Cointat, auteur d'une histoire de Fougères. *En 1795, le député Le Breton avait proposé que le centre de tri des « messageries » de l'Ouest soit installé à Fougères, mais la population a dit « non » : c'est Rennes qui en a profité. En 1852, le comte Albert de Dalemasse était partisan du chemin de fer. Chartres, Le Mans et Laval se sont portées candidates, mais Alençon et Fougères ont refusé, au motif que le train « ferait peur aux vaches ».* Et si l'autoroute de l'Ouest passe loin de la ville, M. Cointat estime que c'est parce que les Fougerais ont manqué de combativité.

Dans cette ville enclavée, toute l'action touristique était basée sur le château, qui attirait bon an mal an environ 20 000 visiteurs depuis des décennies. Si aujourd'hui il en accueille 100 000, c'est en partie grâce à l'action du pays d'accueil, qui a d'abord mis l'accent sur l'offre de structures d'accueil. Le tourisme de proximité, visant notamment les Rennais, a été favorisé. Ancien ingénieur des Eaux et Forêts, Michel Cointat a tenu à ce que la forêt de Fougères soit aménagée, avec un plan d'eau et des pistes pour les vélos et les chevaux. Plus récemment, le pays d'accueil a promu un port miniature *(voir ci-contre)*, et envisage d'installer des engins balistiques médiévaux pour animer le château. La cristallerie d'art et les carrières de granit commencent tout juste à s'ouvrir aux visites.

Le pays d'accueil a incité les agriculteurs à développer l'hôtellerie rurale. Le pays compte près de cent quarante gîtes ruraux et trois fermes-auberges ont vu le jour. A Billé, un village situé à une dizaine de kilomètres de Fougères, la ferme-auberge du Mésauboin en est un des exemples les plus réussis. Le maire, exploitant agricole d'une ferme d'une cinquantaine d'hectares, a entrepris avec sa femme, en 1980, de réhabiliter un bâtiment du dix-huitième siècle. Pour les Roussel, la saison touristique ne compte que douze à quinze semaines, durant lesquelles leurs cinq chambres d'hôte et leurs trois gîtes ruraux sont occupés. L'investissement représentait environ 300 000 francs par gîte, dont 80 % sont à la charge du propriétaire. Pour le reste, le pays d'accueil s'est chargé de réunir les aides régionales et départementales prévues pour ce type d'aménagement. « *Avec de tels investissements, on ne peut espérer dégager un bénéfice qu'à long terme*, estime Marcel Roussel. *Mais cela nous a permis de remettre un patrimoine en valeur.* »

La difficulté pour Fougères est de s'épanouir à l'ombre du Mont-Saint-Michel

Le principal souci des Fougerais, maintenant que les infrastructures existent – « *frisant la surcapacité* », estiment certains hôteliers, – est de susciter la demande. Leur ville se trouve en effet sur un important axe de passage, bientôt renforcé par la « route des estuaires » (1998) et le passage du TGV atlantique entre Vitré et Fougères. Les touristes qui viennent du Nord – d'Allemagne ou de Grande-Bretagne – et de Paris sont susceptibles de s'y arrêter. A 50 kilomètres, le Mont-Saint-Michel, site le plus visité en France (près de 2,8 millions de personnes par an), est un formidable pôle d'attraction. La difficulté pour Fougères est de s'épanouir à l'ombre de ce monument, que le Couesnon, qui prend sa source en forêt de Fougères, eut la malice, au grand dam des professionnels du tourisme breton, de placer en Normandie.

« *Tout le problème est là : retenir, ne serait-ce qu'une nuit, les touristes qui se rendent à Brest, à Saint-Malo ou à Quimper* », résume Thierry Mattera, l'actuel directeur du pays d'accueil. Sur 100 000 visiteurs enregistrés l'an passé, 80 % sont restés moins d'une journée, dépensant en moyenne 100 francs à Fougères, tandis que ceux qui y restent une nuit y laissent autour de 480 francs. La tactique consiste à attirer le touriste, souvent découragé par une montée tortueuse, vers la ville haute, qui ne manque pas de caractère. Mais la stratégie à long terme est d'amener les visiteurs à séjourner dans l'arrière-pays, en vantant la qualité de vie et la proximité avec des sites plus prestigieux.

Thierry Mattera, qui dirige également l'office du tourisme de Fougères, a pris en charge la mise sur le marché de « produits touristiques » – randonnées à vélo, voyages d'étude... – auprès d'organisateurs de voyages étrangers. Cette initiative n'est pas très appréciée par le conseil régional de Bretagne, qui participe au subventionnement de la plupart des projets des pays d'accueil: « *La promotion n'est pas vraiment de leur ressort*, souligne Dominique Gamon, délégué à l'environnement auprès du conseil régional. *Les comités départementaux et régionaux du tourisme sont là pour ça, mais peut-être y avait-il une place à prendre, que le pays d'accueil de Fougères, particulièrement dynamique, n'a pas hésité à occuper.* »

« *Le pays d'accueil a une mission économique, un rôle d'animation de zones rurales en difficulté*, répond Thierry Mattera. *Il ne peut prétendre mobiliser les acteurs locaux sans essayer de faire la preuve que l'activité touristique a une efficacité commerciale.* » La commercialisation des produits touristiques par le pays d'accueil, dont le budget de fonctionnement s'élève à 750 000 francs, a représenté un chiffre d'affaires de 689 000 francs en 1993 et sa commission approchait 100 000 francs. Ces résultats restent cependant fragiles : en 1992, le chiffre d'affaires avait été de 850 000 francs, mais l'année dernière la dévaluation de la livre sterling a découragé les touristes britanniques de musarder dans l'arrière-pays. Ce qui renforce d'autant la volonté de Thierry Mattera d'assurer la promotion de ses produits touristiques.

Cette controverse feutrée et les abus de certains pays d'accueil qui se contentent d'être une « *boîte aux lettres pour subventions* » ont incité la région à envisager une charte régionale, en cours d'élaboration. Cette charte devrait préciser les rôles dans un secteur où la multiplicité des acteurs (Etat, région, département, chambres de commerce, offices de tourisme, districts, communautés de communes, municipalités) provoque une concurrence parfois aussi sauvage qu'improductive. Les professionnels du tourisme fougerais n'ont pas attendu cette initiative régionale pour tenter de s'unir : pour la première fois cette année, des cartes et des dépliants ont été conçus en commun pour être distribués aux touristes. « *On progresse*, constate Jacques Faucheux. *Les Fougerais commencent à comprendre que le développement touristique est l'une des conditions de la survie du pays.* »

de notre envoyé spécial à Fougères
Hervé Morin

(1) Des projections font passer la population de la zone d'emploi fougeraise de 68 212 personnes en 1990 à 56 000 en 2020, soit une baisse de près de 18 %, au deuxième rang breton pour la baisse démographique (source : modèle Omphale-INSEE). De 1982 à 1990, l'emploi industriel a baissé de 15 % dans cette zone.

Un port dans la forêt

Face à l'étang de la forêt de Villecartier, située sur la commune d'Antrain, à une quinzaine de kilomètres de Fougères, Thierry Mattera sollicite l'imagination du visiteur : enthousiaste, il fait naître ici le ponton qui permettra l'embarquement des touristes dans de petits bateaux, là des barges qui accueilleront les ports miniatures et serviront de décor à la base nautique, là encore prendra place la ferme à écrevisses, et – pourquoi pas ? –, un camp normand reconstitué.

Au milieu d'une superbe forêt de hêtres et de chênes de 1 600 hectares, Thierry Mattera pense avoir trouvé le moyen de valoriser un plan d'eau agréable, mais trop froid pour la baignade, parce qu'alimenté par des sources. Son idée est d'y installer un parc nautique d'un nouveau genre, avec pour attraction des reproductions de plusieurs ports bretons – le fort Vauban de Saint-Malo, le phare de la Vieille de la pointe du Raz, la ville close de Concarneau, le port de Saint-Goustan... – entre lesquels petits et grands navigueront, embarqués sur des bateaux électriques.

« *L'idée peut paraître saugrenue*, reconnaît Thierry Mattera. *Mais elle est encore unique en France, et elle sera sûrement rentable.* » Ces petits bateaux ont déjà été testés l'été dernier et ont attiré 5 000 visiteurs, alors que 2 000 seulement étaient attendus. Situé sur la route qui mène de Rennes au Mont-Saint-Michel, ce modeste parc d'attractions pourrait attirer, selon ses estimations, 100 000 visiteurs d'ici cinq ans. « *En fait, ce projet remonte à mon enfance : j'avais vu des bateaux électriques dans le port de Durban, en Afrique du Sud, quand j'étais gamin.* » Lorsqu'il dirigeait le syndicat d'initiative du Val de Saintonge, en Charente-Maritime, il avait déjà fait construire une flottille de bateaux.

C'est cette première expérience qui a décidé le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) d'Antrain à assurer la maîtrise d'ouvrage de la première tranche – les bateaux – pour 800 000 francs, puis à s'engager plus avant dans le projet. La construction des ports miniatures devrait coûter 800 000 francs supplémentaires. Thierry espère que la base nautique sera fin prête pour l'été 1995.

Le financement n'a pas été facile à organiser, car les dix communes du SIVOM voulaient établir des clefs de répartition complexes, tenant compte de la distance du plan d'eau, du nombre d'enfants par commune, etc. « *C'était un véritable casse-tête, mais la transformation du SIVOM en communauté de communes, a simplifié les choses*, se souvient Michel Lahogue, président de la communauté de communes, maire (divers gauche) d'Antrain. *Maintenant, la péréquation est automatique, assurée par les impôts directs.* » Il a été favorable dès le début à l'aménagement de la forêt de Villecartier, mais pour lui le tourisme restera une activité marginale, saisonnière, sans conteste nécessaire « *pour compenser la perte des actifs agricoles* ». Il est plus préoccupé par le risque de fermeture d'une boucherie industrielle installée sur sa commune, une menace directe pour l'emploi de 250 personnes, face à laquelle les quelques postes que pourrait proposer la base nautique seraient de peu de poids.

H. M.

Le procès de l'ancien chef milicien devant la cour d'assises des Yvelines

« Les crimes de Touvier s'inscrivent dans l'histoire de France »

Plaider. Encore plaider. Pour émouvoir, pour convaincre, pour comprendre aussi. Au dernier jour consacré aux parties civiles, Mes Michel Zaoui, Roland Dumas, Alain Jakubowicz et Henri Leclerc se sont regroupés sur le même banc. Pour un ultime assaut, à charge pour eux de répondre aux interrogations muettes les plus profondes et les plus embarrassantes des jurés. A charge pour eux de ne rien laisser dans l'ombre avant de laisser la parole à l'avocat général et à Me Jacques Trémolet de Villers, conseil de Paul Touvier.

Premier au feu, Me Michel Zaoui aura été le plus simple, le plus sensible et le plus direct. Car lui aussi a hésité, douté. Lui aussi s'est posé des questions avant d'accepter de représenter quatre associations, dont la Fédération des sociétés juives de France. Oui, il a eu *« l'impression que la France se donnait bonne conscience en allant chercher un Touvier, du menu fretin, un reître »*. Oui, il s'est demandé s'il n'y avait pas là une manière de *« faire l'économie d'autres procès »*, visant d'anciens collaborateurs de plus haut rang comme Maurice Papon. Oui, il s'est interrogé sur le demi-siècle écoulé et sur la nécessité de juger maintenant l'ancien chef milicien *« devenu vieillard »*.

Et ces incertitudes-là, d'entrée, ont fait la force de son propos. Etablissant entre lui et le jury ce lien magique qui éveille l'intérêt, force l'attention. Rassurant les jurés sur la validité de leurs doutes secrets et leur fournissant quelques réponses. Point de belles phrases ciselées, mais une tentative constante de cerner au plus près un sentiment, un argument, une réflexion.

Ainsi Me Zaoui a-t-il longtemps réfléchi à voix haute sur ces cinquante années qui séparent la fusillade des sept otages à Rillieux-la-Pape de ce procès de Versailles. *« En cinquante ans, cela doit changer un individu... »*, suppose l'avocat. *C'est le temps d'une métamorphose. »* Un silence, et puis : *« La lecture du fameux cahier vert de Paul Touvier, son journal, nous a prouvé la permanence de son antisémitisme. Mais ce cahier n'a jamais été un moyen de démontrer le crime contre l'humanité que l'on reproche à Touvier »*, conclut-il provisoirement.

« Vichy ce n'est pas le nazisme »

Et Me Zaoui revient au demi-siècle enfui depuis l'Occupation. Il comprend le trouble que peut provoquer la tenue d'un procès trente ans après la prescription des deux peines de mort prononcées contre Paul Touvier. Mais il note bientôt : *« Ici, le temps permet d'accéder à la mémoire. »* Voilà la méthode de l'avocat : des phrases dites sur le ton de la conversation. Pas d'éloquence théâtrale. Pas d'effets de manches. *« Touvier a quitté son histoire personnelle pour participer à l'histoire politique*, relève simplement Me Zaoui. *Ses crimes s'inscrivent dans l'histoire de France. »*

Me Zaoui cherche une image, une comparaison. Un homme massacre un voisin à coups de pioche. La violence, l'horreur, sont patentes. Mais qui niera que ce crime ne renvoie qu'à lui-même alors que le massacre de Rillieux concerne la société tout entière ? *« C'est notre histoire à tous »*, dit Me Zaoui.

Cinquante ans... L'avocat évoque les dépouilles des quatorze personnes mortes pour la France enterrées sous l'Arc de triomphe après guerre. Des militaires. Des déportés résistants. Pas de juifs : *« Aucune place pour les soixante-quinze mille juifs disparus. »* Il n'y a aucune colère dans la voix de Me Zaoui. Il constate : *« Il a fallu attendre trente ans pour que l'étau se desserre, pour que l'on puisse parler, et vingt ans pour que cela se traduise en termes judiciaires. Il a fallu cinquante ans pour se dégager de la honte et de la douleur vécues par nos aînés, cinquante ans pour briser un tabou, pour regarder Vichy en face, sans haine et sans crainte. »*

Justement. On ne lui fera pas dire ce qu'il ne veut pas dire. Contrairement à de nombreuses parties civiles, il réfute paisiblement l'équation selon laquelle le régime de Vichy est équivalent à celui du IIIe Reich. *« Vichy n'a jamais légalisé le meurtre des juifs. J'ai la conviction que Vichy, ce n'est pas le nazisme et que... Vichy n'est rien sans le nazisme »*, dit-il. La conviction aussi que le procès de Versailles n'est pas seulement celui d'un homme, mais d'un homme resitué dans le contexte de la Milice, de Vichy et du national-socialisme.

Les propos de François Mitterrand

Me Zaoui n'entend pas non plus faire endosser à l'accusé plus qu'il n'a fait : *« Il n'est pas responsable de la Shoah. Je ne lui jetterai pas cet anathème. Il est responsable de la mort de sept juifs. »* Mais précisément ces sept suppliciés s'inscrivent selon l'avocat dans le plan concerté des nazis visant à la destruction des juifs où qu'ils se trouvent. Ils entrent involontairement dans cette catégorie décrétée hors de l'humanité par le IIIe Reich, vouée à disparaître au terme d'un massacre planifié, industriel.

Et les quatre mille officiers polonais de Katyn anéantis sur ordre de Staline ? Et Georges Boudarel, dans les camps vietminh ? Et le Cambodge ? Me Zaoui se tourne vers Me Trémolet de Villers : *« Si ces procès n'ont pas lieu, est-ce notre faute, confrère ? Qu'on ne me fasse pas dire de ces crimes que les uns sont plus graves que les autres. »*

Mais les jurés ont à juger Paul Touvier. Pas un autre. Et Me Zaoui s'attache à montrer qu'il n'a pas sauvé la vie de juifs en contrepartie du massacre des sept otages fusillés le 29 juin 1944. Non, il a agi conformément à son idéologie, acceptant d'obéir à des ordres lui agréant en tous points, désireux qu'il était de *« forger une France pure »*. *« C'est cela le crime contre l'humanité*, déclare l'avocat. *Touvier a besoin des Allemands et les Allemands ont besoin de Touvier. »*

Un Touvier congelé dans ses certitudes, qui *« a choisi de se plonger dans les eaux mortes du mensonge »*. Un Touvier sur lequel le temps n'a pas eu de prise. Un Touvier tel qu'en lui-même, cinquante après. *« Votre cour devra le juger comme au premier jour parce qu'il n'a pas changé »*, conclut Me Zaoui.

Mes Roland Dumas, pour la FNDIRP, et Alain Jakubowicz, pour le Consistoire central des communautés juives de France, vont eux aussi fortement souligner la nécessité de ce procès. Des extraits d'un entretien accordé par le président de la République à l'historien Olivier Wievorka pour son livre *Nous entrerons dans la carrière* (éditions du Seuil), publiés dans *le Monde* du 14 avril, déterminent la réaction de Me Jakubowicz. Que François Mitterrand note qu'on *« ne peut pas vivre tout le temps sur des souvenirs ou des rancœurs »*, qu'une amnistie s'impose après un délai de vingt ans et qu'il n'y a plus grand sens à juger *« des vieillards »* alors qu'il *« ne reste plus beaucoup de témoins »* le révolte.

Sur le ton de la colère, il s'adresse aux jurés : *« Je ne peux pas accepter ces propos et vous ne pouvez pas les accepter. Comment... pourquoi mépriser à ce point les sept fusillés de Rillieux ? Je ne comprends pas ! Dans quelques jours, le président ira se recueillir à Izieu, où Klaus Barbie a raflé quarante-quatre enfants juifs. Est-ce qu'Izieu serait plus important parce que Barbie est allemand et Rillieux moins parce que Touvier est français ? »*

Et Me Jakubowicz de s'étonner du désir présidentiel de refermer ce douloureux chapitre de notre histoire : *« Il n'est pas digne de la France de tourner cette page avant qu'elle ait été écrite. Ce procès aurait-il dû être sacrifié sur l'autel de la réconciliation nationale ? C'est un véritable chantage intellectuel ! »*

« Un « non » à l'oubli »

Sans se référer aux propos du président de la République, Me Roland Dumas, ancien ministre des affaires étrangères et ami de François Mitterrand, a pour sa part affiché sa satisfaction de ce que le procès Touvier ait lieu. *« On nous dira : à quoi sert d'approfondir les déchirures françaises ?* a-t-il relevé. *Mais ce procès servira à les cicatriser. S'il est tardif, il n'est en aucune manière anachronique. Au contraire, il va dans le sens de l'histoire ! »*

Ainsi Me Dumas a-t-il rappelé que la notion de crime contre l'humanité, définie juridiquement en 1945, a de nouveau été validée à l'initiative de la France au travers d'une résolution des Nations unies en février 1993. Aussi cinquante années, aussi longues soient-elles, ne peuvent-elles être opposables, selon l'ancien ministre, à la justice saisie d'un crime contre l'humanité. *« L'avocat général sera la parole de la France, de celle qui a souffert, de celle qui demande réparation*, a fait valoir l'avocat. *Je ferai mienne la peine qu'il demandera. »*

Et Me Roland Dumas de conclure à l'intention de la cour d'assises : *« Votre « oui » à la condamnation sera un « non » à l'oubli »*. Dans un style voisin, Me Alain Jakubowicz s'est adressé à l'avocat général Hubert de Touzalin : *« Vous allez bientôt requérir. C'est la noblesse de votre tâche. Vous ne le ferez pas au nom des victimes mais au nom de la France. Car ce n'est pas le procès des juifs pour les juifs, c'est le procès de l'humanité contre l'inhumanité. »*

Il revenait à Me Henri Leclerc, conseil de la Ligue des droits de l'homme, de clore cette semaine de plaidoiries des parties civiles. Tendu, ému, ce dernier s'est attaché à faire ressortir la spécificité de l'antisémitisme de Paul Touvier et son embrigadement au service du IIIe Reich. *« La Milice était une troupe allemande sous uniforme français*, a-t-il affirmé. *On y parle français, mais on y pense allemand. Non ! nazi. Que ce soit le chef de la Gestapo lyonnaise, Knab, que ce soit Joseph Darnand, chef de la Milice, que ce soit Touvier, pour eux les juifs sont des parasites, des bacilles, des poux. Simplement des poux à écraser. Ils n'ont rien à dire. Pas besoin de les torturer : ils n'ont qu'à mourir. »*

Ecartant la controverse ouverte par Me Arno Klarsfeld à propos de l'origine des ordres reçus par Paul Touvier avant de faire fusiller à Rillieux sept otages juifs, Me Leclerc clame : *« Allons ! je pense qu'il a agi avec l'aval de Vichy et des Allemands. Durant deux ans, en 1943-1944, il a non seulement été un traître, mais le complice d'une des plus grandes entreprises criminelles de l'humanité »*.

Me Leclerc fixe les jurés : *« Il ne peut y avoir d'oubli, de pardon, tant que la justice n'a pas été rendue. »* Il se rassoit. Me Trémolet de Villers a cessé depuis longtemps de prendre des notes, marquant son étonnement lorsque Me Leclerc a parlé de *« l'ignoble Robert Brasillach »*, écrivain et journaliste collaborationniste exécuté à la Libération. Me Trémolet a croisé les bras. Comme s'il en avait trop entendu.

LAURENT GREILSAMER

La droite rattrapée par les affaires

Suite de la première page

L'Urba du PR, en quelque sorte. A ceci près que le bureau d'études socialiste avait mis fin à ses activités en janvier 1990, conformément à la loi, alors que le GRR a poursuivi les siennes.

Il y a là de quoi embarrasser le Parti républicain, et pas seulement son trésorier, Jean-Pierre Thomas, même s'il paraît plus exposé que ne l'était Henri Emmanuelli dans l'affaire Urba. MM. Longuet, Madelin et Léotard, tous trois ministres en exercice, pourraient eux aussi, avoir des comptes à rendre à la justice, si celle-ci décidait de prendre le relais du juge rennais. Car, si certains faits appartiennent à *« l'histoire ancienne »*, tout n'est pas amnistié ou prescrit. D'autant moins que certains versements dont bénéficiait encore le GRR en 1992 peuvent apparaître comme une contrepartie à l'octroi par M. Longuet, en 1987, alors qu'il était ministre des PTT, d'une concession de téléphone à la Société française de radiotéléphone (SFR), filiale de la Générale des eaux.

Un autre ministre que les turbulences judiciaires ont commencé de secouer est celui de la communication, Alain Carignon. Le juge Philippe Courroye (déjà chargé du feuilleton lyonnais dont Michel Noir est le héros) s'interroge sur les raisons qui ont bien pu conduire des filiales du groupe de la Lyonnaise des eaux-Dumez à éponger le déficit accumulé par deux publications lancées à l'approche des élections municipales de mars 1989 par des proches du maire de Grenoble. Le but de la manœuvre – la réélection de M. Carignon – avait été atteint. Restait une ardoise de plusieurs millions de francs. *Via* plusieurs filiales, la Lyonnaise-Dumez a apuré tout ou partie des comptes. Entre temps, le groupe avait obtenu la gestion du service des eaux de Grenoble, privatisé trois mois après les élections. Coïncidence ou relation de cause à effet ? Pour tenter d'y voir clair, le juge a mis en examen deux dirigeants de filiale de la Lyonnaise des eaux-Dumez et un proche d'Alain Carignon, chargé des magazines. Il a aussi entendu Jérôme Monod, PDG de la multinationale française.

Parfum de scandale en Bretagne

C'est encore par le biais d'une filiale, l'entreprise de travaux publics Maillard et Duclos, mise en règlement judiciaire l'an dernier, que la Lyonnaise-Dumez apparaît dans une « affaire » qui alimente les commentaires dans la région lyonnaise. La justice, qui parle de *« caisse noire »* et de *« financements occultes »* au profit d'élus de droite à Lyon, Grenoble et Vichy, a mis plusieurs personnes en examen. A commencer par Robert Bourachot, le PDG de Maillard et Duclos, incarcéré pour abus de biens sociaux, faux et usage de faux. Entre autres largesses, sa société finançait un emploi à la délégation des jeunes RPR du Rhône et un autre à la permanence du député Michel Noir. Là encore, M. Monod, qui fut naguère le secrétaire général du RPR, a été entendu.

En Bretagne, un parfum de scandale plane sur le fief d'une autre grande figure du gaullisme, Olivier Guichard, député (RPR) de Loire-Atlantique, maire de La Baule et président du conseil général de Loire-Atlantique. A travers Roger Potot, son bras droit depuis vingt ans, c'est un peu sa gestion qui se trouve en question. Car l'homme, que le maire avait placé à la tête du syndicat intercommunal (SIVOM) de la région, semble avoir fait preuve d'une grande légèreté dans sa gestion. Par exemple, en ayant recours aux travaux fictifs et aux fausses factures. Fin 1993, le montant des détournements atteignait 17 millions de francs. Certes, M. Guichard a porté plainte et, depuis six mois, son ami Potot couche en prison. Mais l'affaire fait jaser. D'autant plus qu'on ignore où sont passés les millions.

En Normandie, c'est l'héritage de Jean Lecanuet qui laisse échapper une odeur suspecte. De toute évidence, sous la houlette de l'ancien maire de Rouen, le conseil général de Seine-Maritime était devenu un fromage pour certains agents du département. L'argent public et les procédures de passation des marchés, notamment en matière d'équipements, d'informatique et d'immobilier, ont donné lieu, là aussi, à pas mal de combines aussi juteuses que frauduleuses. Ces derniers mois, une demi-douzaine d'agents du département et plusieurs entrepreneurs ont été mis en examen et, dans certains cas, incarcérés pour corruption. Parmi eux, le chef de l'agence départementale d'architecture et le directeur d'une filiale de la Compagnie générale des eaux, la Sogea Nord-Ouest.

La mise en examen du député de la Guadeloupe et maire de Baie-Mahault, Edouard Chammougon est, elle aussi, embarrassante, à plusieurs titres. D'abord; parce que ce n'est pas la première fois que cet élu proche du RPR se fait épingler pour corruption. En mars, la demande de levée d'immunité parlementaire le concernant soulignait *« le caractère multiple et diversifié des activités délictueuses pratiquées au sein de la municipalité de Baie-Mahault »*.

Ensuite, parce qu'on retrouve dans ce dossier Michel Pacary, un courtier parisien mis en examen à Pointe-à-Pitre, mais par ailleurs impliqué dans les tractations qui ont entouré, ces dernières années, la toile de Van Gogh, *Jardin à Auvers* (*le Monde* des 10 février et 31 mars). C'est à cette occasion que sont apparus les liens entretenus par Michel Pacary avec plusieurs personnalités de droite, y compris des ministres. L'affaire, soulevée par le juge Van Ruymbeke, et transmise par lui au parquet de Paris, fait l'objet d'une simple enquête préliminaire de la police.

Ces « affaires » de droite, auxquelles on pourrait en ajouter d'autres, de moindre importance, mais non moins significatives d'une situation malsaine, ressemblent à s'y méprendre aux « affaires » de gauche. Une similarité que viennent renforcer les mêmes chefs d'accusation : trafic d'influence, ingérence, abus de biens sociaux, corruption, etc. Et, si les élus paraissent interchangeables, il en va de même des courtiers et des bureaux d'étude qui prospèrent dans leur sillage.

Le mélange des genres gauche-droite est encore plus prononcé côté entreprises. D'une affaire à l'autre, alors que les élus changent, on retrouve sur les grands marchés les mêmes sociétés d'envergure nationale ; celles qui règnent sur la distribution des eaux, les grands chantiers, le service aux collectivités, la communication, etc. A commencer par ces deux empires rivaux que sont la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux-Dumez, avec leurs centaines de filiales et leurs milliers de cadres lancés à la conquête des marchés. On les retrouve partout (1). D'ailleurs, pour simplifier les choses, beaucoup souscrivent des abonnements auprès des marchands d'influence de tous bords.

On constate, enfin, la même similitude du côté de la justice. Ici aussi, le garde des sceaux est face au même dilemme : respecter la loi et l'indépendance des magistrats comme il s'y est solennellement engagé, à l'instar de ses prédécesseurs, ou, au contraire, intervenir pour protéger ses amis politiques des rigueurs de la justice. Et, du même coup, se renier et, *ipso facto*, perdre sa crédibilité.

Il sera intéressant de voir, à cet égard, comment Pierre Méhaignerie se sortira des guêpiers judiciaires qui menacent certains poids lourds de la droite. Jusqu'à présent, le garde des sceaux et son équipe ont laissé les procédures suivre leur cours. Parfois au grand dam de ceux qui, dans leur camp, sont, par nature et par tradition, plus portés à l'intervention. Il reste qu'après un départ fracassant, la plupart des grandes « affaires », de droite comme de gauche, donnent l'impression de piétiner. Ou du moins de ne pas bénéficier – pour une raison ou pour une autre – de la célérité que l'on pourrait attendre de la justice.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

(1) La « Publication simplifiée des comptes de campagne », parue au Journal officiel du 12 avril, montre que la Générale des eaux, la Lyonnaise-Dumez et le groupe Bouygues ont contribué au financement de plusieurs centaines de candidats de droite et de gauche aux élections législatives de mars 1993.

ELYSÉE : le domicile de François de Grossouvre aurait fait l'objet d'une perquisition peu après son suicide. – Selon *France-Soir* du 16 avril, l'appartement occupé par M. de Grossouvre dans une annexe de l'Elysée, quai Branly à Paris, aurait été *« perquisitionné »* par le Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR) peu après le suicide du collaborateur de l'Elysée. Cette « visite » aurait eu lieu avant la venue à ce domicile, jeudi soir 7 avril vers minuit, des représentants du parquet et de la police judiciaire de Paris dans le cadre d'une enquête-décès. Les responsables du parquet et de la police judiciaire parisiens, que nous avons interrogés sur ce point, ont affirmé n'avoir *« aucune connaissance »* d'une telle visite préalable. L'officier de gendarmerie commandant le GSPR nous a, lui, démenti qu'une telle opération ait été menée par ses hommes. A l'Elysée, on confirmait cependant qu'un garde du corps de M. de Grossouvre avait bien, le soir du suicide, déménagé les « affaires personnelles » d'un proche de ce dernier, sans qu'il soit en aucune façon question d'« archives ».

Selon des experts

Alcatel-Alsthom aurait « surfacturé » du matériel à France Telecom

Des experts commis par un juge d'instruction du tribunal de grande instance d'Evry enquêtant sur deux cadres d'Alcatel-Alsthom accusés d'escroquerie confirment dans un rapport une *« surfacturation »* d'achats de matériels de télécommunications atteignant 80 millions de francs par sa filiale Alcatel-CIT à France Telecom. Le secrétaire général d'Alcatel-CIT, Claude Goguel, a souligné que l'affaire ne concernait que *« les turpitudes de deux cadres de l'unité de Nozay (Essonne), mis en examen en avril 1993 et licenciés le même mois »*, et a regretté que la direction *« n'ait pu donner son point de vue sur le rapport d'experts, réalisé de manière unilatérale »*. Les deux cadres d'Alcatel-CIT, spécialisée dans les centraux téléphoniques, José Corral et Antoine Léal, sont accusés d'avoir fait exécuter des travaux chez eux et perçu des cadeaux en échange de la passation de marché avec diverses entreprises (*le Monde* du 20 juillet 1993). Ces derniers ont riposté en accusant leur direction d'avoir surfacturé des contrats de vente passés avec France Telecom.

Selon Alcatel-CIT, qui dément cette version, c'est M. Corral qui aurait lui-même *« manipulé des éléments de négociation des prix »*, afin d'*« exercer un chantage contre l'entreprise si on mettait à jour ses autres turpitudes »*. Pour Alcatel, il n'y a pas eu *« surfacturation »* à proprement parler. L'impact financier réel a été *« minime »*. Alcatel-CIT a toutefois *« conclu une transaction avec France Telecom en novembre 1993, aux termes de laquelle ce groupe s'interdit toute poursuite moyennant un dédommagement de l'ordre de 60 millions de francs au titre du préjudice moral »*. Interrogé, France Telecom considère désormais l'affaire comme *« close »*. L'association des usagers de l'administration et des services publics (ADUA) a néanmoins indiqué vendredi 15 avril, dans un communiqué, avoir décidé de se constituer partie civile, estimant que les usagers ont été amenés à payer les « surfactures ».



SOCIÉTÉ

Tandis que M. Balladur annonce «un programme de lutte contre la pauvreté»

Les centres d'hébergement s'apprêtent à manifester contre l'insuffisance de leurs crédits

Constatant que «le développement continu de l'exclusion fait peser sur la cohésion sociale de notre pays une menace grave et immédiate», le premier ministre, Edouard Balladur, a annoncé, lors d'un colloque sur le mécénat humanitaire, vendredi 15 avril, que «le gouvernement prépare activement un programme de lutte contre la pauvreté, qui sera présenté dans les prochaines semaines.» Dans le même temps, les centres d'hébergement en faveur des personnes en difficulté s'émeuvent de l'insuffisance de leurs crédits.

«L'exclusion monte, les crédits baissent», affirme Jean-Jacques Delarbre, président de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) (1) qui organise, du 18 au 22 avril, une «semaine nationale d'action», avec, notamment, des bivouacs devant les préfectures et, jeudi 21, une journée de manifestations, dont un rassemblement à Paris devant le ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville.

En 1993, le budget des sept cents centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) a été de 1,963 milliard de francs, et il se situait déjà, selon la FNARS, *«au-dessous des besoins»*, malgré deux rallonges d'un montant global de 55 millions de francs. En 1994, ces crédits ont été ramenés à 1,927 millard et les CHRS voient leur budget réduit *«en moyenne de plus de 6 %»* (selon une enquête portant sur deux cents d'entre eux). Au total, il manque 400 millions de francs pour rattraper les exercices précédents et assurer *«un fonctionnement normal cette année.»* Ou plutôt 330 millions : Simone Veil a en effet annoncé, le 12 avril, l'attribution de 70 millions supplémentaires.

Le ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville vient également de débloquer 25 millions de francs *«pour permettre à un certain nombre de centres d'accueil d'urgence de rester ouverts après le 15 avril dans les grandes agglomérations et d'ouvrir à l'automne prochain avant la date habituelle du 15 novembre.»*

Dans la capitale cependant, le SAMU social, créé en novembre dernier par la Ville de Paris, a, malgré les conditions météorologiques actuelles, mis en place, vendredi 15 avril, son dispositif d'été. Son directeur, le docteur Xavier Emmanuelli, a indiqué que ce service ne pouvait pas *«tenir le rôle de remplacement pour les lits qui ferment»* à la fin de la campagne d'hiver et que seuls seront secourus par le SAMU social *«les cas médicaux, les personnes âgées ou handicapées et les femmes avec enfants.»* Depuis le 22 novembre, le SAMU social a hébergé 9 542 personnes en difficulté, dont 713 cas médicaux.

Aggravation du phénomène

Plusieurs rapports relatifs à l'exclusion ont récemment souligné l'aggravation du phénomène et le ministère de l'avenue de Ségur reconnaît *«un net accroissement du nombre des sans-abri et une diversification de la population accueillie, avec une très forte croissance du nombre de jeunes, de femmes et de familles entières.»* Aussi, l'allègement général des dispositifs gouvernementaux ou associatifs, durant l'été, va-t-il encore compliquer la vie des SDF (sans domicile fixe), dont le nombre varie, selon les estimations et les critères, du simple au double, de 250 000 à 500 000.

Du moins, les pouvoirs publics, informés et conscients de l'ampleur de la situation, ne pourront plus invoquer la *«surprise»*, même en cas d'hiver précoce, comme cela a été encore l'excuse l'an dernier. Le gouvernement et des collectivités territoriales ont choisi d'accélérer leur programme de construction d'hôtels sociaux, accessibles, grâce à diverses aides, aux personnes défavorisées. Selon Hervé de Charette, ministre du logement, 10 000 places supplémentaires, en Ile-de-France, devraient être livrées avant la fin de 1995. Mais il manque toujours, à côté d'un RMI à revaloriser, une politique globale de lutte contre l'exclusion et l'on attend avec intérêt le *«programme de lutte contre la pauvreté»*, que M. Balladur a annoncé vendredi 15 avril et qui doit être *«présenté dans les prochaines semaines.»* Le plan «pauvreté-précarité», établi, le 3 novembre dernier, par Simone Veil pour l'hiver 1993-1994, ne contenait guère que des *«mesures d'urgence»* et il n'a pas empêché qu'une vingtaine de personnes, au moins, meurent de froid dans la rue, en France.

MICHEL CASTAING.

(1) Les CHRS offrent 33 000 places d'hébergement, dont 17 000 sont gérées par la FNARS. Outre le logement, ils ont une action en matière de travail, de formation professionnelle, de santé, etc. La FNARS emploie 6 000 salariés.

REPÈRES

BANLIEUES
Affrontements entre jeunes et policiers à Bron et Vaulx-en-Velin

Des incidents ont éclaté à Bron et à Vaulx-en-Velin (Rhône) dans la nuit du vendredi 15 au samedi 16 avril, plusieurs incendies ont été allumés à Vaulx, détruisant le gymnase du palais des sports. Trois personnes ont été interpellées à la suite d'affrontements avec des policiers ; l'une d'elles était en possession d'une carabine 22 long rifle. Ces incidents pourraient être liés à l'accident mortel d'une BMW qui, le 14 avril, avait tenté d'échapper à un contrôle policier (*le Monde* du 15 avril). Les six occupants de la voiture volée habitaient en banlieue lyonnaise, notamment à Bron et à Vaulx. Deux d'entre eux sont morts dans l'accident. La situation médicale de deux des survivants relève, pour l'un, de la mort clinique, pour l'autre, du coma dépassé.

COUPLES MIXTES
Plusieurs associations dénoncent «la chasse aux conjoints»

Composé du Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL), de la Confédération syndicale des familles (CSF), du Comité national des associations populaires familiales syndicales (CNAPFS) et du Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI), un comité de défense de mariages et des couples mixtes, qui affirme regrouper plus de deux cents couples dans cette situation, a demandé vendredi 15 avril *«que soit mis fin aux interpellations d'étrangers souhaitant fonder un foyer sur notre sol et que soient abrogées les dispositions qui les privent d'un accès sans condition au séjour après leur mariage». «Un étranger qui se présente dans une mairie pour se marier a maintenant toutes les chances de se voir passer les menottes plutôt qu'une alliance»*, assure le comité, ajoutant que *«la chasse aux conjoints reste ouverte pendant l'année qui suit la célébration du mariage».*

ÉDUCATION
Création d'un concours général des métiers

Le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, devait annoncer, samedi 16 avril, à Angers (Maine-et-Loire), dans le cadre de l'exposition nationale «Meilleurs ouvriers de France», la création d'un concours général des métiers, réservé aux meilleurs élèves des classes terminales des lycées professionnels. A la différence de ceux des lycées d'enseignement général et technique, les élèves préparant le diplôme du bac professionnel, qui existe depuis dix ans, n'ont pas accès au concours général. Créé en 1744, son succès ne se dément pas, puisque 13 267 élèves sont inscrits pour la session 1994. La première édition de ce nouveau concours, lancé à l'initiative de l'Association des meilleurs ouvriers de France, aura lieu en 1995 et concernera six disciplines.

RELIGIONS
Le pape veut réunir chrétiens, juifs et musulmans sur le mont Sinaï

Jean-Paul II a l'intention d'inviter en l'an 2000 chrétiens, juifs et musulmans à prier ensemble sur le mont Sinaï. Ce projet est annoncé dans un document rédigé en vue de la rencontre entre Jean-Paul II et les cardinaux les 9 et 10 mai prochains à Rome, consacrée au jubilé de l'an 2000. L'idée d'une rencontre des leaders des trois grandes religions monothéistes sur le mont Sinaï, où Dieu avait édité ses dix commandements, avait été lancée par le président égyptien Sadate. Le pape la reprend et en espère un *«renouvellement moral de toute l'humanité».*



COMMUNICATION

Deux cent vingt-deux heures de programmes diffusées sur le réseau diurne d'Arte

Télé-Emploi : les «médaillés» de la débrouille

Du 28 mars au 17 avril, Télé-Emploi, chaîne de l'emploi lancée par le gouvernement, aura diffusé deux cent vingt-deux heures de programmes (douze heures par jour) sur le réseau diurne d'Arte. Un tiers de ces programmes, au langage concret mais à l'intérêt inégal, sont diffusés en rediffusion au cours de la journée. Certains aspects de Télé-Emploi devraient trouver place sur la future chaîne de la formation et du savoir prévue en décembre.

Sept heures du matin. Sur le plateau de la chaîne pour l'emploi, qui rappelle les débuts de la télévision, l'équipe d'«Infos services» distille pendant presque deux heures conseils, reportages et informations. Grâce au système de liaison téléphonique Numéris, un chef d'entreprise, dont le visage apparaît en incrustation sur l'écran, fait en direct ses offres depuis une agence nationale pour l'emploi.

Un chroniqueur fournit ensuite d'imparables propositions pour faire des économies et vous rendre la vie plus heureuse : une fuite d'eau vous fait perdre des mètres cubes d'eau et des centaines de francs? achetez un joint et vous éviterez la ruine; le printemps arrive? Aérez votre maison et mettez des fleurs dans votre intérieur... Des reportages ponctuent ces séquences de plateau. C'est l'occasion de revaloriser l'artisanat, de passer la rubrique «Les bons tuyaux et les mauvais plans», et de vanter mérites et avantages du métier de boulanger et de boucher, par exemple.

Un langage concret et efficace

«Infos services», c'est le filet garni de la chaîne pour l'emploi. En deux heures, tout y passe. Le bon et le moins bon. Puis, au cours de la journée, se suivent les portraits de métiers : «Un jour, un métier», avec ce jour-là les pêcheurs, ou encore «Passion, mode d'emploi» (sur les artisans du bois, par exemple). Leur succèdent une balade en province vue par ses habitants, les problèmes et les initiatives d'emploi dans une région («Une région, un jour», la Normandie par exemple) ou en Europe («Allons voir ailleurs») et, enfin, des tonnes de conseils.

Au téléspectateur de puiser ce qui l'intéresse et surtout d'avoir l'héroïsme suffisant pour regarder les programmes de cette chaîne un rien simpliste, un brin démagogique, et parfois franchement débile. Dans ce registre, figure en tête de liste, et de loin, le «sitcom» «Bouge-toi», une sorte d'«Hélène et les garçons» où les problèmes de boulot remplacent ceux du cœur.

Mais Télé-Emploi, c'est d'abord le choix d'un langage concret, primaire et efficace. Avec des mots récurrents. *«Espoir», «courage», «décider». «initiative». «idée», «continuer», «réussir»*, etc., autant de termes qui balisent le discours pour mieux le délimiter et le contrôler. C'est ensuite une volonté de ne pas céder à la morosité et à l'isolement. La chaîne de l'emploi ne s'est en effet jamais fixé pour mission d'apporter du travail aux chômeurs. En revanche, elle a toujours affiché son ambition de remonter le moral des troupes.

Les témoignages qui se succèdent de 7 heures à 19 heures ne tendent pas à nous faire le portrait d'une France en mal de travail, mais plutôt à nous montrer des voies à emprunter, des conseils et des exemples à suivre. Bref, cette chaîne de l'emploi est au fond une sorte de défilé des «médaillés» de la débrouille, du dynamisme, du pouvoir de création, d'invention et d'entreprise. Une télévision qui ne souhaite pas pallier les manques et les faiblesses des institutions, mais montrer, de façon spectaculaire, que l'Etat pense quotidiennement à ses chômeurs...

VÉRONIQUE CAUHAPÉ

POINT DE VUE

Spectacle et lien social

par Jean Boissonnat

SOYONS clairs : «Télé-emploi» n'est pour rien dans le ralentissement du chômage en France. Pour autant, ce programme éphémère n'aura pas été sans signification, tant pour l'emploi que pour la télévision. Rappelons que c'est une idée du gouvernement – il lui arrive d'en avoir et pas nécessairement des mauvaises. Idée mise en œuvre dans des conditions d'improvisation et de précipitation qui auraient pu conduire à la catastrophe : trois semaines accordées à un Comité de sélection indépendant pour sélectionner des programmes (50 retenus, sur 800 présentés); à peine plus de temps laissé aux sociétés de programmes et à France Télévision pour les réaliser.

Coût de ces heures d'émission : 35 millions de francs (une soixantaine avec les frais annexes de diffusion et de promotion). Une télévision qui n'a émis que de 7 heures du matin à 7 heures du soir, sur un canal habituellement fermé à ces heures-là, ne pouvait pas prétendre faire exploser l'Audimat. D'après les mesures (fragiles) réalisées, son audience moyenne aurait été de quelques dizaines de milliers de téléspectateurs (deux cent mille aux heures de pointe). Mais apparemment tous les publics se sont sentis concernés, et pas seulement des chômeurs.

C'était bien l'un des buts recherchés. La France ne résoudra pas ses problèmes d'emploi si elle isole la population des demandeurs d'emplois, même si elle lui sert des indemnités plus élevées qu'ailleurs. Sans se l'avouer à elle-même la France a, depuis vingt ans, procédé à une forme bien particulière de partage du travail : d'un côté des travailleurs à temps plein pas trop mal payés, et, de l'autre, des chômeurs permanents promis à la destinée d'assistés. Si «Télé-emploi» a pu entreprendre une œuvre pédagogique en multipliant les exemples de gens «normaux» frappés par le chômage et en montrant que la protection contre celui-ci commence dans la famille, à l'école et dans l'entreprise, elle n'aura pas été inutile. C'est aussi dans cet esprit qu'une fiction – «Bouge-toi !» – a été programmée. La télévision, qui est toujours par certains côtés un spectacle, peut contribuer à resserrer le lien social que, par d'autres côtés, elle risque de distendre.

Une autre leçon de cette expérience concerne la télévision comme outil d'interactivité. «Télé-emploi» ne prétendait pas organiser une sorte de marché du travail en direct, avec gros plan sur l'employeur et le chômeur signant un contrat de travail. Mais, grâce aux techniques modernes de la communication, cette télévision a pu faire connaître des offres concrètes d'emploi clairement localisées. Elle a donné les moyens aux téléspectateurs intéressés de se manifester; et, plus généralement, d'obtenir des renseignements, voire des conseils. Peut-être même pourrions-nous aller plus loin dans ce domaine. Un bilan provisoire permet d'estimer de 8 000 à 10 000 le nombre d'appels reçus chaque jour par téléphone, Minitel ou fax. Quant aux offres d'emplois qui ont transité par la chaîne, on peut les évaluer autour de 15 000.

Nous aurions pu, également, être plus complets sur les aspects financiers de l'emploi, on aurait pu en dire davantage sur les niveaux de salaires par métiers, par fonctions, par diplômes, etc. La discrétion bien connue des Français sur ces sujets n'interdisait pas d'être plus concret.

Deux enseignements majeurs

Au total l'expérience réalisée grâce à tous ceux qui y ont participé – en particulier France Télévision – nous laisse deux enseignements majeurs : l'emploi concerne tous les Français et pas seulement les chômeurs; la télévision n'est pas contrainte à renoncer à être un spectacle pour participer à une action d'intérêt collectif. Est-ce à dire qu'il y aurait place, sur nos écrans, pour une chaîne permanente de l'emploi? Sur le réseau hertzien, c'est discutable; sous réserve de ce qui peut être repris à l'intérieur des programmes des chaînes existantes (en particulier les émissions interactives) et, naturellement, de ce qu'il y aura sur la future chaîne de la connaissance. En revanche, avec le câble, tout est possible.

La société française doit acquérir un regard neuf sur le travail et l'emploi. Demain on ne sera plus choqué d'être couvert de diplômes et d'entrer dans la vie active par un «petit boulot» – que l'on exercera souvent pendant ses études. On sera employé cinquante heures par semaine pendant une partie de sa vie et vingt-cinq pendant une autre. On travaillera un temps dans une entreprise et à un autre moment, hors l'entreprise (grâce à l'informatique), voire pour plusieurs firmes simultanément. On travaillera moins, mais plus longtemps. C'est à ce nouveau monde que nous devons nous préparer. Impossible sans le concours du moyen d'information le plus puissant, la télévision.

► Jean Boissonnat est président, depuis novembre 1993, du Comité de sélection de «Télé-emploi». Il est aussi membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France, poste auquel il a été nommé en janvier, et pour lequel il a quitté les fonctions de directeur des rédactions du groupe Expansion.

Dans les ANPE : «Bof!»

«La chaîne pour l'emploi, je trouve ça pas mal mais je ne la regarde pas. Le plus utile, c'est sûrement de pouvoir utiliser le Minitel. Mais je ne sais pas m'en servir!» Le cas de ce chômeur, inscrit depuis un an à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) n'est pas unique. Nombreux sont en effet ceux qui n'ont pas – ou peu – regardé cette chaîne. *«Ce n'est pas la peine. Je ne crois pas que la télévision puisse régler mes problèmes,* confie cette jeune chômeuse, qui vient de décrocher un DUT commercial. *Chaque cas est unique. Voir défiler des gens qui me parlent de leur expérience ne m'aide pas : en matière de chômage, chaque cas est unique. Je préfère faire les annonces.»*

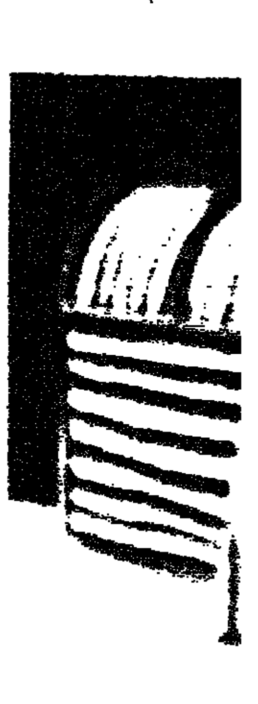
Ces propos sont confirmés par le personnel des ANPE, qui ne semblent pas avoir «profité» des retombées de la chaîne. Les bureaux des agences sont très rarement pourvus de téléviseur ou de Minitels. Les stages proposés par l'Agence et diffusés par Télé-emploi ne semblent pas avoir incité les chômeurs à se renseigner. *«Une ou deux personnes m'ont demandé des informations sur un stage dont elles avaient entendu parler à l'écran,* confie un employé de l'accueil d'une agence de la capitale, *mais rien de vraiment significatif.»*

Dans plusieurs ANPE parisiennes, des chargés de mission disent avoir été choqués par la vision caricaturale qu'on a pu donner d'eux et de l'Agence, notamment dans le feuilleton «Bouge-toi». *«On y apparaît comme des «nazes»,* se plaint cette employée. D'autres avancent même qu'à force de vouloir être simples, *«les émissions de plateau frôlaient la fausse information...».*

La chaîne pour l'emploi ne bouleverse apparemment pas, non plus, le monde des entreprises. *«Le dimanche de Pâques, par exemple, nous avons eu beaucoup de mal à trouver un chef d'entreprise pour assurer la liaison téléphonique Numéris,* regrette un des chargés de mission à la délégation départementale de l'ANPE du Rhône.

Télé-Emploi a demandé à l'ANPE de lui fournir un panel de chômeurs donnant leur avis sur ces trois semaines de diffusion. Selon plusieurs ANPE, le courant était plutôt du côté du *«bof, oui, pourquoi pas?».* Pas d'enthousiasme débordant. Il restait à savoir si Télé-emploi aurait l'audace de diffuser ce mini sondage dans son intégralité, dimanche 17 avril, dernier jour de son existence.

V. Ca.



La polémique autour de l'auteur des *Nuits Fauves*

Cyril Collard et les exorcistes

Suite de la première page

Aucun des porte-parole reconnus de la jeunesse, chanteur, rappeur ou cinéaste n'avait abordé le thème autrement que sur le mode de la métaphore. Avec Cyril Collard, le sida n'était plus affaire de poésie, d'hygiène ou de morale, mais d'amour, de désir. *Les Nuits fauves* donnaient une vie, une chair, à un malheur qui restait très abstrait pour une jeunesse qui dans sa grande majorité n'avait pas (et n'a toujours pas) fait l'expérience directe du sida. Situé en 1986, c'est-à-dire dans la préhistoire de la prévention du sida, le film fut ressenti comme contemporain. Une impression encore renforcée par la mort de Cyril Collard quatre mois après sa sortie et la consécration des *Nuits fauves* lors de la cérémonie des Césars. Diffusées par la télévision, ces nouvelles apparurent comme la vraie fin d'un film dont les critiques avaient bien remarqué qu'il ne voulait pas finir.

La cérémonie des Césars donne traditionnellement lieu à des effusions artificielles qui font ricaner le téléspectateur. Cette année-là, pour recevoir les trophées que les votants avaient attribués à Cyril Collard, à son film et à ses collaborateurs, il y avait une petite équipe encore brisée par la nouvelle de sa mort. L'émotion vraie de Romane Bohringer, de Nella Banfi, la productrice du film, trancha aussi nettement sur l'ordinaire des Césars que *les Nuits fauves* sur le tout venant de la production française. Mais ce moment, amplifié et répété par la télévision, fut aussi l'acte fondateur d'une petite industrie nécrophile faite de raclage de fonds de tiroir (la publication des *Carnets*, en septembre 1993, par l'éditrice même qui les avait refusés quelques années auparavant) et d'hagiographie à forte dose (la Nuit Cyril Collard sur Canal Plus).

Dans le langage préfabriqué en usage aujourd'hui, on appelle ça un «culte». Depuis Rudolf Valentino, l'art de vendre l'absence a fait un grand bond en avant. Le «culte» s'entretient à coups de posters, de rétrospectives, d'anniversaires, de polémiques et de révélations scandaleuses. Une idole est faite pour être renversée, puis redressée, au fil des ans. De cette manière, les morts le restent plus longtemps et trente-deux ans après, on pleure encore Marilyn Monroe alors qu'en 1969 tout le monde s'était remis la disparition de Jean Harlow. Le souvenir de Cyril Collard vient de traverser sa première bourrasque, il y en aura d'autres qui n'auront guère plus d'importance au regard de ce fait indiscutable : *les Nuits fauves* ont touché des centaines de milliers de spectateurs, en leur transmettant cette nouvelle : la vie avec le sida reste la vie.

THOMAS SOTINEL

Une bien médiocre affaire

Cyril Collard, mort du sida en 1993, est-il un mythe, un héros, le «James Dean» que s'est trouvé, toute seule, contre les adultes, leurs conventions et leur fric, la jeunesse française ? Peut-être. Est-il plutôt le dernier «produit» vendu par de bons artisans de «la société du spectacle», avec leurs conventions et leur fric, à une jeunesse inquiète ? Le débat est ouvert, depuis le succès commercial des *Nuits fauves* (le film et le livre). Il est urgent, pour ceux qu'il nourrit, de ne pas le clore. Le spectacle doit continuer.

Qui se sert de Cyril Collard ? Les jeunes, pour affronter une maladie, le sida ? Pour conjurer leur peur, une de plus, une qui entrave la liberté privée, la liberté de jouir de son corps ? Ou bien certains adultes ? Ceux qui ont une seule passion, leur tenant lieu de pensée, d'art, de littérature : le culte de la marchandise. Ceux qui, n'ayant rien vécu dans leur jeunesse, au temps où pourtant la liberté sexuelle était sans risque, s'extasient devant les provocations de Collard : dans *les Nuits fauves* (Flammarion), il se présente, en jouant sur la liberté qu'autorise la fiction, comme un contaminateur – *«je crachais mon virus en elle et je ne disais rien»*. Ceux, enfin, qui crient que tout cela les dégoûte, au nom d'on ne sait trop quel ordre moral – et la plupart du temps sans avoir lu le livre et sans avoir vu le film.

Et, aujourd'hui, à qui profite une histoire privée, celle de Cyril Collard et d'Erica (elle aussi morte du sida), la petite-fille d'une romancière connue ? L'affaire aurait dû rester intime, mais elle est devenue, sans que les deux protagonistes l'aient voulu, une bien médiocre affaire médiatique (*le Monde* du 16 avril). Erica aurait confié à sa grand-mère, sous le sceau du secret, que le virus lui avait été transmis par Cyril Collard. La grand-mère, Suzanne Prou (qui a parlé de sa petite-fille à la soirée télévisée du 7 avril), aurait fait une allusion à cela dans une réunion du jury littéraire auquel elle appartient. Un membre de ce jury, Françoise Giroud, l'a consigné dans son Journal intime, lequel vient d'être publié (*Journal d'une Parisienne*, Le Seuil). Bref, de prétendues confidences en indiscrétions, de livre en protestation publique des parents de Cyril Collard, on sait tout. Pas sur les jeunes dont Collard serait le héros, mais sur les commentateurs, les parents, les grand-mères, les avocats. Sur les rumeurs de procès et la nécessité d'une «réparation». Financière, bien sûr.

JOSYANE SAVIGNEAU

COMMENTAIRE

Hystérie

IL est de bon ton aujourd'hui, à Paris, de vouer aux gémonies Cyril Collard. De Dominique Jamet à Michel Polac, c'est à qui ira le plus loin dans la dénonciation de la *«vulgarité»* de l'œuvre du jeune écrivain, dans la mise en cause de son irresponsabilité criminelle. Eternel phénomène de balancier : il y a un an à peine, la presse se livrait à la surenchère inverse, portant au pinacle, sans la moindre restriction, ce nouveau héros des années-sida.

Allant plus loin, certains croyaient même discerner dans *les Nuits fauves* un véritable message de santé publique. Un responsable de l'association AIDES expliquait dans *Télérama* (du 13 janvier 1993) que ce film posait *«le bon problème»*. *«C'est parce que ses héros transgressent les messages de prévention qu'on entend habituellement que les ados peuvent prendre la mesure du danger. Et en tirer les conséquences.»* Par quel étrange cheminement de la pensée collective ce qui passait alors pour une évidence partagée par le plus grand nombre est-il devenu aujourd'hui un véritable objet d'opprobre ? La «révélation» par des personnalités éminemment médiatiques d'un «fait nouveau» – Cyril Collard aurait contaminé la petite-fille d'une femme de lettres – suffit-elle à expliquer pareil retournement ?

Il y a dans ce bien étrange comportement une composante hystérique intimement liée à la manière dont la société française – ou parisienne – réagit face au sida. Autant par l'ignorance des uns que par la générosité rédemptrice un rien condescendante et prosélyte des autres, on en arrive à brouiller à l'envi les vérités simples de cette épidémie. Que l'on sache, Cyril Collard lui-même n'avait en rien souhaité cette «sanctification» posthume. Il y avait autant d'exagération à vouloir, hier, en faire un héros qu'il y en a aujourd'hui à en faire un «criminel irresponsable».

Criminalisation de l'acte sexuel

Hormis son aspect parisien, cette «affaire» s'inscrit dans un contexte particulier, quelques jours après que l'Académie de médecine s'est prononcée, contre l'avis des principales associations d'aide aux malades, en faveur d'un «assouplissement» du secret médical en faveur du partenaire d'un séropositif. Subrepticement, cette conjonction d'événements a, sous certaines plumes, transformé un impératif de responsabilisation en une véritable criminalisation de l'acte sexuel – criminalisation imaginée, il est vrai, par les sénateurs lors des débats sur le nouveau code pénal.

De ce point de vue, l'émission télévisée «Tous contre le sida» (*le Monde* des 8 et 9 avril) n'a hélas ! rien arrangé. L'espace d'une soirée, devant des dizaines de millions de Français ébahis et nécessairement *«tous concernés»*, fut assené jusqu'à plus soif le message selon lequel il n'y a point de salut hors du préservatif. Laurent de Villepin, rédacteur en chef du *Journal du sida*, a remarquablement analysé dans les colonnes de *Libération* (daté 15 avril) ce *«syndrome télévisuel d'hystérie préventive»*. Rappelant cette évidence selon laquelle, *«dans la réalité, il ne suffit pas de savoir pour pouvoir»*, il explique bien comment une vraie démarche de prévention devrait s'appuyer – au contraire de ce leitmotiv répété inlassablement : *«Y faut mettre une capote»* – *«sur un discours ouvert, non normatif»*, visant à permettre aux personnes concernées de *«s'approprier le message, de le reformuler avec leurs mots et de le redéfinir avec leurs valeurs»*.

En définitive, ne faut-il pas craindre que les effets cumulés de cette nouvelle «affaire Collard», de la récente prise de position de l'Académie de médecine et de l'émission «Tous contre le sida» n'aient pour conséquence d'éloigner encore un peu plus ceux qui sont les plus concernés par l'épidémie de l'accès à l'information et à la prévention ?

FRANCK NOUCHI

CLÉS/ *Chronologie*

14 mars : parution du *Journal d'une Parisienne*, de Françoise Giroud (Le Seuil). A la date du 4 novembre 1993, elle écrit, à propos d'une des «dames» du jury Femina : *«J'apprends que sa petite-fille de vingt-cinq ans est en train de mourir du sida. Transmis par Cyril Collard au cours d'une brève liaison.»*

7 avril : lors de la soirée télévisée «Tous contre le sida», Suzanne Prou, membre du jury Femina, évoque sa petite-fille, morte du sida.

9 avril : au cours de l'émission «Bouillon de culture», sur France 2, Françoise Giroud confirme qu'elle parlait bien, dans son livre, de Suzanne Prou.

12 avril : dans *le Quotidien*, Dominique Jamet écrit : *«Dans un livre récent, Françoise Giroud révèle le nom de la grand-mère et l'identité de celui qui, sciemment, a pris le risque de contaminer la jeune fille : Cyril Collard.»* Il nomme Suzanne Prou et sa petite-fille, Erica, et qualifie Cyril Collard de *«criminel irresponsable»*.

13 avril : les parents de Cyril Collard annoncent qu'ils vont intenter une action en justice.

15 avril : les avocats de la famille Collard demandent un droit de réponse à France 2. Dans *le Quotidien*, Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé, déclare : *«Il est grave de faire croire à un hymne à l'amour alors qu'il y a acte mortel.»*

ARTS

Une exposition pour sauver le chemin du Calvaire, à Vence

Les chapelles en querelle

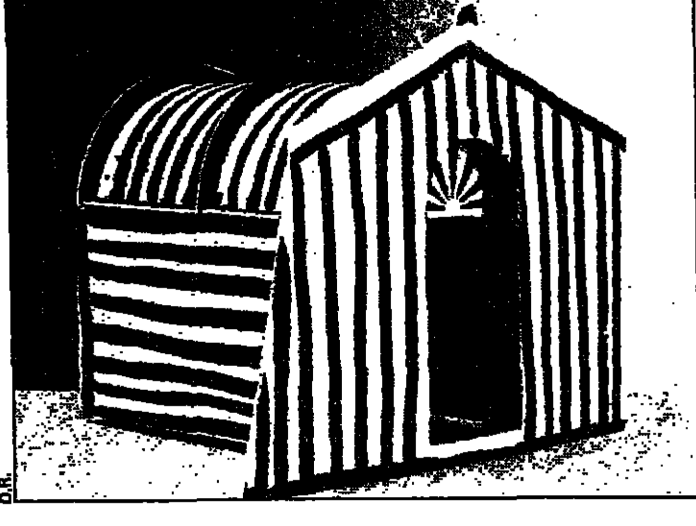
Pour sauver un morceau de patrimoine populaire, les chapelles du chemin du Calvaire à Vence, on a imaginé de faire appel à l'art contemporain. La polémique est engagée entre défenseurs de l'intégrité perdue du chemin de croix et le galeriste Yvon Lambert, initiateur du projet «contemporain».

VENCE

de notre envoyée spéciale

La réputation de «brûle-chrétiens» faite aux Vençois n'est peut-être pas tout à fait dénuée de fondement ! Pour preuve, cet ensemble de modestes mais pieuses constructions qui longent le chemin du Calvaire, et qui, toutes, donnent les signes, ou presque, de l'abandon. Bâties dans les années 20 du XVIII[e] siècle, vendues à la Révolution, rachetées par de bonnes âmes, devenues propriétés municipales en 1906, ces sept petites chapelles qui abritaient des statues en bois représentant les scènes de la Passion, aujourd'hui sont vides, ou servent de débarras, sinon de commodités pour les joueurs de boules. L'une d'elles est même devenue le garage de la villa Les Glycines... Quant aux sculptures, n'étant plus à l'abri (un coq a même été volé), elles ont presque toutes été rassemblées dans la tribune de l'église de Vence.

Ce chemin de croix, quoique dégradé par de méchantes constructions du genre cages à lapins, a cependant assez de charme pour donner l'envie de faire quelque chose de ces chapelles délaissées. Yvon Lambert, né à Vence, ce qui ne l'a pas empêché de devenir un fameux galeriste parisien, y a pensé, se souvenant du temps de son enfance quand il allait flâner dans le coin. Et, peut-être pour oublier les difficultés qu'il rencontrait avec la création de sa fondation, de lancer l'idée de confier la décoration des chapelles à des contemporains. Il en parla à des artistes qu'il aime bien, ceux de sa galerie et d'ailleurs. Il fit faire des maquettes des chapelles, les leur montra, les emmena sur le site. Son projet prévoyait aussi la construction à l'identique de nouvelles chapelles de sorte qu'il y en ait autant a décorer que les stations du chemin de croix, soit quatorze. Il reçut la bénédiction de la mairie de Vence en janvier 1993.



D.R.

Maquette de Sol LeWitt.

Appel au silence

L'exposition «Pour les chapelles de Vence», inaugurée le week-end dernier dans le fief culturel municipal, le château de Villeneuve (qui revient de loin, après avoir servi de dépôt au peintre Carzou), donne une idée du projet, de son ampleur, de sa qualité, et de la connivence que l'art d'aujourd'hui, abstrait, conceptuel et métaphorique, peut avoir avec le sacré, comme Matisse, il y a quarante ans, lorsqu'il planchait pour la chapelle du Rosaire, son grand œuvre vençois lui aussi (1). Elle réunit dix-huit artistes qui se sont investis inégalement. Quelques propositions relèvent plutôt du «geste pour Yvon» (Sol LeWitt ou Alberola), mais la plupart ont été pensées dans une relation stricte aux chapelles, et n'auraient besoin pour être réalisées que de quelques ajustements.

En fait de réalisation, c'est plutôt de «déréalisation» qu'il faudrait parler au vu de bien des projets. Par exemple celui de Paolini, pour qui église et musée sont de même nature : un monde impalpable qu'il cherche à restituer en couvrant les murs d'une multitude de cadres dorés vides, dont quatorze seraient isolés, comme le Christ parmi les hommes. Jean-Pierre Bertrand et Jean-Pierre Raynaud, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, font appel au silence ; Bertrand avec deux séries symétriques de trois cadres vides d'un côté, pleins de substances rouges de l'autre. Raynaud avec son tombeau creusé dans le sol qui redoublerait le volume sur terre de l'artiste : on n'entrera donc pas dans sa chapelle. Dans celle de Jean-Michel Othoniel non plus, qui invite à s'agenouiller devant une porte de cuivre pour regarder par un trou en forme de croix le grand flacon posé sur l'autel où se mêlent les larmes du Christ et de la Vierge. L'idée est belle.

Robert Barry, moins dramatique, imprime en lettres d'or des mots latins dans des plans verts d'espérance, ceux du mur, ceux de patrons de chasubles. Favier voit sa chapelle en bleu semé d'un plumetis de papiers découpés jaunes : Matisse le porte et l'idée de chute, celle d'Icare ou de l'ange. Toroni ne voit que le mur à peindre, où montrer de la peinture à sa façon, passe-partout et pourtant toujours autre ; mais cette fois, cet impie dédie le travail à Dante, en situant ses empreintes de pinceaux regulièrement réparties à l'intérieur de trois figures géométriques : un carré pour l'enfer, un cercle pour le purgatoire, un triangle pour le paradis.

Blais définit sa chapelle comme un espace mécanique et mystérieux, comme la chambre photographique, et tourne autour du voile de Véronique, de la naissance du portrait, de la construction d'une icône. Pagès imagine une grande croix de grillage qui devrait s'appuyer sur un mur usé aux enduits délités. Quant aux dames artistes – Annette Messager avec des ex-votos qu'elle pourrait avoir chipés dans l'exposition «L'âme au corps», et Sophie Calle retraçant son calvaire amoureux sur les routes des Etats-Unis – peut-être trouvera-t-on que ce sont les plus galeuses des brebis : il en faut, sinon à quoi servirait l'église, ce lieu du don pour Boltanski, qui propose pour faire œuvre, que chacun y dépose un objet-souvenir.

Des statues oubliées

On l'aura compris il n'y a pas que des chrétiens dans cette affaire. Mais ne sait-on pas, au moins depuis le Père Couturier, à qui l'on doit, après guerre, une relance de l'art sacré, que la foi n'est pas forcément ce qui fait le meilleur fond pour le recueillement, la méditation ou la prière.

Mais il y a ces statues de l'ancien calvaire, Christ, larrons et soldats taillés dans le bois, mélange d'art naïf et de morceaux plus académiques, dont on ne sait s'ils sont saint-sulpiciens ou antérieurs, ni qui les a faits, refaits ou réassemblés. Et qu'Yvon Lambert a oublié, comme tout le monde, y compris l'administration des monuments historiques (les statues sont inscrites à l'inventaire depuis moins de dix ans) qui ont plutôt tendance à faire fi des témoignages d'art populaire. En revanche, les sympathisants de l'Association pour la défense des monuments et des sites vençois, ne dormaient que d'un œil. Le galeriste Pierre Chave s'est chargé de les réveiller, et leur a fait signer une lettre ouverte au maire, pour demander que le calvaire en bois soit remis à sa place, dans les chapelles. Est-ce une bonne idée ? Les statues, uniques en leur genre, dit-on, n'ont-elles pas failli y pourrir ? Y aurait-il des raisons pour que cela change demain ? Ces œuvres pieuses sont-elles assez «porteuses» pour que les collectivités territoriales engagent des frais à leur seule intention (2) ?

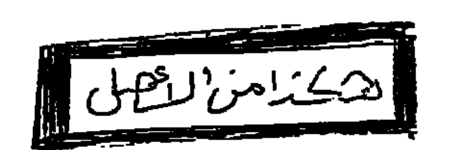
Dans son étude historique du calvaire vençois, publiée dans le catalogue de l'exposition du projet Lambert – la municipalité de Vence, on le voit, ne néglige pas ce patrimoine –, Oswald Baudot propose, entre autres solutions, de laisser les chapelles aux artistes contemporains, et de rassembler les statues dans un espace à construire ou aménager. Ce pourrait être le prieuré (en ruines) derrière la grande chapelle. Celle-ci, secrètement convoitée par les parties en présence, serait mise en réserve... En attendant qu'une commission réunissant des représentants des monuments historiques, de la délégation aux arts plastiques, de la direction régionale aux affaires culturelles et de la mairie statue. Le rêve d'Yvon Lambert n'est donc pas encore réalisé. Et Dubuffet, qui fut un temps l'ermite du coin, probablement de rire dans sa tombe en constatant qu'on se querelle aujourd'hui comme hier. En 1954, par exemple, quand Chagall, à l'exemple de Matisse, voulait décorer la plus grande chapelle du chemin du Calvaire. Son projet avait capoté, justement, à cause des statues en bois : qu'on ne voulait pas déplacer.

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) Parallèlement, sont exposés à l'étage du château de Villeneuve, où ils viennent d'être mis en dépôt, des dessins et des lithographies de Matisse pour la chapelle du Rosaire. Ils étaient jusque-là accrochés dans un couloir attenant à l'église.

(2) Le coût de la rénovation des chapelles est estimé à environ 940 000 francs.

► «Pour les chapelles de Vence», château de Villeneuve, fondation Emile-Hugues, place du Frêne 06140 Vence. Tél. : 93-58-15-78. Jusqu'au 12 juin. L'exposition ira en septembre à l'Espace des arts de Chalon-sur-Saône, puis au CAPC de Bordeaux.



FILMS NOUVEAUX A PARIS

A LA BELLE ÉTOILE. Film français d'Antoine Desrosières : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5• (43-54-15-04).

L'AFFAIRE. Film français de Sergio Gobbi : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22).

LE BALLON D'OR. Film français de Cheik Doukoure : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

ELLES N'OUBLIENT JAMAIS. Film français de Christopher Frank : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Rex, 2• (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

INTERSECTION. Film américain de Mark Rydell, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

LOIN DES BARBARES. Film français de Liria Begeja, v.o. : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14).

PARDON CUPIDON. Film belge de Marie Mandy : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

RASTA ROCKETT. Film américain de Jon Turteltaub, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA VIE SELON AGFA. Film israélien d'Assi Dayan, v.o. : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : muet américain : Ce crétin de Malec (1920), d'Herbert Blaché, 16 h 30 ; Fraternité (1925), de King Vidor, 19 h ; le Torrent (1925), de Monta Bell, 21 h.

LUNDI

Les Cahiers du cinéma présentent : M. Butterfly (1993, v.o. en avant-première), de David Cronenberg, 20 h 30.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : Ben-Hur (1926), de Fred Niblo, 17 h ; les Légions de Cléopâtre, v.f.), de V. Cottafavi, 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Visions urbaines : le Voleur de bicyclette (1948, v.o. s.t.f.), de Vittorio de Sica, 14 h 30 ; Vacances romaines (1953, v.o. s.t.f.), de William Wyler, 17 h 30 ; Playtime (1967), de Jacques Tati, 20 h 30.

LUNDI

Visions urbaines : Zazie dans le métro (1960), de Louis Malle, 14 h 30 ; l'Ami de mon amie (1987), d'Eric Rohmer, 17 h 30 ; la Notte (1961, v.o. s.t.f.), de Michelangelo Antonioni, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Paris est un roman : la Joconde (1958), d'Henri Gruel et Jean Lenik ; Boris Vian (1970), de Roland Bernard, 14 h 30 ; le Paris d'Aragon (1982), de Jean-Marie Nokin ; la Voix des poètes (1963), de Jean-Marie Drot, 16 h 30 ; Marquis (1988), d'Henri Xhonneux, 18 h 30 ; Colette (1951), de Yannick Bellon, 20 h 30 ; Chéri (1962), de François Chatel, 16 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

L'AFFAIRE PÉLICAN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47).

ALADDIN (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

AU NOM DU PÈRE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Utopia, 5• (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; v.f. : Paris Ciné I, 10• (47-70-21-71).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BEETHOVEN 2 (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BELLE EPOQUE (Esp.-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

BLINKY BILL, LE KOALA MALICIEUX (Austr., v.f.) : Reflet République, 11• (48-05-51-33) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE CERF-VOLANT BLEU (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; v.f. : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE CLUB DE LA CHANCE (A., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

DAENS (Bel., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

L'ECUREUIL ROUGE (Esp., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86).

EN COMPAGNIE D'ANTONIN ARTAUD (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

L'ENFER (Fr.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LE FILS DU REQUIN (Fr.-Bel.-Lux.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

LA FOLIE DOUCE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33).

GARÇON D'HONNEUR (A.-Taïwanais, v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

GERMINAL (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

GERONIMO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Miramar, 14• (36-65-70-39).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6• (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Escurial, 13• (47-07-28-04).

GUET-APENS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8• (36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22).

HEXAGONE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

L'HISTOIRE DU GARÇON QUI VOULAIT QU'ON L'EMBRASSE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

HOCUS POCUS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; v.f. : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

HOMME REGARDANT AU SUD-EST (Arg., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86).

HYDRO (Fr.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

IL GRANDE COCOMERO (It., v.o.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

L'IMPASSE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6• (36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

INTIMITÉ (Fr.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6• (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6• (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

JEANNE LA PUCELLE, LES BATAILLES (Fr.) : L'Arlequin, 6• (45-44-28-80).

JEANNE LA PUCELLE, LES PRISONS (Fr.) : L'Arlequin, 6• (45-44-28-80).

LE JOURNAL DE LADY M (Suis.) : Saint-André-des-Arts I, 6• (43-26-48-18).

KIKA (Esp., v.o.) : Latina, 4• (42-78-47-86) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

LAWS OF GRAVITY (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LETTRE POUR L... (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5• (43-54-15-04) ; Studio 28, 18• (46-06-36-07).

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6• (42-22-87-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; Gaumont Kinopanorama, 15• (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55).

LITTLE BUDDHA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MACHO (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) ; v.f. : UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA MAISON AUX ESPRITS (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2• (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Montparnasse, 14• (36-68-75-55).

LE MAITRE DE MARIONNETTE (Taïwan, v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5• (43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9• (36-65-70-44) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42).

NAKED (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Utopia, 5• (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19• (36-68-29-30).

NEUF MOIS (Fr.) : George V, 8• (36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

NO SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55).

PAS TRÈS CATHOLIQUE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6• (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8• (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Reflet Médicis II (ex Logos II), 5• (43-54-42-34) ; Le Balzac, 8• (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; UGC Rotonde, 6• (36-65-70-73 ; 36-65-70-73) ; UGC Champs-Elysées, 8• (36-65-70-88) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13• (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Rex, 2• (36-65-70-23) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47).

LE PRINCE DE JUTLAND (Fr.-Brit., v.o.) : Lucernaire, 6• (45-44-57-34).

PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14• (43-21-41-01).

PUSHING THE LIMITS (Fr.) : Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Cinoches, 6• (46-33-10-82).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Utopia, 5• (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Cinoches, 6• (46-33-10-82) ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6• (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Triomphe, 8• (36-65-70-76).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09).

SISTER ACT, ACTE 2 (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

SMOKING (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

TERRAIN MINÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; George V, 8• (36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2• (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15• (36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5• (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

TOMBÉS DU CIEL (Fr.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6• (45-44-57-34) ; Reflet République, 11• (48-05-51-33).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : 14 Juillet Parnasse, 6• (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.o.) : Studio 28, 18• (46-06-36-07) ; v.f. : Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85).

UN MONDE PARFAIT (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8• ; Denfert, 14• (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68).

LA VENGEANCE D'UNE BLONDE (Fr.) : George V, 8• (36-65-70-74).

LA VÉRITABLE HISTOIRE D'ARTAUD LE MOMO (Fr.) : Epée de Bois, 5• (43-37-57-47).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6• (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7• (36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées, 8• (43-59-04-67) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) ; Escurial, 13• (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17• (36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55).

WAYNE'S WORLD 2 (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (36-65-70-72) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Biarritz, 8• (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6• (36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13• (36-65-70-45).

YOUCEF (Alg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5• (44-07-20-49).

ZHAO LE, JOUER POUR LE PLAISIR (Chin., v.o.) : Utopia, 5• (43-26-84-65).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19• (42-09-34-00) 18 h.

ANNIE HALL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h.

ANTOINE VITEZ S'AMUSE AVEC CLAUDEL ET BRECHT (Fr.) : Cinoche Vidéo, 5• (47-00-61-31) 19 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 25.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

CHOMSKY, LES MÉDIAS ET LES ILLUSIONS NÉCESSAIRES (Can., v.o.) : L'Entrepôt, 14• (45-43-41-63) 18 h.

LA CITADELLE (Alg., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 18 h.

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h.

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 18 h 45.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 21 h.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h ; La Bastille, 11• (43-07-48-60) 0 h 10.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 17 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) 0 h 20.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15• (45-32-91-68) 17 h.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Denfert, 14• (43-21-41-01) 22 h 30.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h 10.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 15.

MR. JONES (A., v.o.) : Studio 28, 18• (46-06-36-07) 17 h, 19 h, 21 h.

L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 17 h 40.

SACRÉ ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 16 h 30.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (It., v.o.) : Accatone, 5• (46-33-86-86) 21 h 10.

SWING TIME (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17• (43-29-79-89 ; 36-65-70-48) 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

THE PLAYBOYS (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 18 h 45.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5• (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

TOMBSTONE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) 22 h 10.

UN BRIN DE CHANCE (Isr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5• (45-87-18-09) 21 h 45.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information : Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé, adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Bruno Frappat, directeur éditorial
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

La fin de la conférence du GATT au Maroc

La libéralisation des échanges peut avoir des effets négatifs sur les pays pauvres

La conférence ministérielle du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) s'est achevée vendredi 15 avril à Marrakech (Maroc) par la signature de différents textes qui ouvrent la voie à une nouvelle libéralisation des échanges commerciaux et à la création d'une Organisation mondiale du commerce (OMC). En début de journée, un compromis avait été trouvé entre les Douze sur le problème de la banane.

MARRAKECH

de notre envoyé spécial

Le défilé aura duré près de quatre heures, vendredi 15 avril. Un défilé ininterrompu de lourdes limousines américaines a déposé les ministres devant l'entrée de ce palais des congrès qui, du 12 au 15 avril, aura abrité la conférence ministérielle du GATT. Dans une salle, sur plusieurs tables, les documents à parapher – près de 22 000 pages – et dans lesquels Sir Leon Brittan, le commissaire européen qui les a en partie négociés, veut voir *«le point de départ pour la nécessaire reprise économique mondiale»*.

Etonnante cérémonie protocolaire réglée comme du papier à musique : le Maroc, puissance invitante, fut le premier pays à signer, le Zimbabwe le dernier. Entre les deux, les représentants de quelque 120 pays, amenés par groupe de dix et selon l'ordre alphabétique. Il s'agissait en quelque sorte d'une signature à la carte, les pays étant libres de ne parapher qu'une partie des textes. Au total, cinq documents étaient présentés : l'Acte final du cycle de l'Uruguay signé par quelque 120 pays (la cérémonie réunissait 124 délégations mais toutes n'ont pas signé l'Acte final), le texte qui porte création de la future OMC (les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud n'ont pas signé pour des raisons de ratification interne mais se sont engagés à le faire d'ici à la fin de l'année) et, enfin, trois accords sur les marchés publics, les produits laitiers et la viande bovine, ces deux derniers étant des héritages des cycles précédents.

Une déclaration politique

Conséquence d'une querelle franco-allemande sur le dossier de la banane (*le Monde* du 15 avril), Paris avait menacé jeudi soir de ne pas parapher l'accord sur les marchés publics du GATT, ce qui aurait interdit *de facto* à la commission européenne d'apposer son paraphe au nom des Douze. Vendredi matin, un compromis était trouvé par Sir Leon Brittan. Celui-ci ne règle rien sur le fond mais a le mérite de classer provisoirement le contentieux. Du coup, chacun des Douze et la Commission ont paraphé les mêmes textes.

Quelques heures avant que ne débute la cérémonie des signatures, les ministres avaient adopté un document assez bref de portée générale, *«la déclaration de Marrakech»*. Le volet le plus intéressant concerne les effets du cycle de l'Uruguay pour les pays les moins avancés. Le texte reconnaît – à demi-mots – que ces effets pourraient bien être négatifs *(voir ci-contre)*, puisqu'il prévoit un examen régulier des incidences et envisage des *«mesures positives»* pour aider ces pays à *«réaliser leurs objectifs de développement»*.

Comme prévu, le problème de la clause sociale (travail des enfants et des prisonniers) n'est en aucune façon abordé dans le document mais, comme convenu, a été évoqué dans le discours de clôture du président de la conférence, le ministre uruguayen des affaires étrangères, Roberto Abreu Bonilla. Différents pays, a rappelé celui-ci, souhaitent que le lien entre commerce et travail forcé soit abordé par la future OMC. Au même titre que l'immigration et les problèmes monétaires...

JEAN-PIERRE TUQUOI

La déclaration de Marrakech

«Un cadre juridique plus solide et plus clair»

Les ministres représentant les cent vingt-quatre gouvernements participant aux négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay ont adopté vendredi 15 avril à Marrakech un texte en huit points dont nous reproduisons ci-dessous quelques extraits significatifs :

«Les ministres (...) se félicitent du cadre juridique plus solide et plus clair qu'ils ont adopté pour la conduite du commerce international et qui comprend un mécanisme de règlement des différends plus efficace et plus sûr (...), de l'établissement d'un cadre multilatéral de disciplines pour le commerce des services et pour la protection des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, ainsi que des dispositions commerciales multilatérales renforcées dans le domaine de l'agriculture et dans celui des textiles et des vêtements.»

«Les ministres rappellent que les résultats des négociations comprennent des dispositions accordant un traitement différencié et plus favorable aux économies en développement, y compris une attention spéciale à la situation particulière des pays les moins avencés. (...) Ils conviennent que la conférence ministérielle et les organes appropriés de l'OMC examineront périodiquement l'incidence des résultats du cycle sur les pays les moins avancés et sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, en vue de promouvoir des mesures positives qui leur permettent de réaliser leurs objectifs de développement.»

AIR FRANCE : aucun syndicat n'a utilisé le délai supplémentaire pour signer l'accord. – Aucun des huit syndicats n'a utilisé le délai supplémentaire donné par le PDG d'Air France, Christian Blanc, pour signer l'accord-cadre sur le projet de redressement, a indiqué vendredi 15 avril la direction de la compagnie aérienne. Mardi, lors d'une première réunion pour la mise en application de l'accord-cadre à laquelle la direction avait convié les six syndicats signataires (FO-cadres et non-cadres, CFE-CGC, CFTC, SNMSAC-mécaniciens au sol et USAF-autonomes), au lendemain du référendum qui s'est soldé par une large approbation du projet d'entreprise, la direction avait ouvert un délai supplémentaire de trois jours.

Peu traitées dans le cycle de l'Uruguay

Les entraves au commerce d'automobiles restent considérables

L'industrie automobile aura peu fait parler d'elle dans les négociations du GATT. Peu de choses changeront donc après Marrakech sur ce secteur, pourtant extrêmement protégé. Il est vrai que les entraves sont plus souvent structurelles ou administratives plutôt que tarifaires. Les exemples du Japon et de la Corée sont typiques à cet égard, avec leurs réseaux de distribution contrôlés par les constructeurs eux-mêmes, les problèmes d'homologation opposés à tout importateur. De leur côté, pour défendre leurs industries, les pays producteurs européens ont imposé des quotas à l'entrée des voitures japonaises. Leur suppression est programmée dans l'accord bilatéral négocié entre l'Union européenne et le Japon. Elle sera effective à la fin du siècle.

Les Etats-Unis ne sont pas en reste. Un obstacle tarifaire explique en partie pourquoi les Japonais ont perdu 1,3 point de part de marché aux Etats-Unis. Le segment ayant connu la plus forte croissance outre-Atlantique est celui des petits véhicules utilitaires, qui comprend les monospaces et les pick-up. Or ce segment est protégé par une taxe de 25 % sur les véhicules importés. Appelée «taxe sur les poulets» *(chicken tariff)*, elle a été créée en 1963 en rétorsion contre l'Allemagne, qui taxait les poulets importés, et visait à l'époque plus particulièrement Volkswagen.

Trois autres taxes non douanières pénalisent plus particulièrement les automobiles européennes. Une taxe sur les voitures de luxe, la *gas-guzzler tax*, et la CAFE (Corporate Average Fuel Economy Law) sur la consommation d'essence. Cette dernière est calculée sur l'ensemble des voitures vendues par un constructeur sur une année. La vente d'une petite voiture peu gourmande en carburant compense celle d'un plus gros véhicule selon un certain ratio. En conséquence, les constructeurs européens présents aux Etats-Unis, essentiellement BMW et Mercedes, qui n'ont pas de petits véhicules à leur catalogue, sont pénalisés. Mercedes-Benz aurait payé 19,1 millions de dollars au titre de la CAFE en 1990, soit 300 dollars par voiture.

A. K.

Opposés au plan de réduction d'effectifs

Les syndicats du Crédit lyonnais préparent une riposte

Plusieurs centaines de salariés du Crédit lyonnais ont manifesté vendredi 15 avril devant le siège de la banque à Paris. Le matin, le comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire pendant lequel la direction présentait son plan de réduction d'effectifs a été écourté, l'ensemble des élus du personnel ayant décidé de quitter la salle. Les cinq syndicats (CFDT, SNB-CGC, FO, CGT, CFTC) ont récusé la nécessité du plan social, demandant à la direction du Crédit lyonnais d'apporter de *«vrais justifications économiques et stratégiques aux 3 800 suppressions de postes prévues d'ici à mars 1996»*. La région parisienne, qui emploie 17 000 salariés, soit plus de 40 % de l'effectif global, serait, selon les syndicats, la plus menacée par le plan social. Pour Arlette Laguiller, secrétaire de la section Ile-de-France FO, *«s'il y a des sureffectifs dans certains secteurs, on est nettement en sous-effectifs dans d'autres. Les économies sont plutôt à faire sur les dépenses somptuaires de la maison, mais, pour nous, il n'est pas question de laisser fabriquer de nouveaux chômeurs»*.

La journée nationale de grève lancée à l'appel de quatre syndicats sur cinq, le SNB-CGC ne s'y étant pas associé, n'a entraîné que des débrayages ponctuels, mais pour les syndicats elle constitue *«une bonne étape de sensibilisation du personnel en vue d'une réelle mobilisation»* contre les réductions d'effectifs d'ici au 6 mai, jour fixé pour le prochain CCE.

INDICATEURS

CANADA

■ **Inflation : + 0,2 % en mars.** – L'indice des prix à la consommation au Canada a augmenté de 0,2 % en mars par rapport à février, soit la même hausse qu'en février par rapport à janvier. Le taux d'inflation qui a été de 1,5 % en 1993 est le plus faible enregistré depuis une trentaine d'années.

ETATS-UNIS

■ **Production industrielle : + 0,5 % en mars.** – La production industrielle aux Etats-Unis a augmenté de 0,5 % en mars par rapport à février après avoir déjà augmenté de 0,6 % en février par rapport à janvier (chiffre révisé). La hausse de mars est la dixième consécutive. Les usines ont tourné à 83,6 % de leur capacité, ce qui est le taux le plus élevé depuis 1989, a annoncé vendredi 15 avril la Réserve fédérale américaine (Fed).

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde L'ÉCONOMIE

REPÈRES

SME

Pas de retour rapide aux marges étroites selon M. Alphandéry

Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, vendredi 15 avril, a exclu un retour rapide aux marges de fluctuations étroites du système monétaire européen (SME). Au cours d'un colloque organisé par l'Association pour l'Union monétaire de l'Europe, le ministre a déclaré à propos du fonctionnement du mécanisme de change du SME : *«Laissons-le vivre pour l'instant comme cela.»* M. Giscard d'Estaing a exprimé un avis contraire en soulignant, au cours du même colloque, que la décision du mois d'août 1993 avait été une *«mise en congé du SME»*. On pourrait, selon M. Giscard d'Estaing, *«retenir l'idée qu'au 1er juillet 1995 le SME revienne à sa configuration antérieure»*.

SOCIAL

32 000 offres d'emploi proposées lors des «Rencontres»

Lors des Rencontres pour l'emploi organisées par le ministère du travail dans vingt-quatre villes de France et à Paris à la Grande Halle de La Villette, vendredi 15 et samedi 16 avril, près de 32 000 offres d'emploi devaient être proposées pendant les deux jours. Selon un pointage du ministère, 108 000 visiteurs au total étaient comptabilisés à 16 heures sur l'ensemble des vingt-quatre forums organisés. En province, l'affluence a été forte à Bordeaux, Marseille, Rennes et Montpellier. A Paris, à la même heure 9 500 visiteurs étaient venus rencontrer les quatre-vingt-sept entreprises, associations et fédérations professionnelles venues proposer plus de 5 000 emplois.

La politique monétaire britannique en question

Divergences entre le chancelier de l'Echiquier et le gouverneur de la Banque d'Angleterre

Le chancelier de l'Echiquier et le gouverneur de la Banque d'Angleterre s'opposent sur la conduite de la politique monétaire, comme le prouvent leurs entretiens, dont la teneur a été rendue publique par le gouvernement. Le très bas taux d'inflation en mars (+ 2,4 % sur un an) rend possible une prochaine baisse des taux.

LONDRES

de notre correspondant

On savait Eddie George, gouverneur de la Banque d'Angleterre, fervent avocat de l'indépendance de la vénérable institution de Threadneedle Street. Et on supputait qu'entre lui et Kenneth Clarke, chancelier de l'Echiquier, il y avait quelques divergences sur la conduite de la politique monétaire.

On a la confirmation de tout cela depuis la date «historique» du mercredi 13 avril : les minutes de l'entretien mensuel entre MM. George et Clarke ont en effet été rendues publiques. Jusque-là, il fallait attendre environ trente ans pour connaître l'essentiel de ce conclave très secret. Dorénavant, on saura tout ou presque, six semaines après chaque entretien.

Le ralentissement de l'inflation

Le point crucial des divergences remonte à la décision prise en février dernier de baisser les taux d'intérêt à court terme de 5,5 % à 5,25 %. La question de la justesse de cette décision se pose en raison des incertitudes liées aux effets des hausses d'impôts et de taxes intervenues en avril.

M. George insiste sur le danger d'une remontée de l'inflation et d'une *«perte de crédibilité»*. Il *«conseille fortement»* de ne pas baisser le loyer de l'argent. Le chancelier a le sentiment que cet avis *«pèche par excès de prudence»*. Il discerne peu de risques d'une reprise de l'inflation et, en revanche, *«un risque important que les mesures fiscales ralentissent la reprise»*. Finalement, un compromis est trouvé entre les deux hommes : au lieu de 0,50 point (choix de M. Clarke que M. George *«ne peut accepter»*), la baisse sera de 0,25 point. La suite des événements aura donné raison à M. Clarke puisqu'en mars les prix de détail (hors variation des coûts du crédit au logement) ont augmenté de 0,3 % par rapport à février, ramenant le taux annuel d'inflation à 2,4 %, le taux le plus bas depuis 1975.

L'épisode est significatif : il montre que le chancelier de l'Echiquier est bien plus préoccupé, en privé, des effets de sa politique fiscale qu'il ne veut l'avouer en public. Voilà qui peut rassurer la City : le chancelier n'hésitera pas, dans les prochaines semaines, à baisser les taux d'intérêt si les mesures fiscales entraînent une baisse de l'activité.

Si les conversations entre MM. Clarke et George reflètent, d'autre part, un début d'indépendance de la Banque d'Angleterre, on voit bien, au bout du compte, que le véritable «patron» reste le chancelier. Cela signifie que la conduite de la politique économique continuera à être influencée par des considérations politiciennes, comme, par exemple, une baisse des taux avant une échéance électorale incertaine.

Les marchés financiers peuvent-ils être rassurés par cette confirmation de réelles divergences d'opinion entre le gouverneur et le chancelier s'agissant de la politique économique? La City, on le sait, préfère la stabilité.

LAURENT ZECCHINI

Alors que le prix du bordeaux repart à la hausse

Le groupe Chanel rachète le château bordelais Rausan-Segla

En vente depuis plusieurs années, le château Rausan-Segla a trouvé acquéreur pour environ 5 millions de francs l'hectare, stocks compris. Cette transaction témoigne d'un regain d'affection des amateurs et des investisseurs pour le Bordeaux.

Le groupe Chanel, qui appartient à la famille Wertheimer depuis 1924 pour les parfums (le célèbre Numéro 5 cher à Marilyn Monroe) et depuis 1954 pour la couture, a racheté le château bordelais Rausan-Segla, en vente depuis plusieurs années. La transaction, effectuée sous les auspices de Saint-Dominique Finance, filiale du Crédit national, a porté sur un montant de 250 à 300 millions de francs pour 50 hectares, soit 5 à 6 millions de francs l'hectare, stock compris. Ce montant a été versé au groupe agro-alimentaire britannique Brent-Walker, en fait à sa banque créancière, pour 280 millions de francs, l'Arab Banking Corporation, qui, avec le Crédit agricole, avait financé, entre autres, l'achat du château. George Walker, en grande difficulté, l'avait proposé à tout le monde, en particulier aux compagnies d'assurances Axa et AGF; il en voulait 600 millions de francs au départ, puis 430 millions de francs avant une mise à la barre du tribunal à 70 millions de francs en juin 1992, stoppée par la banque créancière.

Après Château-Latour et Gruaud-Larose

Aujourd'hui, c'est le groupe Chanel (plus de 8 milliards de francs de chiffre d'affaires mondial), en fait sa filiale américaine Chanel Inc. et surtout son président, Alain Wertheimer, qui rafle l'enjeu après avoir raté de peu Château-Latour, l'un des premiers grands crus classés du Médoc, vendu par un autre groupe britannique, Allied-Lyons, à François Pinault pour 720 millions de francs l'an dernier par les bons soins de la Banque Lazard (*le Monde* du 2 juillet 1993). Une telle trasaction, qui suit, outre la vente de Latour, celle de Gruaud-Larose, cédé à Alcatel-Alsthom par le groupe Suez pour 320 millions de francs, dit-on, marque un retour d'affection des amateurs et investisseurs vers les châteaux bordelais après plusieurs années de dépression.

Rausan-Segla, sur la commune de Margaux, le premier des seconds crus classés sur une classification qui compte cinq catégories, a connu une assez longue éclipse avant d'être littéralement «remonté» par Jacques Théo, ancien président de la maison de négoce bordelaise Louis Eschenauer, qui lui a rendu son éclat passé. Il s'était signalé en refusant de millésimer, pour qualité insuffisante, la vendange 1987 de Rausan-Segla, ce qui fit scandale et lui coûta sa réélection à la présidence du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux. Ce retour d'affection se conjugue avec une remontée des prix dans les grands crus bordelais, après une baisse de deux ans assez sévère. Le millésime 1993 sera de grande qualité. Conséquence, le prix de la bouteille de 1993 vendue en primeur remonte de près de 12 %, passant, pour les premiers crus classés, de 140 francs à 150 francs hors taxes, départ château, et de 58 francs à 70 francs par exemple pour un cinquième cru comme Lynch-Bages. Pour un particulier, cela équivaut, selon la maison de vente par correspondance les vins des grands vignobles, à Bordeaux, à 224 francs la bouteille TTC, rendue domicile, comme en 1991, contre 200 francs pour le 1992.

F. R.

RECTIFICATIF : à propos d'une publicité mensongère. – Certains numéros du *Monde* du 16 avril comportaient une erreur dans l'article publié sous le titre : «Un millier de chômeurs victimes d'une publicité mensongère». Nous avons appelé Jean-Claude Dubois l'auteur de cette publicité. Son nom est Jean-Claude Dumas, comme l'indiquait l'encadré qui accompagnait cet article. Nous avons rectifié cette erreur en cours de tirage.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 11 au 15 AVRIL 1994

PARIS

Un petit mieux

INDICE CAC 40

+2,11 %

La Bourse de Paris se porte mieux. Ce n'est pas l'euphorie, même pas l'*enthousiasme*, tout au plus le sentiment que le pessimisme des dernières semaines était exagéré et que, à la fois du côté des taux d'intérêt et du côté de la rentabilité des entreprises, les évolutions pourraient être favorables au marché. Ainsi, la Bundesbank a continué à démontrer cette semaine que la baisse des taux courts n'était pas interrompue en Europe. Elle a même, jeudi, pris l'ensemble des opérateurs par surprise, en abaissant ses deux taux directeurs, Lombard et escompte, d'un quart de point. Un message qui a d'autant plus de crédibilité que depuis la semaine dernière, la déconnexion entre marchés de taux américains et européens semble entrer dans les faits.

Quant aux prévisions de résultats des entreprises, elles sont, chose nouvelle, plutôt révisées à la hausse compte tenu des perspectives de reprise plus franches et d'agréables surprises sur les résultats 1993 de Carrefour, Générale des eaux, Ecco, AXA ou Schneider. Sur un panel des 160 plus grosses entreprises, la croissance des bénéfices est attendue en moyenne à plus 15 % cette année. Le petit mieux de la semaine dernière s'est donc poursuivi et, d'un vendredi à l'autre, l'indice CAC 40 a regagné au final 2,11 %, s'inscrivant vendredi en clôture à 2 159,59 points. Le recul depuis *le début de l'année est revenu à* moins de 5 %. Il convient toutefois de relativiser l'importance du rebond par la faiblesse des transactions. En cette période de vacances de printemps, il y a peu de vendeurs et peu d'acheteurs et l'essentiel des mouvements est la conséquence d'opérations liées aux marchés à terme.

Le gouvernement n'en a pas moins profité de la meilleure tenue du marché pour annoncer lundi soir le lancement de la privatisation de l'UAP et l'ouverture pour les particuliers de la période de préplacement. Manifestement, les pouvoirs publics, qui n'avaient pas pu mettre sur le marché la première compagnie d'assurances française en 1987 à cause du krach du 19 octobre, ne veulent pas prendre le risque de se retrouver dans pareille situation. Les privatisations continuent à être menées tambour battant. La cession effective de l'UAP devrait intervenir dans les prochaines semaines. En moins de huit mois, quatre opérations de grande envergure auront été réalisées (BNP, Rhône-Poulenc, Elf Aquitaine, UAP).

Le gouvernement avait bien choisi le moment de son annonce, puisque la semaine avait commencé en fanfare par une hausse, lundi, de 1,44 % du CAC 40. Une progression forte mais dans un marché sans grand volume pour cause de vacances. Une constante sur la semaine. Il n'empêche, les anticipations de baisse de taux soutenaient les cours. Mardi et mercredi, c'était plutôt l'attentisme qui dominait, avec des hausses faibles de respectivement 0,15 % et 0,18 %.

La surprise de la Bundesbank

Jeudi, jour tant attendu de la réunion du conseil de la Bundesbank, était paradoxalement la seule séance de la semaine qui se concluait sur une baisse ! Une illustration parfaite de l'adage boursier qui veut qu'on achète sur la rumeur et qu'on vende sur l'annonce officielle. La Bundesbank avait pourtant créé la surprise en abaissant ses deux principaux taux directeurs, déclenchant une vague de réductions similaires dans les pays de la zone mark, de la Suisse au Danemark. Fidèle à son habitude, la banque centrale allemande a frappé quand les experts s'y attendaient le moins.

Mais l'effet positif de la baisse des taux allemands a été presque immédiatement neutralisé par l'annonce en début d'après-midi que deux hélicoptères américains avaient été abattus dans la zone d'exclusion aérienne établie dans le nord de l'Irak. Quelques heures après, il est finalement apparu qu'il s'agissait de deux hélicoptères américains abattus, par erreur, par l'aviation américaine et pas par les Irakiens.

Dans un premier temps, cette information a suscité une grande inquiétude et la Bourse n'a pas pu profiter de l'annonce de la détente des taux en Allemagne. Le CAC 40 qui perdait jusqu'à 1 % avant la décision des Allemands ne cédait plus que 0,20 % après l'annonce, mais «*le ballon s'est vite dégonflé*» et l'indice a reperdu du terrain replongeant jusqu'à près de – 1 % avant de finalement céder 0,62 %. Vendredi en fin de séance, porté par une légère détente des taux longs américains, le CAC 40 gagnait encore 0,96 %.

L'indice boursier SBF-120, lancé depuis décembre 1993, sera à partir du lundi 18 avril calculé et diffusé en continu toutes les 30 secondes de 10 heures à 17 heures, a annoncé vendredi la Société des Bourses françaises (SBF). Jusqu'à présent, l'indice SBF-120 était calculé deux fois dans la séance, à l'ouverture et à la clôture. La SBF note que, depuis son lancement le 8 décembre, ce nouvel indice qui rassemble les 120 valeurs les plus liquides de la cote «*est devenu un indice de référence pour l'ensemble des responsables de la gestion des actions*».

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	15-4-94	Diff.
Bongrain	3375	+ 110
BSN	851	+ 10
Eridania Béghin	920	+ 2
Fromageries Bel	5 200	– 100
LVMH	869	inchangé
Pernod-Ricard	384,50	+ 9
Remy-Cointreau	228	– 3
Saint-Louis	1 779	+ 44

Assurances

	15-4-94	Diff.
AGF	573	+ 7
AXA	1 333	+ 42
GAN	444,9	– 11,1
Groupe Victoire	1 496	– 4
SCOR SA	494	+ 14
UAP	166	– 8,8

Bâtiment et matériaux

	15-4-94	Diff.
Bouygues	673	– 19
Ciments français	362	– 12
Colas	1 079	+ 27
Eurotunnel	44,05	+ 1,1
Eiffage	1 250	+ 4
GTM Entrepose	480	+ 18
Imétal	600	inchangé
Immob. Phénix	102	– 2
Jean Lefebvre	1 154	– 141
Lafarge-Coppée	457,90	+ 15,70
Poliet	451,20	– 3,80
Saint-Gobain	700	+ 21
SGE	257,20	+ 0,20
Spie-Batignolles	462	+ 2

Chimie

	15-4-94	Diff.
Air liquide (L')	810	+ 2
ELF Sanofi	975	– 2
Gascogne	530	inchangé
Institut Mérieux	2 105	– 4,30
Michelin	289,30	+ 13,20
Plastic Omnium	808	+ 37
Rhône-Poulenc A.	145,60	+ 0,7
Rhône-Poulenc CI.	170	– 3
Roussel-Uclaf	617	– 13
Synthélabo	204,80	+ 1,20

Consommation non alimentaire

	15-4-94	Diff.
BIC	1320	+ 16
Chargeurs	1480	– 23
Christian Dior	410	+ 12,50
Clarins	550	– 25
DMC	389	– 12,60
EBF	921	– 13
Essilor Int.	748	+ 26
Gr. André CP 8,50	880	+ 7
L'Oréal	1 191	+ 34
Moulinex	141,50	+ 7,50
Salomon	2080	+ 30
SEB	554	– 5
Skis Rossignol	2066	– 19
Sommer-Allibert	2410	– 130
Zodiac	2262	– 68

Crédit et banques

	15-4-94	Diff.
Comp. bancaire	563	+ 4
BNP	256,30	+ 4,9
Cetelem	1269	+ 42
CPR	469	+ 1,50
CDE	219	inchangé
CCF	237	– 5,4
CFF	1168	– 24
CLF	408,70	– 18,3
Créd. lyon. CI	600	– 66
Crédit national	612	– 7
Société générale	630	– 5
SOVAC	1739	– 61
UFB Locabail	425	+ 2,8
UIC	505	– 7
Via Banque	418,90	– 1,1

Electricité et électronique

	15-4-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	682	+ 7
Alcatel-Câble	661	+ 25
CSEE	690	– 9
Intertechnique	660	inchangé
Labinal	840	– 34
Legrand	6 550	+ 310
Matra Hachette	138,20	+ 4,3
Radiotechnique	595	+ 2
Sagem	2 850	+ 40
Schneider	450	+ 47,7
Sextant Avionique	NC	–
Thomson CSF	181,70	+ 7,7

Distribution

	15-4-94	Diff.
Bon Marché	774	– 21
Carrefour	4 022	+ 22
Casino	167	– 3,9
Castorama Dubois	810	+ 48
Compt. modernes	1 545	– 60
Damart	5 840	– 60
Docks de France	698	– 15
Gal. Lafayette	2 680	+ 80
Guilbert SA	538	+ 21
Guyenne Gasc.	1 645	– 5
Pinault Printemps	980	+ 1
Primagaz	978	+ 22
Promodès	1 027	– 30
Rexel (ex-CDME)	678	– 7
SCOA	3,8	– 0,1

Immobilier et foncier

	15-4-94	Diff.
CFI	300	– 31,60
GFC	482	– 17
Lucia	NC	–
Olipar	28	– 0,60
Rue Impériale	4700	– 180
Selimeg	506	– 14
Siic	880	– 30
Simco	574	– 16
Sogeparc	860	– 8
UIF	620	Inch.

Investissement et portefeuille

	15-4-94	Diff.
Amault et Assoc.	N.C.	–
Bolloré	358	+ 3
Cerus	118,9	– 1,1
CGIP	1218	+ 8
Eurafrance	2120	– 70
Gaz et Eaux	2147	– 17
Lagardère MMB	164,8	+ 8,8
Marine-Wendel	410,5	– 1
Navigation mixte	1 178	– 13
Nord-Est	162	+ 11
Origny-Desvroise	1030	inch.
Parfinance	234,9	– 1,1
Paribas	433,5	– 5,5
Suez	322	– 0,6
Worms	302,5	– 2,6

Métallurgie, mécanique

	15-4-94	Diff.
CarnaudMetalbox	186	+ 1
Dassault Aviation	536	– 23
De Dietrich	2700	+ 40
Fives-Lille	600	– 36
Legris Industrie	284	+ 12
Métaleurop	85,40	– 4,60
Pechiney CI	392	– 8
Pechiney Int.	198,40	+ 3,40
Peugeot SA	918	+ 44
Strafor, Facom	691	+ 45
Valeo	1450	+ 63
Vallourec	306	+ 9

Mines d'or, diamant

	15-4-94	Diff.
Anglo-American*	229	– 6
Buffelsfontein	51,10	– 3,90
De Beers	123	– 2
Driefontein	60,10	– 1,80
Gencor	9,95	– 0,65
Harmony	28	– 2,65
Randfontein	51	– 3,50
Sainte-Helena	49,50	– 4,75
Western Deep	197,50	– 16,50

Pétrole

	15-4-94	Diff.
BP-France	NC	–
Elf-Aquit.	410	+ 13,7
Erap-Elf	350	+ 18
Esso	1 049	+ 1
Géophysique	565	inch.
Total	332,9	+ 13,9

Sicomi ou ex-Sicomi

	15-4-94	Diff.
Bail Investis.	960	– 39
Genefim	376	– 9
Immobail BTP	NC	NC
Interbail	505	– 9
Klepierre	692	– 34
Locindus	1049	– 16
Selectibanque	178	+ 6,10
Unibail	533	– 16

Transports, loisirs, services

	15-4-94	Diff.
Accor	732	+ 26
BIS	287	+ 7
Canal Plus	988	+ 8
Cap Gemini	189,70	– 8,3
CEP Comm.	489	– 2
Club Méditerranée	420	+ 5
Dauphin Ota	339	– 0,90
Génér. des eaux	2679	+ 108
Ecco	730	+ 55
Euro Disney	33,15	+ 0,60
Filipacchi Médias	880	– 20
Havas	454	+ 4,4
Lyonnaise-Dumez	583	+ 13
OGF	875	+ 1
Publicis	515	+ 5
Delmas Vieljeux	525	– 20
SITA	815	– 18
Sligos	570	– 8
Sodexho	1 083	+ 32
TF1	475	+ 31,90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	15-4-94	Diff.
10,80 % 1979	101,85	– 0,10
EDF-GDF 3 %	NC	–
CNB 5 000 F	100,55	Inch.
CNB Par. 5 000 F	100 55	Inch.
CNB Suez 5 000 F	NC	–
CNI 5 000 F	100,55	Inch.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	1890520	1296560
ELF Aquitaine	2231000	902190
Peugeot	842350	769783
Michelin	2687250	717329
Sté générale	1101820	699877
Saint-Gobain	950950	663942
Eaux (Gle des)	252125	662547
LVMH	531 310	463320
Total	1324010	426415
BSN	412790	352133
Rhône-Poulenc	2356200	345624
Lyon. Eaux-Dumez	582000	332961
Paribas	745775	328537
Castorama Dubois In.	405663	312572

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
BIS	+ 8,8	Centrest	– 12,2
Ecco	+ 8	Cr. Lyonnais CI.	– 11,5
Rochette	+ 7,5	Cap Gemini	– 8,8
Castorama	+ 7,1	Klepierre	– 7,7
Matra Hachette	+ 6,5	Metaleurop	– 6,7
Schneider	+ 6	Bertrand Faure	– 6,8
Vallourec	+ 5,7	SDR Sud-Est	– 6,6
Strafor Facom	+ 5,6	SFIM	– 6,1
Alcatel Cable	+ 5,5	Sodero	– 5,5
Nord Est	+ 5,3	Sovac	– 5,3
Valeo	+ 5,2	Lapeyre	– 5
GTM Entrepose	+ 4,9	Kis	– 4,8
Synthélabo	+ 4,6	UAP Comp.	– 4,8
Michelin	+ 4,5	UGC Dr. Aud.	– 4,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	8-4-94	11-4-94	12-4-94	13-4-94	14-4-94
RM	2 867 520	2 796 398	3 726 990	3 436 081	3 475 267
Comptant					
R. et obl.	24 879 970	20 746 639	27 640 654	21 714 663	24 507 037
Actions	239 439	212 370	214 265	240 075	176 327
Total	27 986 929	23 755 407	31 581 909	25 390 819	28 158 631

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	11-4-94	12-4-94	13-4-94	14-4-94	15-4-94
Ind. SBF 120	1 493,38	1 496,14	1 497,54	1 489,68	1 499,18
Ind. SBF 250	1 447,36	1 448,99	1 450,32	1 443,38	1 450,29
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 145,28	2 148,55	2 152,36	2 139,05	2 159,59

MATIF

Notionnel 10 % – Cotation en pourcentage du 15 avril 1994

Nombre de contrats : environ 159 768

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 94	SEPT. 94	DÉC. 94
Premier	123,30	122,56	121,86
+ Haut	123,52	122,56	121,86
+ Bas	122,74	122,10	121,86
Dernier	122,76	122,10	121,86
Compensation	122,76	121,98	121,28

NEW-YORK

Inquiète

INDICE DOW JONES

–0,35 %

La semaine a été très hésitante à Wall Street, les opérateurs ont été réticents à s'engager car ils anticipent un prochain relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale (Fed). L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 661,47 points, en baisse de 12,79 points (0,35 %) sur la semaine. L'activité a été modérée avec quelque 1,36 milliard d'actions échangées contre 1,56 milliard la semaine précédente.

Wall Street a bénéficié lundi d'un petit recul des taux d'intérêt à long terme, mais elle est ensuite repartie à la baisse après la publication par Motorola de résultats décevants et une remontée des taux. Les séances de jeudi et vendredi ont été sans relief.

Les opérateurs craignaient que les statistiques attendues cette semaine ne reflètent une surchauffe de l'économie, et incitent la Fed à relever rapidement les taux d'intérêt. Mais la progression des indices des prix de gros et de détail, ainsi que de la production industrielle et de la capacité d'utilisation, ont été conformes aux prévisions ou même légèrement en dessous.

Wall Street devrait évoluer irrégulièrement, et même reculer, au cours des prochaines séances, pour tester éventuellement le seuil de 3 630 points, selon Jim Schroeder, analyste chez MMS International.

Il estime que la correction entamée en février n'est toujours pas terminée. Le Dow Jones a perdu 7,97 % depuis son dernier record du 31 janvier (3 978,36 points).

Indice Dow Jones du 15 avril : 3 661,47 (c. 3 674,26).

	Cours 8 avril	Cours 15 avril
Alcoa	71 1/4	67 3/4
Allied Signal Inc.	35 7/8	35 7/8
American Express	30	30 1/8
ATT	50	50
Bethlehem Steel	20 1/4	21 7/8
Boeing	44 1/2	45 1/4
Caterpillar Inc.	117 1/8	111 7/8
Chevron	84 7/8	90 5/8
Coca-Cola	41	39 3/8
Disney Corp.	41 3/4	40 7/8
Du Pont de Nemours	58 1/2	57
Eastman Kodak	42 1/4	42 1/2
Exxon	60 7/8	63
General Electric	97 3/8	96 3/4
General Motors	57 5/8	58 1/2
Goodyear Tyre	41 5/8	40
IBM	52 1/2	53
International Paper	65 3/8	64 3/8
McDonnel Douglas	107 3/4	111 1/2
Merck and Co	29 7/8	28 3/8
Minnesota Mining	102 1/4	48 3/4
Morgan (J.P.)	64 1/8	63 5/8
Philip Morris	49 1/8	50
Procter Gamble	54 1/8	53 5/8
Sears Roeb. and Co	47 1/8	46 1/2
Texaco	64 1/8	64 5/8
Union Carbide	24 3/8	23 7/8
United Tech.	64 3/4	65 7/8
Westinghouse	11 7/8	11 3/8
Woolworth	15	17

TOKYO

Tempête politique

INDICE NIKKEI

+1,13 %

La Bourse de Tokyo a fluctué tout au long de la semaine au gré des évolutions de la situation politique après la démission du premier ministre, Morihiro Hosokawa. Au total, l'indice Nikkei a cependant terminé vendredi à 20 164,63 points, en hausse de 229,64 points (+ 1,1 %).

Lundi et mardi, alors que les chances de trouver immédiatement un successeur à M. Hosokawa devenaient de plus en plus faibles, la Bourse de Tokyo a perdu du terrain. Mais, mercredi, après l'accord des sept partis de la coalition gouvernementale pour un maintien de leur alliance, et l'émergence du ministre des finances, Tsutomu Hata, comme probable remplaçant de M. Hosokawa, le Nikkei reprenait 412,08 points et repassait au-dessus des 20 000 points. Jeudi, un retour des conflits au sein de la coalition inquiétait la Bourse qui se reprenait vendredi, sur des informations selon lesquelles Michio Watanabe, ancien ministre des finances et des affaires étrangères, pourrait quitter le Parti libéral démocrate (PLD, opposition) pour prendre la tête du gouvernement.

Indices du 15 avril : Nikkei 20 164,63 (c. 19 934,99) ; Topix 1 635,12 (c. 1 613,30).

	Cours 8 avril	Cours 15 avril
Bridgestone	1 510	1 550
Canon	1 630	1 650
Fuji Bank	2 310	2 320
Honda Motors	1 710	1 760
Matsushita Electric	1 710	1 720
Mitsubishi Heavy	680	680
Sony Corp.	6 010	5 950
Toyota Motors	2 000	2 030

LONDRES

Espoirs + 1,52 %

Tiraillé en début de semaine entre les inquiétudes sur le comportement de Wall Street et les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt en Europe, le Stock Exchange a finalement terminé en beauté après l'annonce vendredi d'une baisse inattendue de l'inflation britannique en mars. L'indice Footsie des cent grandes valeurs s'est inscrit vendredi soir à 3 168,3 points, avec un gain hebdomadaire de 47,5 points (1,5 %).

Le taux annuel d'inflation a diminué à 2,3 % en mars, alors que les analystes s'attendaient à ce qu'il se maintienne à 2,4 %. En faisant abstraction du coût des crédits immobiliers, l'inflation est passée de 2,8 % à 2,4 %, son plus bas niveau depuis le début de ces statistiques en 1975, ce qui a relancé les espoirs d'une baisse du loyer de l'argent en Grande-Bretagne. Une perspective qui pourrait se confirmer la semaine prochaine si les chiffres du chômage et des ventes de détail sont mauvais.

Indices *FT* du 15 avril : 100 valeurs 3 168,3 (c. 3 120,8) ; 30 valeurs 2 507,4 (c. 2 467,1).

	Cours 8 avril	Cours 15 avril
Allied Lyons	5,51	5,85
BP	3,72	3,90
BTR	3,71	3,84
Cadbury	4,79	4,79
Glaxo	6,05	5,75
GUS	6,05	6,15
ICI	8,13	8,24
Reuters	19,30	19,90
RTZ	8,68	8,61
Shell	6,95	7,27
Unilever	10,18	10,71

FRANCFORT

L'effet Schneider – 0,13 %

La Bourse de Francfort a affiché une humeur morose cette semaine, les cours étant tirés vers le bas par la déprime des valeurs bancaires affaiblies par le scandale du promoteur immobilier allemand Schneider. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a terminé vendredi à 2 200,42 points, en baisse de 0,13 % par rapport à la clôture de la semaine passée.

Après un début de semaine en fanfare – le DAX a progressé de 1 % lundi –, qui a salué le retour des investisseurs étrangers, le marché bruissait des spéculations sur le montant des pertes de l'entrepreneur Schneider, parti sans laisser d'adresse avec une ardoise de 9 milliards de DM, et sur l'importance de ses dettes auprès des grandes banques allemandes. Le groupe a demandé vendredi sa mise en faillite. Les banquières restent sous pression, a noté un courtier de la Commerzbank, soulignant que «cette affaire» avait empêché les titres financiers de profiter de l'annonce de la baisse d'un quart de point des taux directeurs de la Bundesbank jeudi.

Indice DAX du 15 avril : 2 200,42 (c. 2 203,34).

	Cours 8 avr.	Cours 15 avr.
AEG	185	173,50
BASF	325	319,90
Bayer	394,50	390,50
Commerzbank	363,50	351
Deutsche Bank	810	779,50
Hoechst	341	341,80
Karstadt	585	575
Mannesman	431,50	473
Siemens	721	726,70
Volkswagen	510	519,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La situation demeure précaire

Le désarroi de la fin de février et du mois de mars a disparu, mais la situation demeure précaire. Certes, témoignant d'une attitude plus confiante, les listes des nouveaux emprunts recommencent à s'étoffer et la cadence des nouvelles émissions s'accélère. Pourtant, les véritables réussites sont encore rares. Les conditions d'une amélioration d'envergure paraissent réunies, du moins pour ce qui est des titres libellés dans les monnaies d'Europe continentale, mais les progrès se font attendre. Chaque tentative de redressement des cours achoppe rapidement, car elle est immédiatement mise à profit par des banques ou des investisseurs qui, soit cherchent à écouler leurs stocks de titres invendus qui avaient été émis il y a quelques mois à des conditions insuffisantes, soit veulent réduire des positions accumulées récemment et qui se sont révélées trop peu rentables.

Un compartiment a été particulièrement animé, la semaine passée, celui de l'écu, qui a été sollicité par trois emprunteurs de premier plan, la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) – qui déploie son activité en faveur des pays de l'Est –, la Suède et le Fonds de rétablissement social du conseil de l'Europe. Le marché de la devise composite européenne attire actuellement de nombreux débiteurs pour deux sortes de raisons. L'une est immédiate, et elle a certainement joué un très grand rôle la semaine passée. Des sommes élevées sont actuellement disponibles en écus, dont on espère qu'une partie, presque automatiquement, va être réinvestie dans la même monnaie. Les spécialistes calculent que le montant des emprunts en écus venant à échéance en avril atteindra 1,5 milliard, soit un volume égal à celui de mars. A cela s'ajoutent des versements d'intérêts du même ordre de grandeur. Cela représente 6 milliards d'écus pour une période de deux mois. La seconde raison est plus fondamentale. Elle tient à la ferme intention de plusieurs organisations officielles de contribuer au développement du marché de l'écu, et, partant, de témoigner de leur soutien à la cause européenne.

Deuxième opération planétaire en écus

C'est sous ce second aspect qu'il est intéressant d'examiner la plus grande émission de la semaine passée en écus, celle de 500 millions que la BERD a lancée pour une durée de cinq ans. L'emprunteur fait partie de ces institutions internationales qui, lorsqu'elles le peuvent, privilégient le marché de l'écu, monnaie dans laquelle elles expriment d'ailleurs leurs comptes. Il se trouve que la BERD est, parmi les principaux promoteurs de la monnaie européenne, le débiteur le moins fréquent. Ses besoins d'emprunts sont moins grands que les autres. En tout, cette année, elle ne devrait pas lever plus d'un milliard d'écus sur le marché des capitaux. Y compris son activité de ces derniers jours, elle a déjà rempli les trois quarts de ce programme. C'est un débiteur rare, et c'est aussi un des meilleurs du monde. Faisant valoir tous ses atouts, elle a pu se contenter d'offrir un rendement de 6,19 % seulement. Lorsque l'emprunt est sorti, ce taux était inférieur à ce que procuraient les fonds d'Etat français en écus de même durée. Il s'en fallait de 0,06 point de pourcentage, ce qui est beaucoup.

D'un point de vue technique, cet emprunt se distingue, car il est de type «planétaire», c'est-à-dire qu'à la différence des transactions plus classiques lancées sur l'euromarché, et dont la vente outre-Atlantique est soumise à de sévères restrictions, les obligations peuvent être immédiatement offertes en souscription aux Etats-Unis. Les emprunteurs qui retiennent cette solution doivent normalement s'y prendre longtemps à l'avance et s'inscrire auprès des autorités boursières américaines. La BERD jouit d'un statut particulier, qui l'exempte de cette formalité. Il lui est donc facile et peu coûteux d'émettre des titres immédiatement accessibles à tous les principaux investisseurs internationaux. En pratique, cet avantage n'a joué que modérément dans le placement de l'opération qui, pour l'essentiel, a trouvé preneurs en Europe. La part vendue aux Etats-Unis représente 10 % seulement du montant total.

Les spécialistes attachent toutefois beaucoup d'importance à cet aspect technique, car la formule des emprunts planétaires tend à se développer dans toutes les grandes monnaies. La transaction de la BERD n'est que la deuxième émission de ce type à être libellée en écus. La première a été lancée en février pour le compte du Portugal. Il est essentiel, pour le développement du compartiment de l'écu, de participer directement à l'évolution générale. La transaction était placée sous la direction conjointe de la banque Paribas, et d'un établissement américain, Goldman Sachs.

Parmi les emprunteurs français qui viennent de se présenter sur l'euromarché, Electricité de France a retenu le compartiment italien, et y a lancé, vendredi 15 avril, une transaction de 300 milliards de lires pour une durée de trois ans, sous la direction d'une autre banque américaine, J.-P. Morgan. Le choix de la lire n'était en fait que contingent, dans la mesure où le débiteur voulait des ressources en yens japonais, de façon à diversifier la composition de sa dette extérieure.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Un dollar bien rétif

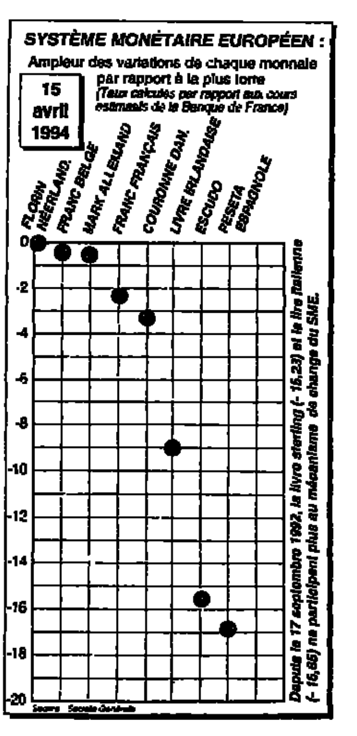
La diminution surprise du taux d'escompte de la Banque fédérale d'Allemagne n'a nullement dopé le dollar, qui n'a pas réussi à confirmer son rebond des deux dernières semaines, venant de 1,67 DM. Rien n'y fait, ni la poursuite de la baisse des taux à court terme en Europe, ni la santé insolente de l'économie américaine, ni la crainte de l'inflation susceptible de pousser la Réserve fédérale à relever davantage son taux d'intervention, ce qui rendrait les placements en dollars plus attirants. Pour l'instant, une source de faiblesse du dollar subsiste, celle constituée par les ventes d'obligations du Trésor américain, qui se poursuivront tant que les rendements à long terme ne seront pas stabilisés (voir ci-dessous, en rubrique Marché monétaire et obligataire). Il n'est pas exclu, toutefois, qu'une «structure haussière» se mette en place en ce moment, susceptible de déclencher un jour ou l'autre une poussée sur le «billet vert», à l'occasion d'une accentuation de la divergence sur les taux de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, le mark reste ferme, notamment vis-à-vis de la lire italienne, dont le redressement est stoppé par les tiraillements au sein de la majorité politique dans la Péninsule. Le yen japonais a connu un nouvel accès de fermeté vis-à-vis du dollar, qui ne vaut plus que 103,60 yens contre 105 après une chute à 102,50 yens, partiellement enrayée par les interventions de la Banque du Japon, directement ou via la Bundesbank en Europe. Motif : toujours les affrontements commerciaux entre les Etats-Unis et le Japon.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 11 AU 15 AVRIL
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York...	1,4740	-	17,0984	68,8942	58,5138	2,8409	52,1241	0,00611
	1,4745	-	17,9899	69,3801	58,4112	2,8313	52,0021	0,00613
Paris..........	8,6207	5,8485	-	402,9280	342,2177	16,6151	304,8475	3,5727
	8,6494	5,8660	-	406,5142	342,6402	16,6082	305,0442	3,5988
Zurich........	2,1395	1,4515	24,8183	-	84,9327	4,1236	75,6581	0,8867
	2,1277	1,4430	27,3932	-	84,2874	4,0855	75,8390	0,8853
Francfort....	2,5191	1,7090	29,2212	117,7403	-	4,8551	89,0800	1,0440
	2,5243	1,7120	29,5334	118,6417	-	4,8471	89,0276	1,0503
Bruxelles....	51,8848	35,20	6,0186	24,2508	20,5968	-	18,3477	2,1503
	52,0793	35,32	6,0947	24,4768	20,6308	-	18,3671	2,1669
Amsterdam.	2,8279	1,9185	328,03282	1,3217	112,258631	5,45028	-	1,1719609
	2,8355	1,9230	332,40798	1,3326	112,324766	5,44451	-	1,1797546
Milan........	2412,94	1637	279,9608	1127,7988	957,8701	46,50568	853,2708	-
	2403,44	1630	275,9918	1129,5911	952,1028	46,14949	847,6339	-
Tokyo.........	152,71	103,60	17,71394	71,37444	60,62025	2,94318	54,00052	0,063286
	155,12	105,20	21,57249	72,90367	61,44860	2,97848	54,70619	0,064540

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 15 avril, 5,6452 F contre 5,5780 F le vendredi 8 avril 1994.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

On découple !

La Bundesbank, qui diminue à nouveau son taux d'escompte pendant que la Réserve fédérale des Etats-Unis s'apprête à relever tôt ou tard le sien et les taux à long terme américains : c'est un signal très clair qui indique que le fameux «découplage» du loyer de l'argent de part et d'autre de l'Atlantique se poursuit bien, au nez et à la barbe des milieux financiers du monde entier, très sceptiques ces derniers temps. Jeudi dernier donc, à l'issue de son conseil d'administration de quinzaine, la Banque fédérale d'Allemagne a créé la surprise en annonçant une diminution d'un quart de point de son taux d'escompte, ramené de 5,25 % à 5 %, en même temps qu'une réduction du même ordre de son taux Lombard, qui revient de 6,75 % à 6,50 %. Les deux taux, on le sait, balisent par le bas et par le haut le chenal d'évolution des taux à court terme en Allemagne. Le Lombard, taux de pénalisation pour le refinancement des banques, on s'y attendait, l'écart de 1,50 point avec l'escompte étant anormalement élevé (il est d'un point la plupart du temps). Mais ce même taux d'escompte, peu d'opérateurs y comptaient vraiment : pour eux, c'était renvoyé à quinze jours ou à un mois. En effet, à 5,25 %, il restait de la place pour faire baisser encore le troisième taux directeur, celui des pensions à court terme (REPO), qui a, lui aussi, été diminué mercredi, passant de 5,73 % à 5,70 %. On sait que ce REPO peut revenir à un quart de point au-dessous du taux d'escompte, soit 5,50 % dans la configuration précédente. Mais la Bundesbank en a jugé autrement. Son président, Hans Tietmeyer, pour justifier l'abaissement, a mis en avant la nécessité de calmer les marchés financiers, secoués par la hausse des taux longs et courts aux Etats-Unis, et, surtout, le ralentissement de l'inflation outre-Rhin, qui est retombée à 2,5 % en rythme annuel au premier trimestre 1994.

En même temps, il a annoncé que la Bundesbank ne reviendrait pas au taux fixe pour son adjudication hebdomadaire de la semaine prochaine, qui s'effectuera à taux variable, avec, probablement, une nouvelle diminution ramenant le REPO au-dessous de 5,70 %.

Le message est donc très clair : la baisse des taux à court terme va se poursuivre en Europe, à petits pas, évidemment. Selon les prévisionnistes, ceux du Crédit lyonnais, de la Société générale et d'Indosuez par exemple, le loyer de l'argent à trois mois pourrait revenir à 4,50 % à Francfort en fin d'année, ce qui laisse de la marge.

Pour Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, *«la baisse des taux courts n'est pas interrompue en Europe»*. Il lui reste, avec le comité de politique monétaire, à mettre en application ce théorème en abaissant les taux de la Banque le plus vite possible. Certains voient cette baisse, dès lundi, commencer de 15 points de base, ce qui ramènerait le taux d'intervention de 5,90 % à 5,75 %. Ce serait montrer une belle hardiesse, mais sans tenir compte, naturellement, du cours du mark à Paris, qui refuse de baisser en essous de 3,42 francs après avoir frôlé 3,43 francs à la fin de la semaine dernière, pour revenir à 3,4190 francs au milieu de cette semaine et terminer à 3,4210 francs à la veille du week-end, à un centième de son ancien cours plafond de 3,4305 francs, en vigueur avant l'élargissement à 15 % des marges de fluctuation du franc le 2 août 1993.

L'hystérie américaine

A l'institut d'émission, on n'est pas très satisfait de cette situation, d'autant que ses avoirs nets en devises (99 milliards de francs depuis trois semaines) n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant la crise de juillet 1993 *(150 milliards de francs)*. A l'heure actuelle, le taux d'intervention de la Banque de France est supérieur de 20 points de base à celui de la Bundesbank (5,90 % contre 5,70 %). Un petit indice toutefois : vendredi, le loyer de l'argent au jour le jour sur la place de Paris, notoirement contrôlé par la Banque de France, a été abaissé d'un seizième de point à 6 %.

Aux Etats-Unis, l'hystérie continue à agiter les marchés des taux, qui ont évolué au gré des nouvelles en provenance de l'économie américaine, guettant anxieusement les indices qui pourraient indiquer soit une accélération de l'expansion (jugée inflationniste), soit un ralentissement, estimé rassurant. Ainsi, mardi, l'annonce d'une hausse de 0,1 % des prix de gros en mars, correspondant aux prévisions, ramenait les rendements du 10 ans et du 30 ans de 6,92 % et de 7,25 % le vendredi précédent à 6,86 % et 7,20 %. Le lendemain, l'augmentation des prix de détail (+ 0,3 %), également conforme aux prévisions, de même qu'un gonflement de 0,4 % des ventes au détail (on attendait + 1,2 %) faisait retomber ces rendements à 6,80 % et 7,16 %. Le lendemain, l'affaire des hélicoptères abattus en Irak provoquait un bond à 7 % et 7,32 %, tandis qu'à la veille du week-end une progression de 0,5 % de la production industrielle en mars, inférieure aux pronostics (+ 0,7 %), et un taux d'utilisation des capacités industrielles porté de 83,4 % à 83,6 %, au plus haut depuis juin 1989 (83,8 % prévus), ramenait ces rendements à 6,97 % et 7,30 %. Rappelons qu'ils avaient atteint, en pointe, 7,14 %, et 7,42 % le lundi 4 avril dernier. Bien que tous les chiffres de mars ne traduisent pas un dérapage inflationniste, les opérateurs new-yorkais ne sont pas rassurés pour autant, estimant que les chiffres d'avril seront «mauvais» (lisez, en hausse). Ce sentiment n'incite donc pas les investisseurs véritables à «entrer dans le marché», c'est-à-dire à acheter des obligations du Trésor, dont la rémunération leur semble à nouveau attractive, mais avec la menace d'une nouvelle hausse des rendements, donc d'une baisse des cours. Bien que la remontée des taux à long terme vers un niveau normal (de 6,50 % à 7 % sur dix ans) se traduise déjà par un renchérissement des taux des crédits pour le logement, l'effet de frein d'un tel renchérissement ne se traduira dans les chiffres que dans cinq ou six mois. En attendant, on reparle d'un nouveau relèvement du taux d'intervention de la Réserve fédérale à tout moment dans les prochaines semaines, pas avant mai, disent certains.

Dans ces conditions, le cours de l'échéance juin sur le contrat notionnel (dix ans) du MATIF est retombé de 123,18 à 122,80, après une pointe fugitive à 123,30 jeudi, avec l'annonce de la diminution du taux d'escompte allemand. Au comptant, le rendement de l'OAT 10 ans est passé de 6,54 % à 6,58 %, à 30 points de base au-dessus du Bund allemand. Sur le marché, c'est l'encéphalogramme plat et un total découragement. Mais suivant des observateurs avisés, comme sur le dollar, une «structure haussière» se constituait, qui pourrait déboucher sur une reprise sensible fin mai, et probablement avant, estiment certains, si l'hystérie américaine se calme un peu, ce qui n'est pas acquis pour l'instant.

FRANÇOIS RENARD

MATIÈRES PREMIÈRES

Le caoutchouc en flammes

Le caoutchouc s'enfièvre. Le kilo valait en 1993, en moyenne, 4,50 francs. Il est passé à 5,40 francs la semaine dernière. De 155 environ l'année dernière, l'indice INRO (accord international sur le caoutchouc), calculé sur un panier de monnaies et reflétant sur cinq jours le prix quotidien publié par l'Organisation internationale du caoutchouc, est passé à 168, puis 184, puis 190,25 pour bondir ces derniers jours aux alentours de 210. Les opérateurs, dans leur ensemble, estiment que ces niveaux sont *«au-dessus du prix moyen mondial idéal»*.

Pourtant, la demande très forte de la part des Etats-Unis (1) pour les pneumatiques en début d'année connaît un certain tassement. Mais son impact sur le marché était d'autant plus manifeste qu'entre février et avril le caoutchouc traverse une période dite d'«hivernage», époque où l'hévéa «saigne» moins abondamment. Le phénomène est pourtant connu ; au premier trimestre, l'offre est inférieure de près de 50 %, mais les fabricants comme Goodyear se couvrent toujours au dernier moment. Quant à l'Europe, elle sort mollement de la récession. *«Seule l'Europe du Sud achète en ce moment»*, affirme un négociant. La France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne réalisent très peu d'affaires.

L'année 1993 s'est montrée plutôt calamiteuse, et les tendances fondamentales du marché n'ont guère évolué depuis. L'offre mondiale était de 5 575 000 tonnes pour l'année 1993 (contre 5 550 000 tonnes en 1992), alors que sur la même période, la demande s'établissait à 5 450 000 tonnes (contre 5 435 000 tonnes l'année précédente). Autant dire que le latex n'en finit pas avec les excédents : 125 000 tonnes ne constituent pas précisément un progrès au regard des volumes entreposés en 1992 (70 000 tonnes). La Thaïlande, il est vrai, augmente continuellement son offre, même si elle fait de la rétention ces temps-ci : 1 578 000 tonnes représentent un tonnage supérieur de 3 % à celui de l'année *précédente*. La Chine et l'Inde (330 000 tonnes chacune) accroissent également leur production, mais, à la différence de la Thaïlande, l'impact est émoussé grâce au rythme soutenu de la demande intérieure.

L'efficacité retrouvée de l'INRO

Par contre, la Malaisie, ancien premier producteur mondial, s'est vue rétrogradée au troisième rang après la Thaïlande et l'Indonésie (2) ; son offre continue de chuter, ses ventes plus encore. Globalement, les récoltes ont diminué de 3 % en 1993 par rapport à 1992 (1 179 000 tonnes contre 1 217 000 tonnes), alors qu'elle avait déjà faibli en 1992 du même pourcentage par rapport à l'année précédente. Tous ces éléments militent en faveur d'un redressement des cours, mais ils ne l'expliquent pas tout à fait. L'INRO est un système efficace – le seul à ce jour – mis en place en 1979 lors de la ratification de l'accord international du caoutchouc. Resté paralysé l'année dernière faute de moyens, il fonctionne à nouveau – les caisses ont été renflouées par les pays producteurs et consommateurs – depuis novembre 1993. Ce mécanisme retire ou injecte de la marchandise sur le marché pour que les cours ne descendent pas ou ne flambent pas trop, selon une fourchette préétablie. Mais les pays fournisseurs estiment cette fourchette trop basse : les niveaux sont inférieurs de 5 % par rapport à ceux qui étaient négociés en 1979. En contrepartie, les producteurs de caoutchouc obtenaient des consommateurs qu'un nouvel accord soit réaménagé au cours de l'année 1994. Et, de fait, depuis le 5 avril, les gouvernements des différents pays concernés se sont rencontrés à Genève dans ce sens. Les discussions ne sont pas terminées, l'issue est incertaine, mais, d'ores et déjà, les opérateurs affichent leur scepticisme : *«Les producteurs ne peuvent rien obtenir qu'ils n'aient déjà,* affirment-ils : *des prix stabilisés et fermes.»*

MARIE DE VARNEY

(1) Avec 910 000 tonnes de latex importées par an, les Etats-Unis constituent le premier consommateur mondial devant l'Europe (800 000 tonnes environ).

(2) L'Indonésie, en 1993, a recueilli 1 362 000 tonnes de caoutchouc.

PRODUITS	COURS DU 15-4
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 882 (– 7) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 307 (+ 4) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 580 (+ 50) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	323 (– 4) Dollars/tonne
Café (Londres) Mai	1 494 (+ 38) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 117 (– 9) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	329 (– 11) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	265 (– 9) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	187,20 (– 1,60) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Juin	14,96 (+ 0,61) Dollars/baril
Or (Londres)	377,25 (– 8,20) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 8-4-94	Cours 15-4-94
Or fin (kilo en barre)	72 600	70 750
– (kilo en lingot)	72 800	71 150
Pièce française (20 F)	418	409
• Pièce française (10 F*)	311	320
Pièce suisse (20 F)	418	409
Pièce latine (20 F)	419	410
• Pièce tunisienne (20 F*)	412	408
Souverain	527	519
• Souverain Elizabeth II*	527	525
• Demi-souverain*	306	290
Pièce de 20 dollars	2 585	2 640
– 10 dollars	1 385	1 307,50
• – 5 dollars*	700	630
– 50 pesos	2 710	2 645
• – 20 marks*	514	513
– 10 florins	439	429
• – 5 roubles*	270	295

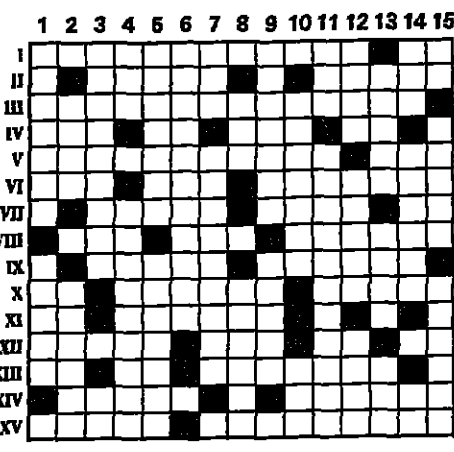
* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6280

HORIZONTALEMENT

I. On peut y voir le dernier devancer le premier. Terme musical. – II. Ses feux sont familiers à ceux qui brûlent les planches. Assurance mutuelle. – III. Potins qui se répandent dans les milieux aéronautiques. – IV. C'est quelque chose de positif. Chef d'entreprise. A l'étranger. *Interjection*. – V. Peut être mentale. Arbre. – *VI. Sigle. Chez lui, il* y a à boire et à manger. Besogner *pour des haricots*. – VII. Régime exigé par la Constitution. *Peut délivrer d'un* embarras. Article. – VIII. Roulent en *cahotant. Il n'a pas* l'habitude de faire des cadeaux. Faire *une sortie très* remarquée. – IX. Couteau. Verbe cher à un prétendant. – X. Degré. Appartient à une famille nombreuse. Chercher querelle d'une manière officielle. – XI. Quelque chose d'occasionnel. Constructeur (graphie admise). – XII. Peut être à la fois borné et cultivé. Forme d'être. Tête d'affiche. Sont saillants chez une vieille rosse. – XIII. Conjonction. Participe. Renouveler sa confiance. – XIV. Parties du jour disparues dans la nuit des temps. Matricide. – *XV. Mettent un certain* temps à se déchausser. Nécessitent le secours d'un plongeur *lorsqu'elles ont pris un bouillon.*



VERTICALEMENT

1. Relègue dans le passé la conjugaison de deux sujets souvent *imparfaits. Dents de laie*. – 2. Poussée dans laquelle interviennent masse et vitesse. Cer*tains la baissent dans un esprit* d'élévation. – 3. Des hommes y connurent mille morts. Informateur anonyme. – 4. Dans un certain sens, ne saurait réfléchir. L'ours le recherche. – 5. Sans poils superflus. Comme certaines lèvres. – 6. Qualité pour un bûcheur. – 7. A moitié ruinés. Certains lui doivent beaucoup. – 8. Eut vent. Ont affaire à une clientèle de passage. – 9. Enormités qui ne grandissent pas leur auteur. Courant d'air. – 10. Annonce l'arrivée du singe. Acte d'autorité. – 11. Se montre indocile. Il est là depuis un bon bout de temps. – 12. En Italie. De nombreuses femmes les découvrent pendant les vacances. Plutôt lourd, on le mène facilement en bateau. – 13. Avait pour mission de policer les mœurs. Organe supérieur de commandement. D'un auxiliaire. – 14. Mieux vaut ne pas l'avoir bon. Article composant bien des tartines. Pronom. – 15. Source d'informations rarement exactes. Oppose de la résistance à ceux qui la cuisinent. On trouve souvent pour *eux des accommodements satisfaisants.*

Solution du problème n° 6279

Horizontalement

I. Esclaves. – II. Céréalier. – III. Huis. Arme. – IV. Al. *Agneau*. – V. *Péril*. Is. – VI. Ptôse. An. – VII. Eta. Bluet. – VIII. Menteur. – IX. Na. Tosa. – X. Néel. Ire. – XI. Tu. Ennemi.

Verticalement

1. Echappement. – 2. Seulette. Eu. – 3. *Cri. Roanne*. – 4. Lésais. Talé. – 5. Aa. Glèbe. – 6. Vlan. Lutin. – 7. Eire. Aurore. – 8. *Semaine. Sem*. – 9. *Reus*. Tua.

GUY BROUTY

CARNET

Décès

– Mme Jean-Paul Crespelle,
Mlle Anne Crespelle,
M. et Mme Nicolas Crespelle,
Guillaume et Alexia,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul CRESPELLE.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Seillans (Var).

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Berge-aux-Chèvres,
83440 Seillans.

– Mme Michèle Mahé,
M. Michel Grand,
M. Philippe Grand,
Mme Françoise Grand,
Mme Thong Khanh Grand,
Pierre-Henri, Béatrice, Etienne, Sylvain, Lucile, François, Diane, Isabelle et Irène,
Les familles Grand et d'Esparbès,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri GRAND,

survenu à Montmorency, le 10 avril 1994, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Ils rappellent à votre souvenir, son fils

Olivier,

mort à Vientiane (Laos), le 1er janvier 1994.

– Le baron Pierre de Gunzburg,
Vivien et Aymar de Gunzburg,
ses fils,
Mme Jules Monnoyer,
sa mère,
Mme Bernadette Monnoyer,
M. et Mme Marcel Monnoyer
et leur fille,
M. et Mme George Cartalis
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de la

baronne Pierre de GUNZBURG,
née Mirèse Monnoyer,

survenu le jeudi 14 avril 1994.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 avril, à 16 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, avenue du Maréchal-Fayolle,
75116 Paris.

– Mme Françoise Heraud,
née Jusserand,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Mme Alice Jusserand,
sa belle-mère,
Ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Ainsi que toute la famille,
ont la *très grande douleur de faire part* de la mort brutale de

Jacquy HERAUD,

survenue, le 6 avril 1994, à Kigali (Rwanda) aux commandes de l'avion présidentiel abattu lors de l'attentat perpétré contre Son Excellence Juvénal Habyarimana, président de la République rwandaise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 18 avril, en l'église Saint-Sauveur *de Maurepas-Village (Yvelines).*

L'inhumation aura lieu au cimetière de Maurepas (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Monique Lepigeon,
son épouse,
Marie-Laure, Francis, Frédéric,
ses enfants,
Yahn Rouquet,
son gendre,
Béatrice Bonnafous,
Isabelle Audry,
ses belles-filles,
Aurélien, Camille, Quentin.
Grégoire, Anatole, Laure,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Louis LEPIGEON,
journaliste,

survenu le mercredi 13 avril 1994.

55, rue Jouffroy-d'Abbans,
75017 Paris.

– Perpignan. Milan. Limoges.

Simone Prolongeau,
son épouse,
Souné Prolongeau-Wade
et sa fille Anaïs,
Jean-Charles et Anne Prolongeau
et leurs enfants, Arthur et Antoine,
Sa famille,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Jacques PROLONGEAU,
céramiste, peintre,

La cérémonie religieuse a eu lieu le jeudi 14 avril 1994, en l'église de Collioure.

1 *bis*, rue Franklin,
66000 Perpignan.

– M. et Mme Charles Roux de Badilhac
François Roux de Badilhac,
Brigitte et Xavier Priquet,
Geneviève et Claude Priquet,
Tous ses neveux,
Ses fidèles amis,
ont la tristesse de faire part du décès de leur fils, frère, oncle et ami,

Bernard ROUX de BADILHAC,

survenu le 13 avril 1994, dans sa quarantième année.

Les obsèques religieuses ont lieu le samedi *16 avril 1994, à 15 heures, en* l'église de Cherval (Dordogne).

Une cérémonie du souvenir aura lieu à Paris, à une date qui sera fixée ultérieurement.

– *Mme* Claudine Sraer-Soussen,
Claire et Emmanuel Soussen,
M. et Mme Claude Soussen,
Charles et Caroline,
M. et Mme Georges Soussen
et Charles-Elie,
Mlle Mady Soussen,
M. et Mme Jean-Daniel Sraer,
Judith, Joël et David,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert SOUSSEN,

L'inhumation aura lieu le lundi *18 avril 1994, à 15 h 15, au cimetière* ancien, 6, rue du Ménil, à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

65, avenue Niel,
75017 Paris.

– Me Christian Gury,
son associé,
M. Patrick Lecureuil,
son successeur,
Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gilles THOMAS,
libraire.

survenu le 11 avril 1994, à l'âge de quarante-quatre ans, muni des derniers sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 avril, à 9 heures, en l'église Sainte-Geneviève-des-Grandes-Carrières, 174, rue Championnet, Paris-18e.

Librairie Clair de plume,
78 bis, rue Joseph-de-Maistre,
75018 Paris.

Anniversaires

– Il y a deux ans déjà, ce 17 avril 1994, disparaissait notre chère, belle, douce épouse, mère, belle-mère et grand-mère,

Paulette LAMI,
née Ravenet.

Malgré le temps, ton souvenir reste vif et douloureux.

Nous ne t'oublierons jamais.

M. Pierre Lami,
Mme Janine Didier,
Mme Françoise Lami,
M. Michel Didier,
Mlle Sophie Didier.

Mas des Pitas,
150, route de Pégomas,
Les Roumiguières,
06130 Grasse.

– Il y a deux ans, le 17 avril 1992,

Pierre RUDOLF
(Rudy)

nous quittait.

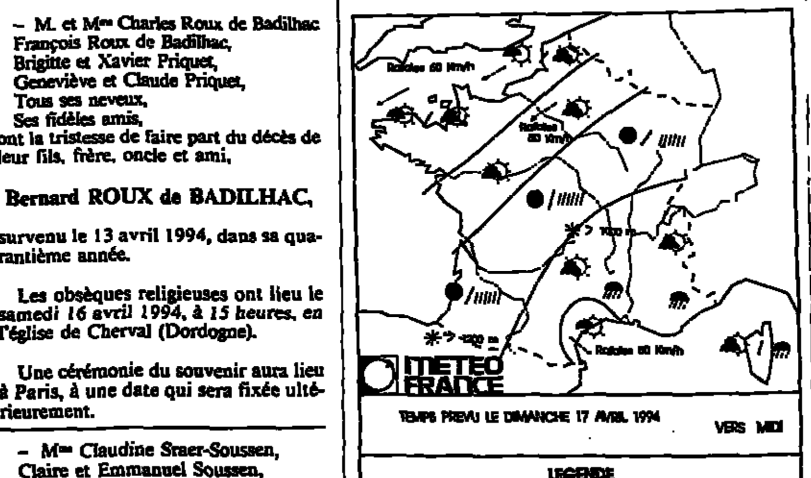
Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

Communications diverses

– *Mardi 19 avril 1994, à 20 heures,* 52, rue René-Boulanger, Paris-10e, le Bund et le Cercle amical : commémoration du soulèvement du ghetto de Varsovie.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
45-66-77-13

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE DIMANCHE 17 AVRIL 1994 — VERS MIDI

LÉGENDE

NEIGE

Dimanche : du soleil au Nord-Ouest, encore bien maussade ailleurs. – C'est sur le quart Nord-Ouest, des Pays de Loire à la Picardie, que la journée sera la plus agréable. Le soleil dominera dans un ciel variable, mais le vent de nord-est sera bien soutenu, surtout *sur les côtes de la Manche. Sur le reste du* pays, le ciel sera dans l'ensemble très nuageux. Il sera couvert des Pyrénées à l'Auvergne et jusqu'au Nord-Est, et il pleuvra toute la journée. A l'est du Rhône, il pleuvra faiblement le matin, mais le temps s'améliorera en courant d'après-midi, de timides apparitions du soleil alterneront avec des petites ondées, surtout sur les reliefs. Il neigera au-dessus de 1 500 mètres sur les Alpes, 1 000 *mètres sur les autres massifs*. En Corse, le ciel se dégagera un peu en courant d'après-midi, mais le vent d'ouest se renforcera. La tramontane soufflera assez fort sur le Languedoc-Roussillon, et dégagera la bande littorale.

Les températures minimales seront fraîches dans le quart Nord-Ouest sous un ciel plus dégagé, comprises entre 2 et 4 degrés. Il fera entre 5 et 7 degrés des Pyrénées au Nord-Est *et Rhône-Alpes, et près de 9 degrés en bordure* de la Méditerranée.

En cours de journée, les températures évolueront selon le même découpage. Il fera 13 degrés dans le Nord-Ouest, 10 degrés tout juste du Sud-Ouest au Nord-Est ; il fera plus doux dans le Centre-Est, avec 14 degrés, et jusqu'à 15 degrés sur les régions méditerranéennes.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo France.)

TEMPÉRATURES
maxima – minima

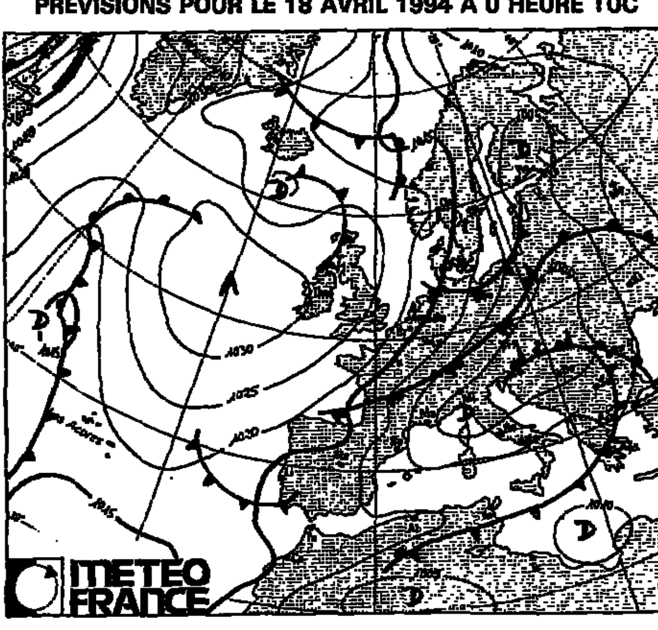
FRANCE	
AJACCIO	16/10
BIARRITZ	9/ 1
BORDEAUX	10/ 0
BOURGES	9/ 0
BREST	8/ 6
CAEN	8/ 4
CHERBOURG	9/ 6
CLERMONT-FER.	7/–2
DIJON	9/ 2
GRENOBLE	12/ 4
LILLE	8/ 4
LIMOGES	7/ 1
LYON, BRON	10/ 4
MARSEILLE	16/ 8
NANCY, ESSEY	10/ 3
NANTES	10/ 3
NICE	15/11
PARIS-MONTS.	8/ 4
PAU	10/ 2
PERPIGNAN	13/ 8
POINTE-A-PITRE	31/23
RENNES	7/ 5
ST-ETIENNE	8/ 0
STRASBOURG	9/ 6
TOULOUSE	10/ 3
TOURS	9/–1

ÉTRANGER	
ALGER	14/12
AMSTERDAM	8/ 4
ATHÈNES	19/13
BANGKOK	35/24
BARCELONE	16/ 7
BELGRADE	22/ 9
BERLIN	12/ 5
BRUXELLES	9/ 5
COPENHAGUE	8/ 4
DAKAR	24/18
GENÈVE	8/ 2
ISTANBUL	22/11
JÉRUSALEM	28/17
LE CAIRE	32/15
LISBONNE	18/ 8
LONDRES	8/ 5
LOS ANGELES	18/13
LUXEMBOURG	9/ 5
MADRID	17/ 2
MARRAKECH	21/ 7
MEXICO	25/13
MILAN	16/ 8
MONTRÉAL	19/ 2
MOSCOU	8/ 7
NAIROBI	24/ 9
NEW-DELHI	33/18
NEW-YORK	19/ 9
PALMA-DE-MAJ.	19/ 7
PÉKIN	28/13
RIO-DE-JANEIRO	27/22
ROME	19/13
HONGKONG	26/21
SÉVILLE	19/12
SINGAPOUR	33/26
STOCKHOLM	5/ 0
SYDNEY	20/14
TOKYO	20/12
TUNIS	21/14
VARSOVIE	14/ 6
VENISE	13/10
VIENNE	18/ 8

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-04-1994 à 6 heures TUC et le 16-04-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 18 AVRIL 1994 A 0 HEURE TUC



SPORTS

PATINAGE ARTISTIQUE : mort de John Curry. – Champion olympique en 1976 à *Innsbruck*, et *champion du* monde la même année, le Britannique John Curry est décédé du sida, vendredi 15 avril, à Stratford-upon-Avon, à l'âge de qua*rante-quatre* ans. Diagnostiqué séropositif en 1987, il avait commencé à développer la maladie en 1991. John Curry avait été l'un des premiers à donner une dimension artistique au patinage masculin, jusqu'alors plutôt orienté vers les performances *athlétiques.*

FOOTBALL : championnat d'Europe espoirs. – La France a été éliminée (0-0 et 5 tirs au but contre 3) par l'Italie en demi-finale du championnat d'Europe espoirs, vendredi 15 avril à Montpellier. Dans l'autre demi-finale disputée à Nîmes, le Portugal a battu l'Espagne (2-0).

SAMEDI 16 AVRIL

TF 1

14.10 **Divertissement : Ciné gags** (et à 17.30).
14.15 **La Une est à vous.**
17.35 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.05 **Divertissement : Les Roucasseries.**
18.35 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Divertissement : Les Grosses Têtes.** Avec Guy Montagné, Sim, Carlos, Philippe Castelli, Isabelle Mergault, Evelyne Leclercq, Pierre Bellemare, Jacques Pradel, Sacha Distel, Vincent Perrot.
22.40 **Téléfilm : Une trop belle cible.** De Dennis Hopper.
0.20 **Magazine : Formule 1.** Spécial Grand Prix du Pacifique, à Aïda.
0.55 **Journal et Météo.**
1.05 **Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise** (rediff.).
1.20 **TF 1 nuit** (et à 1.50, 2.55, 3.55).
1.25 **Série : Ray Bradbury présente.**
2.00 **Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.**
3.00 **Documentaire : Histoires naturelles** (et à 4.25).
4.00 **Série : Mésaventures.**
4.55 **Musique.**
5.10 **Magazine : Formule 1 à la Une.** Grand Prix du Pacifique, à Aïda (Japon).

FRANCE 2

14.15 **Magazine : Animalia.**
15.10 **Magazine : Samedi sport.** A 15.15, Tiercé, en direct de Longchamp ; A 15.30, Magazine : Rugby passion ; A 16.30, Rugby (1re journée des qualifiés) : Auch-Toulon.
18.20 **Série : Histoires fantastiques.**
18.45 **INC.**
18.50 **Magazine : Frou-frou.** Invité : Alain Chamfort.
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Jeu : Un pour tous.**
22.45 ▶ **Magazine : Autant en emporte le temps.** Présenté par Thierry Ardisson.
0.00 **Journal et Météo.**
0.20 **Magazine : La 25e Heure.**
1.30 **Magazine : Bouillon de culture** (rediff.).
3.50 **Dessin animé** (et à 4 15).
4.10 **24 heures d'info.**
4.20 **Documentaire : Nomades à la verticale.**
5.45 **Documentaire : Les Chemins de la vie.**

FRANCE 3

14.00 **Série : La croisière s'amuse.**
17.35 **Magazine : Montagne.**
18.20 **Expression directe.** RPR.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *A la lumière d'hiver*, de Philippe Jaccottet.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.** Invités : Marion Game, Michel Modo, Philippe Nicaud.
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Téléfilm : L'Alibi en or.** De Michèle Ferrand.
22.25 **Planète chaude.** Le silence et la peur, documentaire de Léon Desclozeaux.
23.25 **Journal et Météo.**
23.50 **Magazine : Musique sans frontière.** Spécial Islande : les nouvelles voix vikings.
0.40 **Continentales Club.**

CANAL PLUS

14.00 **Téléfilm : L'Enfant du mensonge.** De Joyce Chopra.
15.30 **Sport : Golf.** 3e journée de l'Open Perrier 1994, en direct.

— En clair jusqu'à 20.30 —

16.45 **Décode pas Bunny.**
17.45 **Série animée : Léa et Gaspard.**
17.50 **Magazine : On fait le plein.** 17.52 : Le plein de basket. 19.10 : le magazine. 19.30 : Flash d'informations. 19.35 : Le plein de super.
20.30 **Téléfilm : Recours en grâce.** De Neema Barnette.
22.00 **Documentaire : National Geographic.** 6. Les Bartlett, cinéastes du désert, de Des Bartlett et Jen Bartlett.
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Sanctuaire.** ■ Film italien de Michele Soavi (1989).
0.38 **Pin-up.**
0.40 **Cinéma : The Indian Runner.** ■ Film américain de Sean Penn (1991) (v.o., dern. diff.).
2.40 **Cinéma : Entre chien et loup.** ■ Film britannique d'Andrew Piddington (1991).
4.00 **Surprises.**
4.15 **Cinéma : Les Vaisseaux du cœur.** ■ Film britannique d'Andrew Birkin (1992) (v.o.).
6.00 **Documentaire : Smoothie.** De Jean-Henri Meunier.

ARTE

19.00 **Téléfilm : Tous fous.** De Trond Kirkvaag.
19.25 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. La formation des Etats-Unis.
19.40 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités soviétiques et allemandes de la semaine du 16 avril 1944, commentées par Marc Ferro et Krzysztof Pomian.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 ▶ **Documentaire : Ceux de Saint-Cyr.** De Philippe Costantini.
22.25 **Téléfilm : Sous le signe de la violence.** De Brian Tilley (1re part.).
23.15 **Magazine : Snark.**
23.55 **Documentaire : Festival jazz et héritage.** 1. La Nouvelle-Orléans, 1993 : Jay Vincent ; Thunder Blue Band, d'Anne-Marie Bornheimer.
0.20 **Série : Rendez-vous avec Loriot** (45 min, rediff.).

M 6

14.45 **Sport : 24 heures du Mans moto.** Départ.
15.50 **Série : Berlin antigang.**
16.45 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.40 **Série : Le Saint.**
18.40 **Magazine : Les Enquêtes de Capital.** Les millionnaires méconnus de la carte à puce.
19.15 **Magazine : Turbo.** Les 24 Heures du Mans moto ; Le Rallye de Tunisie : Supertourisme ; Course grand tourisme.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.** Suivi du Rallye de Tunisie.
20.05 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Sport : 24 heures du Mans moto** (et à 23.45).
20.45 **Téléfilm : Le Monstre évadé de l'espace.** De Richard Colla.
23.55 **Concert : Le Zénith de Gainsbourg.**
1.20 **Six minutes première heure.**
1.30 **Boulevard des clips** (et à 6.30).
3.00 **Rediffusions.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Photo-portrait.** Olivier Cohen, éditeur.
20.45 **Nouveau répertoire dramatique.** Flou dans les lointains, d'Anne-Marie Garat.
22.35 **Musique : Opus** Hommage à Maurice Ohana.
0.05 **Clair de nuit.** Rencontre avec Andoche Praudel, peintre.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Opéra** (donné le 26 mars à New-York) : La Bohème, de Puccini, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera de New-York, dir. Carlo Rizzi ; sol. : Angela Gheorghiu, Diana Soviero, Richard Leach, Timothy Noble, Mark Oswald, Kevin Short, François Loup, Meredith Derr, Robert Maher, Jay Bahny.
22.33 **Ainsi la nuit.** Trio pathétique pour piano, clarinette et basson en ré mineur, de Glinka ; Rêverie grise pour violon et piano, de Koechlin ; Sonate pour piano no 1 en mi majeur op. 6, de Mendelssohn ; Fantaisie pour flûte et piano en ut majeur op. 79, de J.-B. Fauré.
0.05 **Akousma.**

IMAGES

Tranches

BRUNO MASURE avait les yeux fixés sur l'invisible chronomètre qui, chaque soir, à la télévision, oblige les commentateurs de l'actualité à débiter la vie à la tronçonneuse pour ne pas offenser les marchands de publicité, très pointilleux sur l'épaisseur des tranches horaires. Son invitée avait les yeux rivés sur une pendule d'un autre genre mais pas d'une espèce moins démoniaque puisqu'elle débitait sa propre vie promise à l'assassinat.

C'était une Algérienne. Il suffisait de découvrir son visage auréolé de mystique laïque pour admettre que cette femme représentait assurément une insulte vivante aux yeux des fanatiques qui l'avaient condamnée à mort. Elle était en effet coiffée à la garçonne, et entre ces cheveux roux et son sourire de miel il y avait de fines lunettes bleues complètement dévoilées. Ce professeur de mathématiques incarnait le portrait-robot de la femme iconoclaste. Coupable de penchants pour la liberté, elle était là pour témoigner au nom des femmes de son pays.

Bruno Masure était pressé. Elle s'en apercevait mais se hâtait sans se précipiter parce que les mots qu'elle avait à marteler dans la mince tranche qui lui était assignée n'étaient pas de ceux qu'on peut débiter. Clandestine chez elle, Khalida Messaoudi essayait de résumer son néant quotidien. Plus de domicile fixe. Plus d'endroit pour travailler. Interdite de promenade. Elle parlait de ses compagnes allergiques au port de l'uniformité, donc violées, assassinées par les partisans d'une Algérie intégriste. *« Nous sommes tuées à cause de ce que nous* sommes, disait-elle. *C'est une logique de fascisme... »*

Bruno Masure trouvait *« dommage »* d'être pressé car tout cela était *« intéressant »*. Mais le chronomètre forçait à le dire plus *« rapidement »*. Khalida se borna à ajouter que tous les appels à la réconciliation lancés dans son pays lui paraissaient dérisoires, parce qu'il est vain de chercher à réconcilier des gens qui n'ont jamais divorcé pour la bonne raison qu'ils n'ont jamais été mariés et qu'ils ne pourront jamais l'être. Elle évoqua la France de Vichy pour conclure en appelant à la *« résistance »*.

Bruno Masure eut une respiration de soulagement en annonçant la séquence suivante. On se retrouva au Maroc, devant un imposant aréopage d'éminences internationales qui applaudissaient à tout rompre et un ministre de la République française qui proclamait : *« Ce ne sera plus la loi de la jungle ! Il y aura des arbitrages internationaux ! »* On eut chaud au cœur pour Khalida, jusqu'à ce qu'on comprenne qu'ils s'applaudissaient eux-mêmes et qu'il célébrait l'avènement d'une certaine Organisation mondiale du commerce. On se rassura en pensant que Khalida aurait sûrement droit à une fine tranche supplémentaire pour son épitaphe programmée.

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 17 AVRIL

TF 1

5.25 **Sport : Formule 1.** Grand Prix du Pacifique, en direct d'Aïda (Japon).
7.30 **Club Dorothée vacances.**
8.00 **Le Disney Club.**
10.25 **Magazine : Auto Moto.** Spécial Grand Prix du Pacifique.
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.** Résumé de la demi-finale espoirs, France-Italie ; Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe : PSG-Arsenal ; Ligue des champions : AS Monaco-FC Barcelone et les autres matches ; Présentation des quarts de finale de la Coupe de France ; Interview de Jean-Pierre Papin.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo, Trafic infos et Journal.**
13.20 **Série : Hooker.**
14.15 **Série : Arabesque.**
15.10 **Série : Le Rebelle.**
15.55 **Série : Les Dessous de Palm-Beach.**
16.55 **Disney Parade.** Donald et le bourdon ; Drôles de héros.
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Invité : Gérard Longuet.
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.45 **Cinéma : Après l'amour.** □ Film français de Diane Kurys (1992). Avec Isabelle Huppert, Bernard Giraudeau, Hippolyte Girardot.
22.35 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.45 **Cinéma : Les Charlots contre Dracula.** □ Film français de Jean-Pierre Desagnat (1980). Avec les Charlots, Amélie Prévost, Andréas Voustsinas.
0.20 **Sport : Boxe.** Championnat du monde IBF des super-coqs : Kennedy McKinney-Welcome N'Cita, en différé de Dallas.
0.20 **Journal et Météo.**
1,30 **Concert : Musique au château.** Concert donné en la cathédrale de Tours : Ensemble Youri Bashmet ; Ensemble instrumental de Basse-Normandie.
2.45 **TF1 nuit** (et à 2.10, 3.10, 4.10, 4.45).
2.50 **Série : Ray Bradbury présente.**
3.20 **Documentaire : L'Equipe Cousteau en Amazonie.**
4.20 **Série : Mésaventures.**
4.45 **Musique.**
5.05 **Histoires naturelles.**

FRANCE 2

6.00 **Magazine : Animalia** (rediff.).
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.** Le Cirque Bonheur ; Super Mario ; Heckle et Jeckle ; Terry Toons ; Bibifoc ; Les Nouveaux Voyages de Gulliver ; Le Livre de la jungle ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **Emission israélite.**
9.30 **Orthodoxie.**
10.00 **Présence protestante.** Jacques Ellul, l'homme entier, l'homme divisé, documentaire de Serge Steyer (1er volet).
10.30 **Magazine : Le Jour du Seigneur.** Cas de conscience : Dire ou ne pas dire, pour Martine et Frédérique qui soignent des enfants maltraités ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Notre-Dame-de-Bon-Voyage à Binic (Côtes-d'Armor).
12.00 **L'Heure de vérité** (et à 2.05). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : sir Leon Brittan, commissaire européen chargé du commerce extérieur.

12.50 **Météo** (et à 13.15).
12.55 **Loto, Journal et Point route.**
13.25 **Dimanche Martin.**
14.55 **Série : L'Equipée du Poney Express.**
15.45 **Dimanche Martin** (suite).
17.15 **Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.**
18.10 **Magazine : Stade 2.** Cyclisme : Liège-Bastogne-Liège ; Football : Championnat de France de 2e division ; Tennis : Tournoi de Nice ; Rugby : Championnat de France ; Karaté : Championnat de France ; Lutte : Championnat d'Europe ; Magazine : basket féminin ; Moto : 24 Heures du Mans ; Automobile : Grand Prix de formule 1 ; Basket-ball : Championnat de France.
19.25 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : La Bataille d'Angleterre.** ■ Film britannique de Guy Hamilton (1969).
23.05 **Variétés : Taratata.** Emission présentée par Nagui. Invité : Nilda Fernandez. Avec Lluis Llach, Nino Ferrer, Paul Young, The Christians, Misty Oldland.
0.35 **Journal et Météo.**
0.55 **Magazine : Le Cercle de minuit.**
2.55 **Magazine : Stade 2** (rediff.).
4.05 **24 heures d'info.**
4.20 **Variétés : Taratata** (rediff.).

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Bonjour les petits loups.**
8.00 **Les Minikeums.**
10.50 **Expression directe.** CFTC.
11.00 **Magazine : Mascarines.** Présenté par Gladys Says.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : Musicales.** Présenté par Alain Duault. L'œil écoute... Rome (2e volet). Avec des extraits de *la Tosca*, de Puccini, filmée dans les lieux mêmes de l'action en 1992, avec Catherine Malfitano, Placido Domingo, Ruggero Raimondi.
14.55 **Magazine : Sports dimanche.** A 15.00, Tiercé à Auteuil : Grand Prix du président de la République ; A 15.30, Tennis : finale de l'Open de Nice ; A 16.30, Cyclisme : Liège-Bastogne-Liège.
17.50 **Série : Un commissaire à Rome.** Abus de confiance, de Luca Manfredi, avec Nino Manfredi, Françoise Fabian (2e partie).
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Yacapa.** Présenté par Pascal Brunner. Invités : Maïté, Christine Miller, Charles Gérard, Marlène.
20.50 **Série : Derrick.** Judith, de Zbynek Brynych.
21.50 **Magazine : Entr'actes.** Présenté par Alain Duault. Invités : Jacques Toubon, ministre de la culture ; Jean-Marc Luisada, pianiste ; Xavier Gagnepain, violoncelliste. Opéra : *Don Pasquale*, de Verdi, à l'Opéra de Nice ; Humour : Patrick Adler ; Danse : Angelin Preljocaj, chorégraphe ; Théâtre : portrait de Lambert Wilson qui interprète *les Caprices de Marianne*, aux Bouffes du Nord ; Musique : Denez Prigent ; Portrait de Jacques Toubon par Isabelle Pia.
23.10 **Journal et Météo.**
23.40 **Cinéma : Les Contrebandiers de Moonfleet.** ■■■ Film américain de Fritz Lang (1955)(v.o.).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.24 —

7.00 **CBS Evening News.**
7.24 **Le Proverbe du jour.**
7.25 **Décode pas Bunny.**
8.20 **Série animée : Léa et Gaspard.**
8.25 **Documentaire : Springboks, les antilopes du Kalahari.** De Trevor De Kock.
8.45 **Surprises.**
9.00 **Cinéma : Le Docteur.** ■ Film américain de Randa Haines (1991).
11.05 **Cinéma : Arrête ou ma mère va tirer !** □ Film américain de Roger Spottiswoode (1991).
12.28 **Le Proverbe du jour.**

— En clair jusqu'à 14.05 —

12.29 **Pin-up.**
12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.35 **Le Journal du cinéma du mercredi.** (rediff.).
14.05 **Téléfilm : Tel père, quel fils !** De Jay Sandrich.
15.35 **Sport : Golf.** 4e journée de l'Open Perrier 1994, en direct.
17.05 **Surprises.**

— En clair jusqu'à 18.30 —

17.20 **Ça cartoon.** Présenté par Philippe Dana. Un lapin à Manhattan ; Pourquoi pas moi ? ; La Mazurka des souris ; Un véritable esclave ; Une histoire de fou ; Jerry ne se laisse pas faire.
18.15 **Sport : Football.** PSG-Monaco. Match de la 34e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 18.30 : coup d'envoi.

— En clair jusqu'à 20.35 —

20.30 **Le Journal du cinéma.** Présenté par Isabelle Giordano.
20.35 **Cinéma : Le Jeune Werther.** ■■ Film français de Jacques Doillon (1992). Avec Ismaël Jolé-ménébhi, Mirabelle Rousseau, Thomas Brémond.
22.05 **Flash d'informations.**
22.10 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled. Boxe : championnat d'Europe des poids super-légers, en direct de Clermont-Ferrand : Christian Merle (France)-Valéry Kayumba (France) ; Football.
0.41 **Pin-up.**
0.45 **Cinéma : Marie-Antoinette.** ■ Film français de Jean Delannoy (1955).
2.40 **Surprises : Le Proverbe du jour.**

ARTE

19.00 **Feuilleton : Association de bienfaiteurs.** De Jean-Daniel Verhaeghe et Jean-Claude Carrière, avec Anna Schygulla, Laure Duthilleul. 1. Le Rameau d'olivier. *Comment une société secrète tente de protéger la planète contre les pollueurs ?*
20.00 **Documentaire : L'Ame des masques.** De Karen Goodlane et Wayne Lockwood.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique : Portugal.** La révolution des œillets, vingt ans après. Soirée proposée par Dominique Rabourdin et Annie Chevallay, avec Antonio Barreto.
20.41 **Documentaire : La Révolution des œillets.** De Dominique Rabourdin. *Montage d'archives et d'entretiens.*
21.25 **Cinéma : Non, ou la Vaine Gloire de commander.** ■■ Film portugais de Manuel De Oliveira (1990) (v.o.).
23.10 **Documentaire : 1994, vingt ans après.** De Dominique Rabourdin. *Le Portugal dans l'Europe.*
23.30 **Documentaire : Torre Bela.** De Thomas Harlan. *Histoire d'une occupation de terres. Deux fois primé.*
0.50 **Documentaire : Retour à Torre Bela.** De Thomas Harlan et Dominique Rabourdin (5 min.).

M 6

8.05 **Magazine : Mes années clip.**
8.25 **Téléfilm : Le Mystère du château de Dracula.** De Robert Totten.
9.55 **Magazine : Ciné 6.**
10.25 **Magazine : La Tête de l'emploi** (et à 2.30). Les métiers de la santé.
10.55 **Magazine : Turbo** (rediff.).
11.30 **Série : Les Années coup de cœur.**
12.00 **Série : Ma sorcière bien-aimée.**
12.35 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.35 ▶ **Feuilleton : Compte à rebours.**
14.30 **Sport : 24 heures du Mans moto.** Arrivée, en direct.
15.20 **Magazine : Fréquenstar.** Marc Lavoine.
16.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.15 **Série : Schimanski.**
18.55 **Série : Raven.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.** Suivi du Rallye de Tunisie.
20.05 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Sport 6** (et à 1.00).
20.45 **Téléfilm : Max et Hélène.** De Philip Saville.
22.30 **Magazine : Culture pub.** Spécial business du sport.
23.00 **Cinéma : L'Immorale.** □ Film français de Claude Mulot (1980).
0.25 **Six minutes première heure.** Suivi du Rallye de Tunisie.
0.35 **Magazine : Fax'O.**
1.05 **Boulevard des clips** (et à 6.00).
2.55 **Rediffusions.** Salsa opus 3 : Puerto-Rico ; Airbus, vingt ans déjà ; Les Enquêtes de Capital ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** Alles d'entr'elles.
22.25 **Poésie sur parole.** Les poèmes de Hermann Hesse.
22.45 **Concert** (enregistré le 6 avril, à Strasbourg) : Le Mal de lune, création mondiale de l'Opéra du Rhin, musique de Sandro Gorli, livret de Marie-Noël Rio d'après Pirandello, dir. : Philippe Nahon, avec l'ensemble Ars Nova.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Carrefour de la guitare.** Par Robert J. Vidal. Œuvres de Pujol, Tansman, Sarasate, Coste, Sojo, Nazareth, Albeniz, Duarte, Brouwer.
21.30 **Voix souvenirs.** Par Henri Goraieb. Les Contes d'Hoffmann (extraits des actes 3 et 4), d'Offenbach.
22.30 **Mille et une nuits...** Par Mildred Clary. Au Théâtre San Carlos de Lisbonne.
0.05 **Atelier.** Par Janine Chollet.

Les interventions à la radio

Nostalgie, 13 heures : Philippe Douste-Blazy (« Sans parti pris »).
RTL, 18 h 30 : Jack Lang (« Grand jury RTL-*le Monde* »).

Le Monde

DATES

Il y a cinquante ans, le 26 avril 1944, Pétain était à Paris. Le chef de l'État français n'était pas revenu dans la capitale depuis 1940. Que signifie cette visite qui n'a pas été annoncée ? Livres politiques, par André Laurens : *le Nègre du palais*, par Thierry Pfister, *les Événements de 67*, par Stéphane Denis *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Italie : premières difficultés au Parlement pour la nouvelle majorité

Les membres du Parlement italien devaient voter de nouveau, samedi, pour tenter d'élire les présidents de la Chambre et du Sénat *(page 4)*.

POLITIQUE

« L'Europe, autrement », par Claude Allègre

Patiemment, la construction européenne a semblé depuis *vingt ans progresser à petits pas mais inexorablement*. Et puis, en quelques mois, tout se lézarde, tout semble s'arrêter. Pour ceux qui pensent encore que l'Europe peut être un « grand projet », Claude Allègre, qui pense qu'« il y a urgence d'agir », émet quelques suggestions *(page 8)*.

ÉCONOMIE

La fin de la conférence du GATT au Maroc

La conférence du GATT s'est achevée vendredi à Marrakech par la signature de textes qui ouvrent la voie à une nouvelle libéralisation des échanges commerciaux et à la création de l'Organisation mondiale du commerce *(page 17)*.

Services

Abonnements	10
Carnet	20
Météorologie	20
Mots croisés	20
Revue des valeurs	18
Crédits, changes, marchés	19
Télévision	21

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Ce numéro comporte un cahier « Radio-télévision » folioté 1 à 40

Dans notre prochain numéro

Le Monde-l'Economie

Le chômage a quadruplé depuis 1990 en Suède. En attendant le retour du plein emploi, l'Etat, les collectivités et même les entreprises se mobilisent pour trouver des activités aux chômeurs. Et la *politique de l'emploi absorbe* 11 % du budget de l'Etat.

Le numéro du « Monde » daté samedi 16 avril 1994 a été tiré à 448 462 exemplaires

L'adoption de la loi Toubon en première lecture au Sénat

Défense et illustration du français

Les sénateurs ont adopté, jeudi 14 avril, en première lecture, le projet de loi sur l'emploi de la langue française (*le Monde* des 15 et 16 avril). Les députés devraient se saisir, à leur tour, de ce texte au cours de l'actuelle session parlementaire.

par Bertrand Poirot-Delpech
de l'Académie française

Le langage bouge, c'est dans sa nature, et c'est un signe de vie. La nouveauté est qu'il ne change plus au gré des trouvailles et des gosiers de qui est né avec. La technique a écrasé l'écrit sous un oral stérilisé et venu de partout. A distance, les puissants de la planète dictent leur loi langagière au cœur des foyers, des esprits. A terme, un sabir américain pourrait devenir le complément obligé, pour vivre « moderne », de toutes les cultures moins fortes, réduites à des patois.

La sottise serait de nous draper. Nous sommes bien placés, nous Français, pour savoir que le sort des langues suit celui des armes et du commerce. Nos frontières francophones du siècle dernier ne se sont pas tracées sans canonnières ni comptoirs forcés. Il se trouve que nos grands auteurs ont inspiré l'émancipation des colonisés. Mais demandez aux Africains si *nous ne sommes pas un peu* leurs *yankees*, et s'ils ne rêvent pas de nous appliquer une *« exception culturelle »* !

Jusqu'où ira l'infiltration anglo-américaine ? Sa logique est celle du marché ; autant dire qu'elle vise à l'élimination du plus faible. *Les chiffres sont rudes*. En 1990, le professeur Claude Truchot (*l'Anglais dans le monde moderne*, Le Robert édit.) évaluait les anglophones de naissance à 350 millions, et à 2 milliards les humains qui, dans une soixantaine de pays, ont fait de l'anglais leur appoint linguistique indispensable. Les quatre cents millions de gens qui attendent cet appoint du français sont appelés à suivre le mouvement pour leurs secteurs de pointe.

Chez nous, c'est déjà le cas dans la recherche, la production, la consommation, le travail, le droit, l'audiovisuel, l'imaginaire. Seuls d'autres rapports de forces mondiaux, démographiques et autres, décideront de la suite, hors nos volontés emportées comme fétus de paille. Des prophètes de bar prédisent qu'avant la fin du vingt et unième siècle le président des Etats-Unis pourrait bien être d'origine asiatique, et parler l'espagnol. Jaune, qui sait ? Hispanophone, c'est hautement probable, et somme toute nous gagnerions peut-être à ce triomphe d'une sœur latine.

« Remake » ou « resucée »

Devant ce déferlement matériel et symbolique, tout effort de résistance évoque les sachets de gravats que les hélicoptères opposaient, l'hiver dernier, aux inondations de la Camargue. Ce *n'est pas une raison pour baisser* les bras. Jacques Toubon a eu raison de rappeler les traditions *d'intervention étatique depuis* l'origine de notre langue. On ne régente pas l'usage, qui suit le caprice inventif des peuples, et l'Académie ne se reconnaît d'autre rôle, à cet égard, que de greffier. Mais légiférer quant aux inconduites verbales dans la vie économique et administrative est légitime et nécessaire. Tous nos voisins s'y emploient. La négo*ciation victorieuse sur l'exception* culturelle a montré que le dominant comptait bien rester seul en *piste, au mépris de ce que la* civilisation postule un dialogue, donc d'être au moins deux. Prévoir des astreintes en cas d'infractions, sinon des amendes, pourquoi pas ? puisque la précédente loi Bas-Lauriol de 1975 est demeurée lettre morte faute de sanctions !

Reste que, si le mot frappant de Michel Serres est vrai – que *les rues de Paris auraient connu* moins d'inscriptions en allemand, *sous l'Occupation, qu'aujourd'hui en anglais –, il ne peut suffire de* repeindre autoritairement les pancartes. La défense d'un génie *langagier ne va pas sans ce que* Du Bellay appelait l'*« illustration »*, ce par quoi s'assure l'éclat d'un *règne*.

Illustrer, c'est préférer le mot d'ici quand l'importé n'apporte rien. Jules Verne, qui a inventé la *science-fiction*, se contentait d'écrire des romans d'*anticipation*, ce qui est plus joli et ajusté. Appelez un *remake*, je ne sais pas, moi, une *resucée* (mot du quinzième siècle), et vous verrez comme la chose, tout à coup, prend son vrai visage. Quand nous redevenons industriellement puissants, le vocabulaire *suit : plaisance a déclassé yachting*. Et quand nous nous montrons inventifs, *logiciel* s'im*pose sans décret*.

Illustrer, c'est surtout apprendre notre langue avec un sérieux qui s'est perdu. Aucun agent de la répression des fraudes ne remplacera un bon professeur de français ni aucune loi une bonne grammaire, serinée par cœur. Le *reste est affaire de confiance en* soi (accepter que le salut du français passe par l'apprentissage d'une *ou de plusieurs* langues voisines) et de talent.

Le meilleur gage d'espoir, on le trouve dans le courrier et les réactions de l'opinion à tout ce qui touche la langue : preuves du soin jaloux et attendri que les francophones portent au respect *de cette patrie intérieure, de ce* legs intime, de cette façon incomparable d'exister.

CLÉS/ *Dispositions*

■ *Le projet adopté par les sénateurs* prohibe le recours à des termes ou expressions en langue étrangère dans un certain nombre d'actes de la vie économique, sociale et intellectuelle *« lorsqu'il existe une expression ou un terme en français de même sens »*. Cette obligation du français s'impose pour :

– les documents relatifs aux biens et services (désignation, offre, présentation, mode d'emploi ou d'utilisation, description des garanties, factures et quittances) ainsi que dans la publicité écrite, parlée ou audiovisuelle pour ces mêmes biens et services ;

– les inscriptions ou annonces *« apposées »* ou *« faites »* sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun ;

– les contrats liant une collectivité ou un établissement public et devant être exécutés sur le territoire national ;

– *les contrats de travail ;*

– le règlement intérieur d'une entreprise implantée sur le territoire national ;

– les conventions et accords collectifs de travail, ainsi que les conventions d'entreprise ou d'établissement ;

– *les offres d'emploi publiées dans* la presse concernant des services à exécuter sur le territoire français ou *hors de celui-ci, si l'auteur de* l'offre, ou l'employeur, est français ;

– l'ensemble des émissions et des messages publicitaires des organismes et services de radiodiffusion sonore ou télévisuelle à l'exception des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en version originale.

Le texte précise en outre que la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement, *« est le français »* sauf *« exceptions »* justifiées par les *« nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales et étrangères »*.